



ENS de la zone humide de la Merlière Estrablin

Plan de gestion 2018-2027



Auteurs

Association Nature Vivante

Protection de la nature et éducation à l'environnement

4 rue Joseph Veyet 38780 Pont-Evêque

04.74.57.63.78 contact@nature-vivante.fr nature-vivante.fr

Nature Vivante est une association naturaliste de l'Isère rhodanienne et des Bonnevaux, intervenant sur la connaissance et la protection de la nature. Représentante locale de la FRAPNA Isère, membre du Réseau Patrimoine Naturel et du Réseau d'Education Nature Environnement. Membre de la FMBDS et du GRAINE Rhône-Alpes.



Prospection de terrain :

Benjamin Le Mell, Sous-traitant botaniste et phytosociologue ; Bernard Roux, bénévole ; Jimmy Debuire et Marion Tiraboschi, Service civique ; Nicolas Souvignet, Directeur

Cartographie :

Benjamin Le Mell, sous-traitant botaniste et phytosociologue ; Nicolas Souvignet, Directeur

Rédaction :

Coordination Nicolas Souvignet, Directeur

Benjamin Le Mell, sous-traitant botaniste et phytosociologue

Relecture :

Elisabeth Munier, bénévole

Crédit photographique :

Benjamin Le Mell, sous-traitant botaniste et phytosociologue

Nicolas Souvignet, Directeur ; Jimmy Debuire, Service civique ;

Financiers

Commune d'Estrablin



Conseil Départemental de l'Isère



Partenaires

Syndicat Rivières des 4 Vallées



Ligue de protection des oiseaux de l'Isère (LPO38)



Sommaire

Introduction.....	5
1 Diagnostic de l'ENS.....	6
1.1 Informations générales.....	6
1.1.1 Fiche d'identité de l'ENS.....	6
1.1.2 Politique environnement.....	7
1.1.3 Délimitation de la zone humide de la Merlière.....	7
1.1.4 Dates clés.....	9
1.1.5 Contexte réglementaire.....	10
1.1.6 Le foncier.....	15
1.1.7 Les infrastructures.....	18
1.2 Le cadre socio-économique et culturel.....	21
1.2.1 Le patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique.....	21
1.2.2 Les activités socio-économiques.....	22
1.3 L'environnement et le patrimoine naturel.....	27
1.3.1 Le milieu physique.....	27
1.3.1.1 Le climat.....	27
1.3.1.2 L'hydrographie.....	27
1.3.1.3 L'hydrogéologie.....	29
1.3.2 Les habitats naturels.....	30
1.3.2.1 Description des habitats naturels.....	30
1.3.3 Les espèces.....	37
1.3.3.1 La faune.....	37
1.3.3.2 La flore.....	41
1.4 La vocation à accueillir du public et l'intérêt pédagogique.....	44
1.4.1 Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur.....	44
1.4.2 La capacité à accueillir le public.....	45
1.4.3 L'intérêt pédagogique.....	47
1.4.4 La place du site dans le réseau local d'éducation à l'environnement.....	48
1.4.5 La place de l'ENS dans le réseau local des structures sociales.....	49
1.5 Définition des enjeux et des objectifs à long terme.....	50
1.5.1 Enjeux de conservation.....	50
1.5.2 Enjeux scientifiques d'amélioration des connaissances.....	58
1.5.3 Enjeux d'accueil du public.....	58
1.5.4 Synthèses des enjeux.....	59
1.5.5 Enjeux et objectifs à long terme.....	60

1.6 Les objectifs du plan.....	65
2 Gestion de l'ENS : opérations et fiches opération.....	68
2.1 Facteurs influençant la gestion.....	68
2.2 Définition des opérations.....	69
2.3 Registre des opérations et fiches action.....	70
2.4 Tableau de synthèse des opérations.....	118
Annexes.....	120

Introduction

L'Espace Naturel de la Merlière est situé sur la commune d'Estrablin. Le site possède une zone d'observation de 18 ha et une zone d'intervention de 14 ha dont la moitié est en propriété communale.

Ce site naturel a été labellisé en 2004 par le Département de l'Isère suite à la demande de la commune.

Le premier plan de gestion a été rédigé en 2007 par l'association Nature Vivante (Gère vivante à l'époque). Ce premier plan de gestion d'une durée de 5 ans a permis de réaliser les premiers inventaires naturalistes et ainsi compléter et augmenter les connaissances du site tout en menant des actions d'entretien des milieux et d'équipement pour l'accueil du public.

En 2011, le premier bilan des 5 premières années de gestion de l'ENS a été réalisé par le bureau d'étude Evinerude. De cette évaluation a découlé un second plan de gestion lui aussi pour une durée de 5 années. Il a permis une mise à jour des données des enjeux environnementaux du site et de dresser la nouvelle programmation des opérations de gestion pour la période 2012-2016.

En 2017 Nature vivante a mené le travail d'évaluation du second plan de gestion et élaboré le troisième plan de gestion pour une durée de 10 années.

L'évaluation faisant l'objet d'un rapport spécifique, ce présent document constitue le troisième plan de gestion et comprend 2 parties :

- Le diagnostic de la zone humide actualisé avec les nouvelles données récoltées durant le second plan de gestion mais aussi les compléments d'inventaire réalisés en 2017. Ce diagnostic permet de mettre en évidence les enjeux du site et ainsi de définir les grandes orientations de gestion du site pour les 10 prochaines années soit les objectifs à long terme et les objectifs de plan.
- Sur la période 2018-2027, la programmation des opérations à mettre en place dans le but d'atteindre les objectifs du plan définis dans la partie précédente et d'avancer sur les objectifs à long terme. Une planification et une estimation budgétaire y sont également associées ainsi que des fiches pour chaque opération.



1 Diagnostic de l'ENS

1.1 Informations générales

1.1.1 Fiche d'identité de l'ENS

Fiche d'identité du site



Identifiant : SL 036

Commune : Estrablin

Canton : Vienne Nord

Territoire : Isère Rhodanienne

Milieus : Prairies humides, Aulnaies, rivières et résurgences

Propriétaires : commune et propriétaires privés

Surface zone d'intervention : 13,8 ha (12,3 ha parcellaire)

Surface zone d'observation : 18,4 ha (16,8 ha parcellaire)

Surface acquise : 6,1 ha parcellaire

Surface conventionnée : 0 ha

Maîtrise foncière sur zone d'intervention : 49 % (parcellaire)

Maîtrise d'usage sur zone d'intervention : 49 % (parcellaire)

Maîtrise foncière sur zone d'observation : 36 % (parcellaire)



Présentation :

La zone humide de la Merlière est située sur la commune d'Estrablin dans le département de l'Isère (38). Le périmètre total du site (zone d'observation) s'étend sur une surface de 18 ha à une altitude d'environ 200 m. Dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles de l'Isère, ce site a été inscrit en date du 30 janvier 2004 au réseau de sites labellisés du Département.

Les premiers plans de gestion réalisés en 2007 et 2011 ont mis en évidence les richesses écologiques du site (résurgence de la nappe, une faune et une flore remarquable, des habitats naturels humides), la nécessité d'un entretien des milieux notamment par des agriculteurs ainsi qu'une vocation à accueillir du public pour l'éducation à l'environnement..

1.1.2 Politique environnement

Le Département de l'Isère est doté depuis 1999 d'une politique structurée des Espaces Naturels Sensibles. La politique ENS du Département de l'Isère comporte 3 grandes orientations :

- Les Espaces Naturels Sensibles
- Les corridors biologiques
- La sensibilisation et l'éducation aux enjeux environnementaux

Le classement des Espaces Naturels Sensibles est un outil de conservation des milieux naturels remarquables. Grâce à une volonté locale par le biais d'acquisitions foncières ou par la signature de conventions avec les propriétaires, les ENS offrent la possibilité aux collectivités publiques de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels de leur territoire. Ce réseau est constitué d'ENS d'intérêt départemental, gérés sous la maîtrise d'ouvrage du Département, ainsi que d'ENS locaux, constitués et gérés par les communes ou groupements de communes. Pour préserver ces espaces naturels il est nécessaire qu'une gestion exemplaire soit mise en place sur chacun d'eux. Aussi, il sera appliqué sur chaque "Espace Naturel Sensible" un plan de gestion élaboré suivant la méthodologie des Réserves Naturelles et adapté au contexte des ENS. Le réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère est riche aujourd'hui d'une vingtaine de sites départementaux et une centaine de sites locaux.

La préservation et la restauration de la fonctionnalité des corridors biologiques est un facteur essentiel pour la lutte contre la fragmentation des espaces naturels. La fragmentation des milieux naturels est préjudiciable au maintien du bon état de conservation des espèces. C'est pour cette raison que le Département de l'Isère a développé une politique de conservation et de restauration des « couloirs de vie » indispensables aux déplacements de la faune. C'est dans ce contexte que le REDI (Réseau Écologique du Département de l'Isère) a été réalisé en 2001 afin de mettre en évidence les principaux axes de déplacement de la faune et la localisation des points de conflits. Avec l'aide de fonds FEDER (Fond Européen de Développement Régional) le Département de l'Isère s'est lancé dans un programme ambitieux de restauration des corridors écologiques.

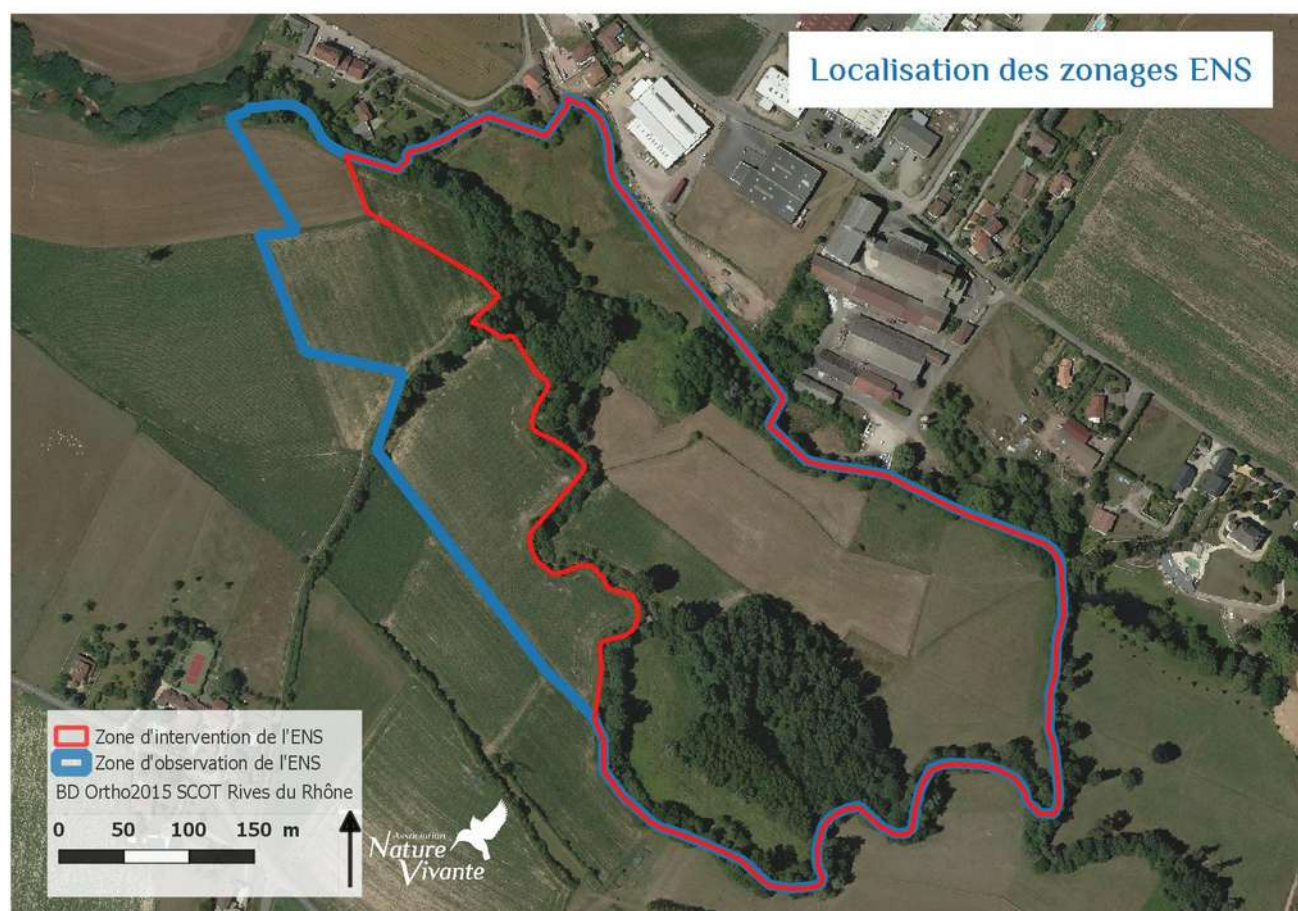
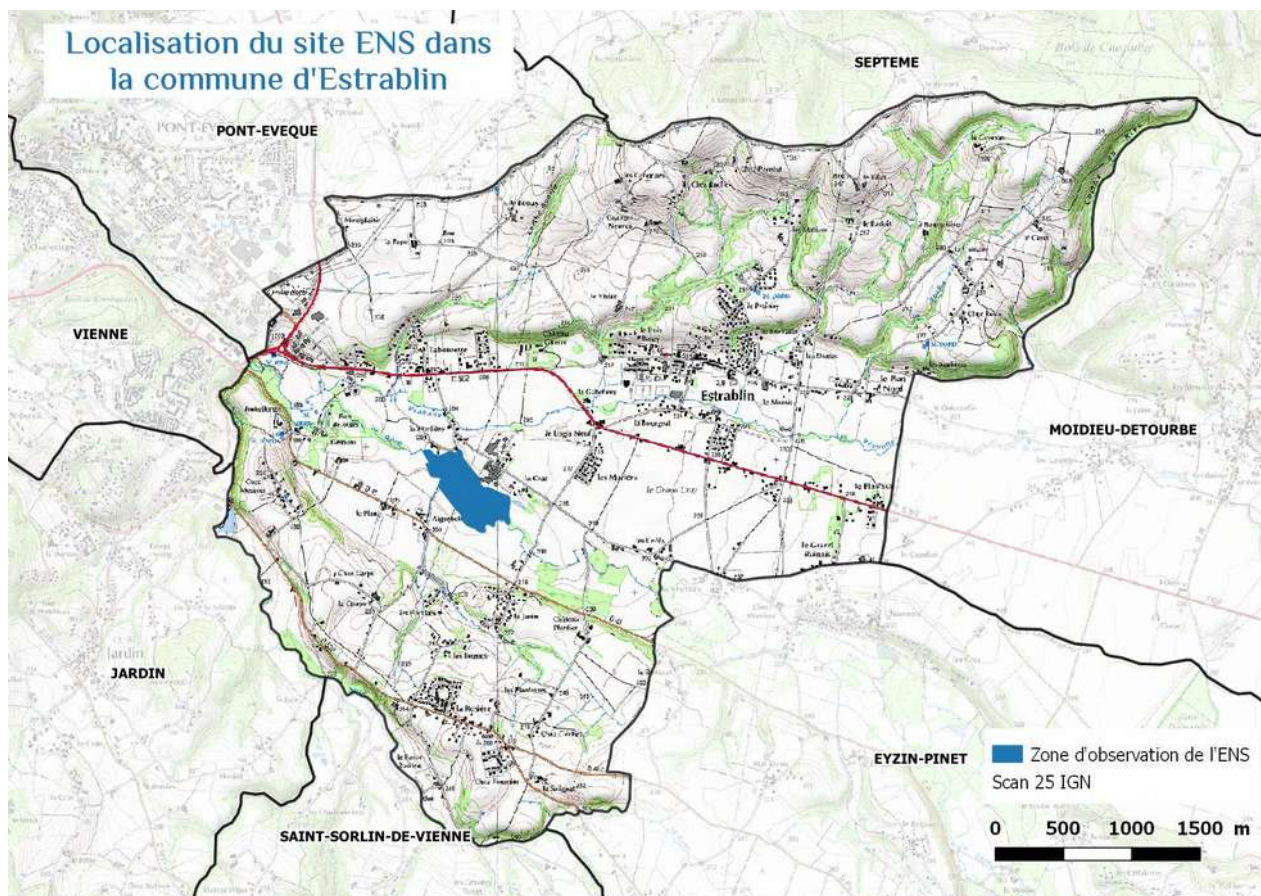
Sur le volet sensibilisation et éducation aux enjeux environnementaux, le Département de l'Isère développe des actions d'information et de sensibilisation sur les comportements éco-responsables. Des plaquettes d'information ont été éditées sur différentes thématiques comme les serpents, les paysages, les plantes envahissantes, ... ainsi que sur de nombreux sites ENS. Sur les sites, des actions de sensibilisation sont réalisées en été par des gardes-animateurs présents sur les sites départementaux, et sur les sites locaux par le biais de financements aux établissements scolaires avec la démarche « à la découverte des ENS ».

1.1.3 Délimitation de la zone humide de la Merlière

La commune d'Estrablin est située dans le département de l'Isère, au sein de la région naturelle des Balmes viennoises, à 6 km à l'Est de Vienne. L'Espace Naturel Sensible (ENS) est situé au sein d'un vaste ensemble agricole entre la zone d'activité de la Craz au nord et des hameaux d'Aiguebelle et du Plan au Sud.

Le site ENS est composé de deux périmètres :

- La Zone d'Intervention correspond à la zone où sont menées les actions préconisées par Plan de Préservation et d'Interprétation,
- La Zone d'Observation correspond à une "zone tampon", de veille écologique englobant la zone d'intervention.



Le site ENS de la zone humide de la Merlière a été labellisé le 30 janvier 2004 par délibération de la commission permanente en tant que site local.

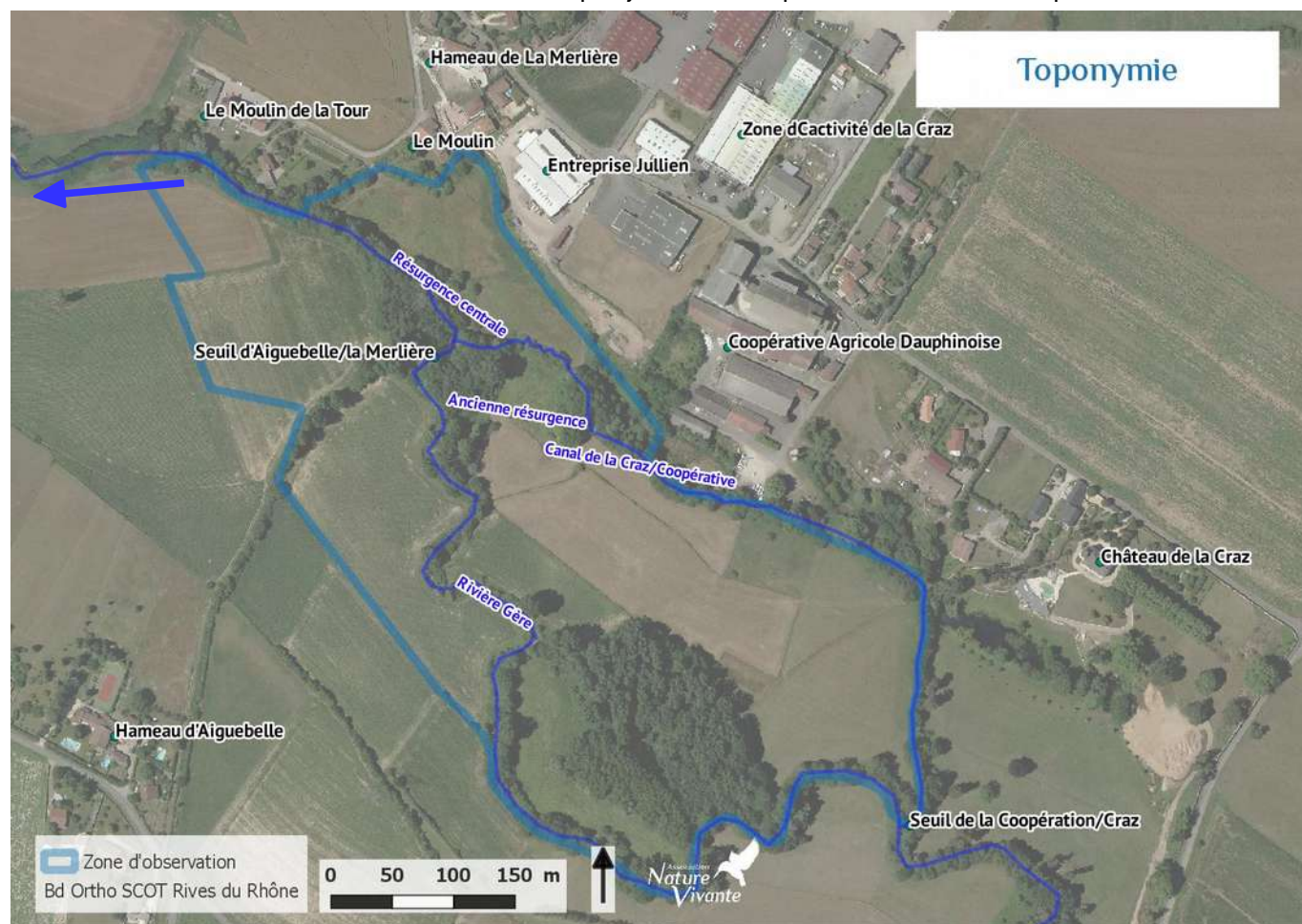
L'ENS s'étend sur une surface de 18,4 ha (Zone d'Observation) et longe en partie la Gère, rivière de première catégorie piscicole.

Les zonages du site ont été révisés en 2011 lors de la rédaction du précédent plan de gestion puis la Zone d'Intervention a de nouveau été étendue en 2016 passant de 8,8ha à 13,8 ha.

Il ne semble par opportun de redéfinir les zonages en ce début de troisième plan de gestion.

Toponymie

La carte suivant vise à localiser les différents toponymes du site pour une meilleur compréhension.



1.1.4 Dates clés

2000-2004 : Identification des enjeux environnementaux du site. Découverte d'une station d'Agrion de Mercure (Coenagrion mercurial) par Nature Vivante.

2004 : Labellisation de l'ENS après diagnostic positif réalisé par le CEN Isère.

2006 : Rédaction du premier plan de gestion par Nature Vivante (Gère Vivante).

2007-2011 : Mise en œuvre du plan de Gestion (25 opérations sur 5 ans; budget : 71 620 €) par la commune et le Syndicat de Rivière des 4 vallées.

2011 : Réalisation de l'évaluation du premier plan de gestion et rédaction du second par le bureau d'étude Evinerude.

2011-2012 : Mise en œuvre du second plan de préservation et d'intervention (2012-2016) par la commune et le Syndicat de Rivière des 4 vallées.

2016 : Marché pour la réalisation de l'évaluation et de la rédaction du troisième plan de préservation et d'interprétation du site (2018-2027) sur 10 ans.

1.1.5 Contexte réglementaire

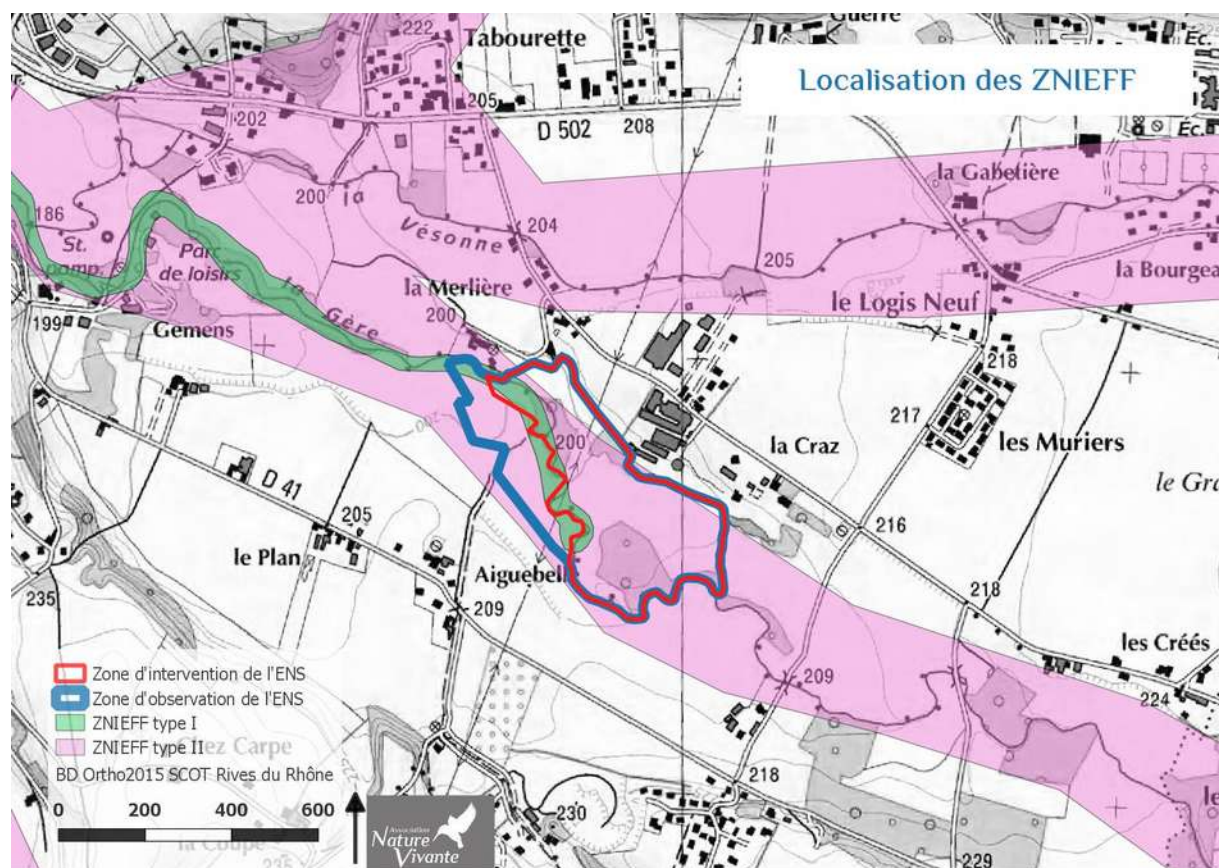
L'ENS de la Merlière n'est concerné par aucun statut de protection fort (Parc National, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle, Natura 2000...).

Les ZNIEFF

L'inventaire mené par l'Etat des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique a pour objectifs d'identifier et de décrire les secteurs présentant des enjeux écologiques sur la base des espèces et des habitats naturels qui s'y trouvent. Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : correspondent à des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

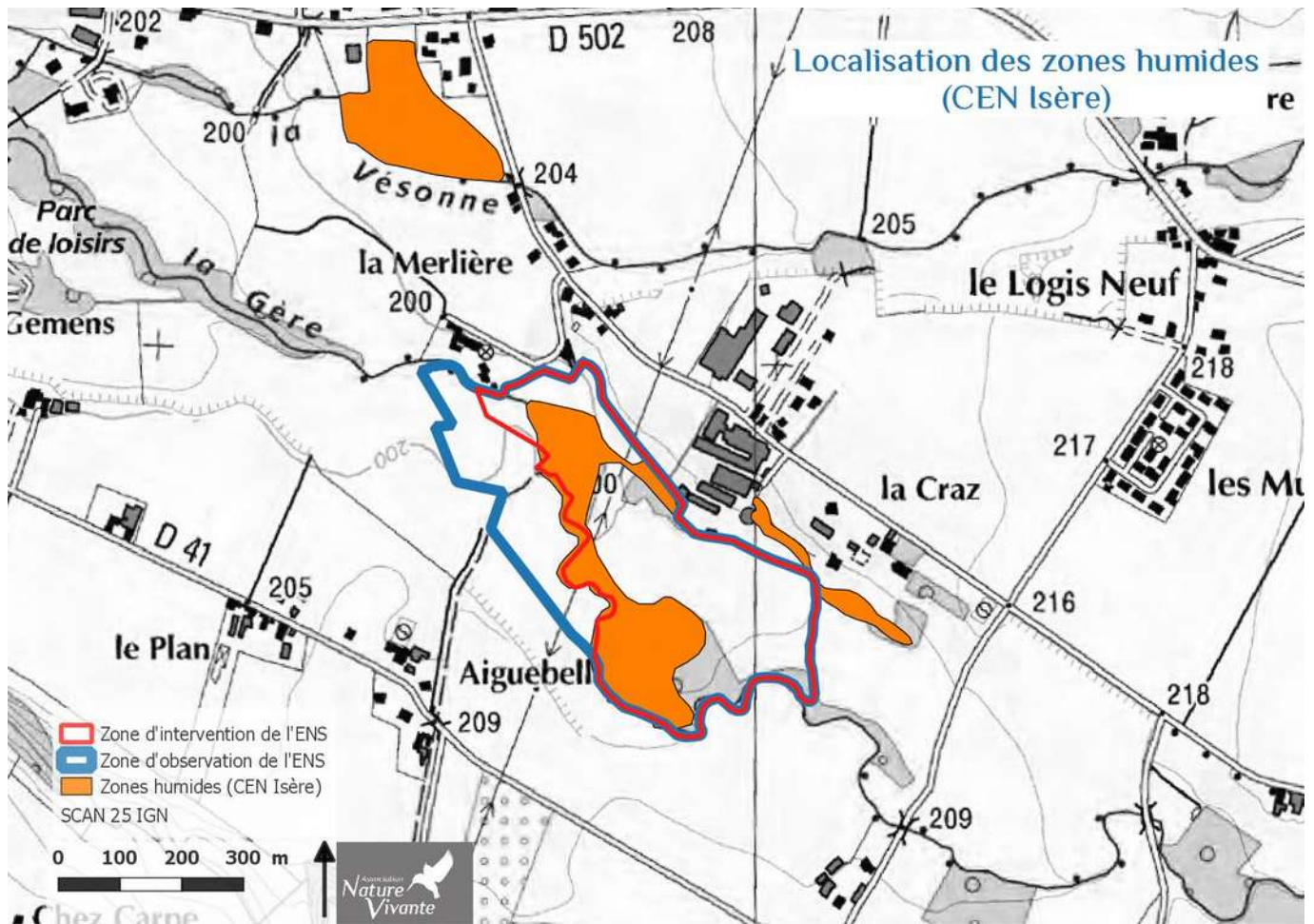
L'inventaire des ZNIEFF, identifie une partie de l'ENS au niveau de la Gère en ZNIEFF de type I "Rivière la Gère" (38040001) notamment car la rivière abrite deux espèces de poissons remarquables : l'Epinuche et la Lamproie de Planer. Par ailleurs, "l'ensemble fonctionnel formé par la Gère et ses affluents" (3804) constitue une ZNIEFF de type II qui englobe une grande partie du site.



L'inventaire des zones humides de l'Isère

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Isère (CEN) a réalisé l'inventaire des zones humides du département pour le compte de l'Agence de l'eau, de la Région et du Département entre 2006 et 2011. Ce travail d'état des lieux avait pour objectif d'inventaire d'alerte afin de disposer d'un document de références nécessaires à la mise en œuvre cohérente et coordonnée des actions respectives de l'Etat, des collectivités et des gestionnaires locaux.

L'ENS est concernée par la zone humide "Aiguebelle" (38QV0014) de 5,3 ha qui se trouve en totalité dans la zone d'observation du site. La zone humide "La Craze" (38QV0101) de 0,7 ha borde l'ENS en englobant les étangs du château du Craze et de la Dauphinoise. Une autre zone humide se trouve au nord du site à 400m au lieu-dit Tabourette sur les berges de la Vésonne.



Le PLU présente un autre zonage des zones humides probablement lié à la prise en compte cumulée de l'inventaire des zones humides (CEN Isère), du PPRN et des zones inondables. Ce zonage montre que près de la moitié du site est en zone humide (cf. 1.1.6 Le foncier). Il semble que ce zonage est plus cohérent et présente une continuité sur la Gère ainsi que sur canal de dérivation qui correspond bien aux milieux humides observés sur le terrain.

Le règlement du PLU indique que dans ces zones humides sont interdits : toutes les occupations et utilisations du sols de nature à porter atteinte au fonctionnement biologique, hydrologique et au maintien de la zone humide, notamment les affouillements et les remblaiements, l'asséchage et le drainage ; les drainages, par drains ou fossés ; les remblais, quelles que soient leur hauteur et leur superficie.

Captage en eau potable

Le captage d'eau de Gemens alimente notamment la ville de Vienne et se trouve à 1,5km à l'ouest du site. L'ENS est en partie compris dans le périmètre de protection rapproché de ce captage. Au niveau parcellaire, il s'agit des parcelles AX67, 69, 75, 76, 77, 78 et 300, placées en aval du seuil d'Aiguebelle en rive gauche ainsi que la parcelle en rive droite située la plus à l'ouest.

Les périmètres de protection rapprochés sont des zones intermédiaires (entre protection immédiate et éloignée) qui accepte des activités sans risques pour la ressource et le captage, ou des activités diminuant le risque de pollution. En France, par sécurité, un temps de transfert d'un polluant entre sa source et la nappe d'environ 50 jours a été retenu, ce qui permet aux administrations d'imposer des mesures de protection sur 1

à 10 hectares selon le type de sol et de système hydrogéologique. Les mesures sont des mises en défend et/ou une réglementation ou interdiction d'activités à risque (utilisation d'engrais, pesticides, biocides, dépôts de matériaux toxiques ou de déchets, etc).

Sur le captage de Gemens, ce périmètre de protection rapproché implique une interdiction de toute construction nouvelle à caractère industriel.

Vulnérabilité nitrates

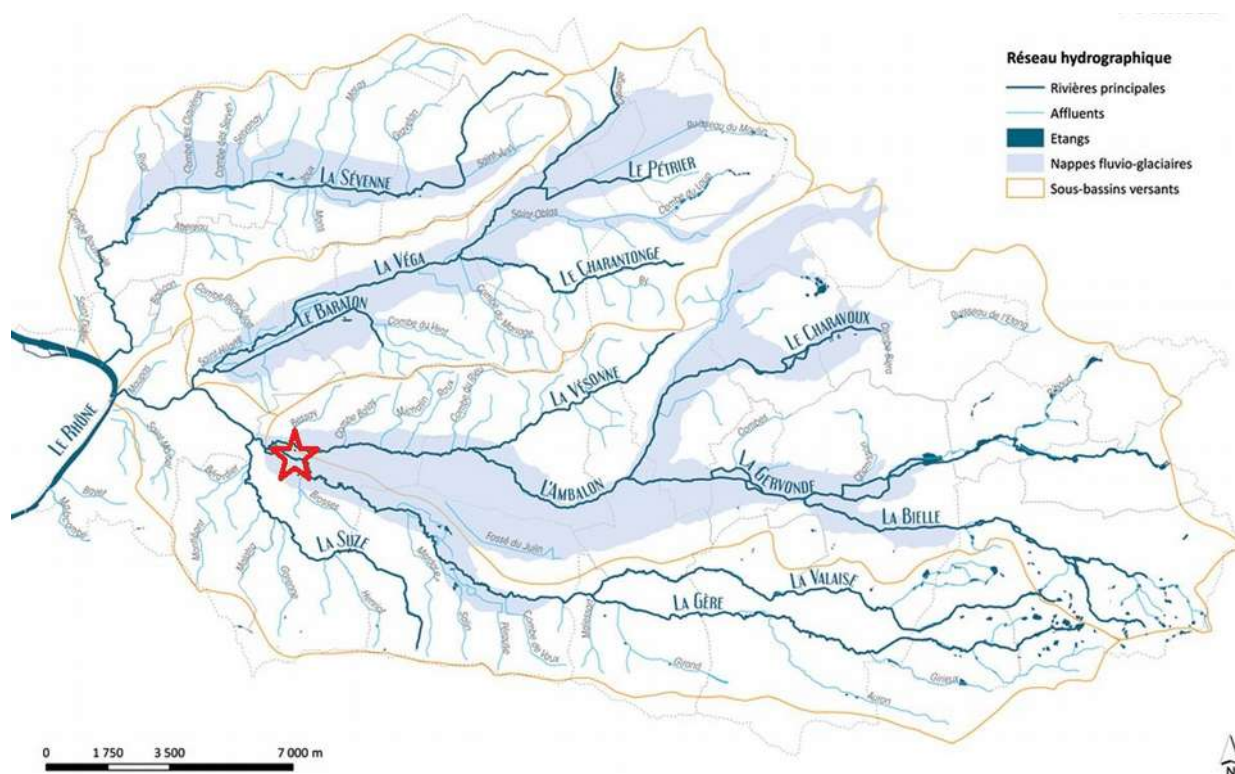
La totalité de la commune s'inscrit dans la zone vulnérable aux nitrates par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée. La Directive européenne Nitrates du 12 décembre 1991 vise la protection des eaux (eaux douces superficielles, eaux souterraines ...) contre la pollution par les nitrates d'origine agricole de toutes natures (engrais chimiques, effluents d'élevage, effluents agroalimentaires, boues, ...). Cette directive se décline sous la forme d'un programme d'action national, complété par un programme régional, à mettre en œuvre sur les zones vulnérables aux nitrates.

Réglementation des rivières

Le secteur est compris dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée et le programme de mesures qui l'accompagne sont des documents de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Ces deux documents ont été arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 et sont entrés en vigueur le 21 décembre 2015 consécutivement à la publication de l'arrêté au Journal officiel de la République française. Ils fixent la stratégie 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif.

L'ENS est concerné par le Contrat de rivières des 4 Vallées qui constitue un accord technique et financier entre 40 maîtres d'ouvrage locaux (intercommunalités, communes, syndicats intercommunaux, entreprises, associations, propriétaires privés,...) et l'Etat, le Département et l'Agence de l'eau. Piloté par le Syndicat Rivières des 4 Vallées, il a été signé le 15 décembre 2015 et présente un programme de 46 actions opérationnelles et multi-thématiques permettant de répondre aux cinq grands enjeux du territoire pour les 7 années de contrat. Le Contrat de rivières concerne 30 communes du bassin versant. Ce programme d'aménagement et de gestion privilégie les méthodes douces en tirant partie des potentialités écologiques des cours d'eau.

Carte du Syndicat Rivières des 4 Vallées :



Installations classées

La Coopérative Agricole Dauphinoise regroupe 2 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) n'ayant pas le statut SEVESO. Les activités concernées sont le stockage de céréales, grains... dégageant des poussières inflammables ainsi que pour des activités de broyages, concassages et criblages de substances végétales. Le classement régleme un volume de stockage ainsi qu'un volume de consommation électrique.

Le SCoT des Rives du Rhône

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un projet stratégique d'aménagement et de développement d'un bassin de vie à long terme (sur une durée de 10 à 20 ans). Il se traduit par plusieurs documents issus d'un diagnostic de territoire tenant compte notamment de prévisions démographiques et économiques.

Le SCoT fixe les orientations générales d'organisation du territoire. Il détermine les grands équilibres entre les différents espaces urbains, naturels, agricoles...

Il coordonne les initiatives et les projets des intercommunalités dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des services à la population, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement... au mieux des intérêts de tous. (Source : site internet du SCoT des Rives du Rhône)

La commune d'Estrablin fait partie du SCoT des Rives du Rhône porté par le Syndicat mixte du même nom. Le SCoT en vigueur a été approuvé le 30 mars 2012 mais est actuellement en révision afin d'intégrer les nouveaux territoires qui ont rejoint le Syndicat mixte en mars 2013 et d'adapter le SCoT approuvé aux évolutions législatives et réglementaires.

Extrait de carte du SCoT des Rives du Rhône :

Le SCoT place le site ENS dans un "espace à protéger" avec de part et d'autre des "secteurs à prédominance d'espaces agricoles stratégiques" à préserver. Une "continuité verte assurant les liens entre les espaces agricoles" traverse le site sur l'axe nord/sud. La rivière de la Gère est identifiée comme "axe de déplacement de la faune d'importance locale".



1.1.6 Le foncier

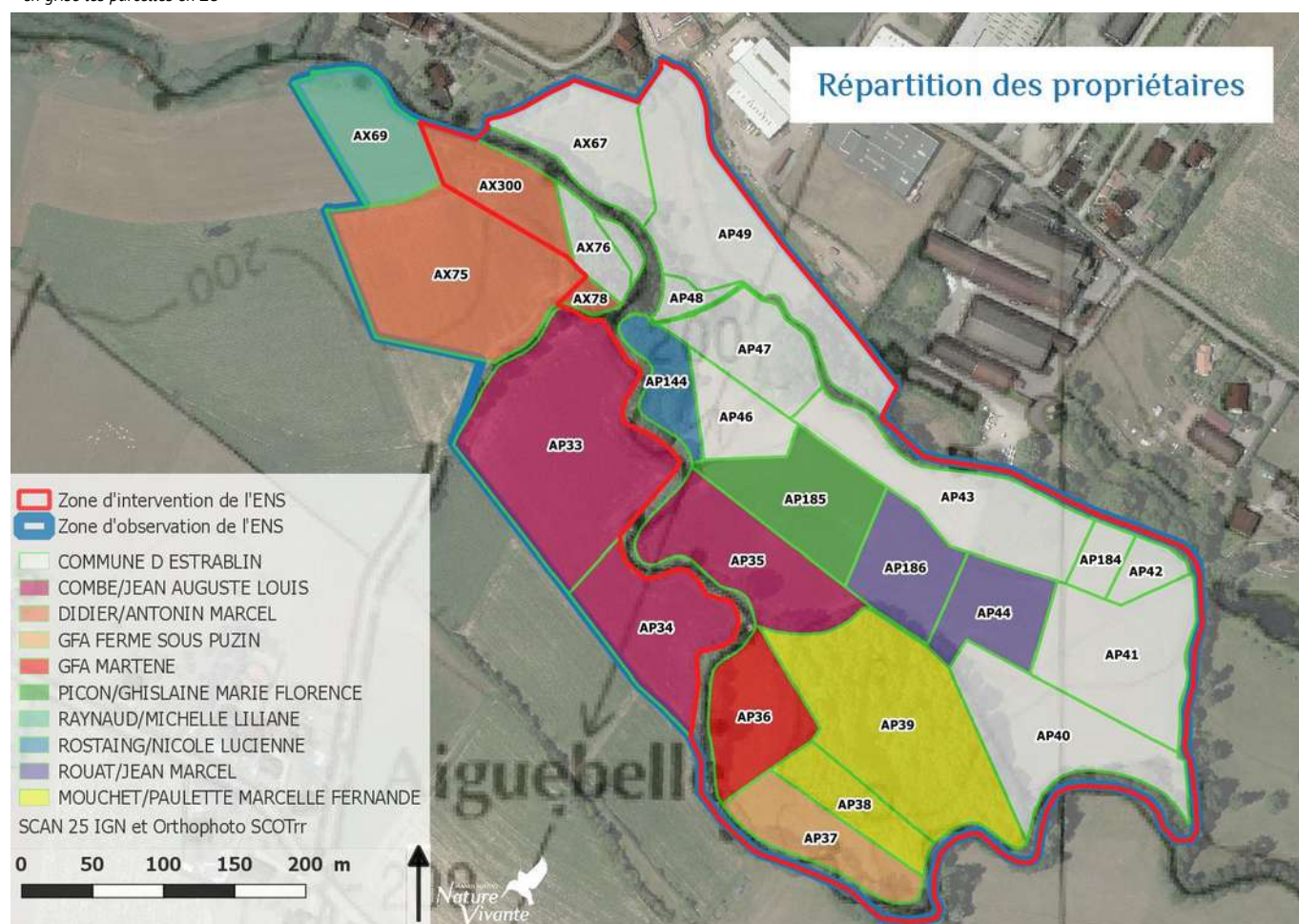
Nature du foncier

La zone d'observation se compose de 27 parcelles représentant une surface de 16,84ha et appartenant à 10 propriétaires différents sans comptabiliser les co-propriétaires (8 parcelles). La zone d'intervention se compose de 23 parcelles représentant une surface de 12,34ha et appartenant à 9 propriétaires différents sans comptabiliser les co-propriétaires (4 parcelles). La commune d'Estrablin est propriétaire de 12 parcelles totalisant 6,10ha soit une maîtrise foncière publique de 49 % au niveau de la zone d'intervention et 36 % au niveau de la zone d'observation. Le différentiel de surface entre les données parcellaire (12,3ha en ZI) et en cartographie (13,8ha en ZI) est lié à la prise en compte des chemins, routes et cours d'eau dans les données cadastrales. Le tableau suivant présente la liste des propriétaires fonciers.

Section	Parcelle	Localisation	Nom du/des propriétaire(s)	Surface
AP	35	ZI	COMBE/JEAN AUGUSTE LOUIS & GERIN/CHRISTIANE COLETTE	8 353
AP	42	ZI	COMMUNE D ESTRABLIN	1 525
AP	40	ZI		9 430
AP	41	ZI		9 130
AP	43	ZI		8 970
AP	46	ZI		3 420
AP	47	ZI		5 110
AP	48	ZI		900
AP	49	ZI		12 710
AX	67	ZI		5 805
AX	76	ZI		1 975
AX	77	ZI		575
AP	184	ZI		1 500
AX	78	ZI	DIDIER/ANTONIN MARCEL & GARON/FRANCINE CLAUDIA	635
AX	300	ZI		4 210
AP	37	ZI	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FERME SOUS PUZIN	5 080
AP	36	ZI	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MARTENE	5 710
AP	38	ZI	MOUCHET/PAULETTE MARCELLE FERNANDE	3 502
AP	39	ZI		15 210
AP	185	ZI	PICON/GHISLAINE MARIE FLORENCE & ROUAT/JEAN MARCEL	6 990

Section	Parcelle	Localisation	Nom du/des propriétaire(s)	Surface
AP	144	ZI	ROSTAING/NICOLE LUCIENNE	2 980
AP	44	ZI	ROUAT/JEAN MARCEL	4 704
AP	186	ZI		5 050
AP	33	ZO	COMBE/JEAN AUGUSTE LOUIS & GERIN/CHRISTIANE COLETTE	17 295
AP	34	ZO		7 510
AX	75	ZO	DIDIER/ANTONIN MARCEL & GARON/FRANCINE CLAUDIA	14 365
AX	69	ZO	RAYNAUD/MICHELLE LILIANE & VINCENDON/JEROME LIONEL & VINCENDON/MURIELLE	5 845
Surface totale				168 489
Surface en ZI				123 474
Surface publique en ZI				61 050
% surface publique en ZI				49 %
% surface publique en ZO				36 %

* en grisé les parcelles en ZO



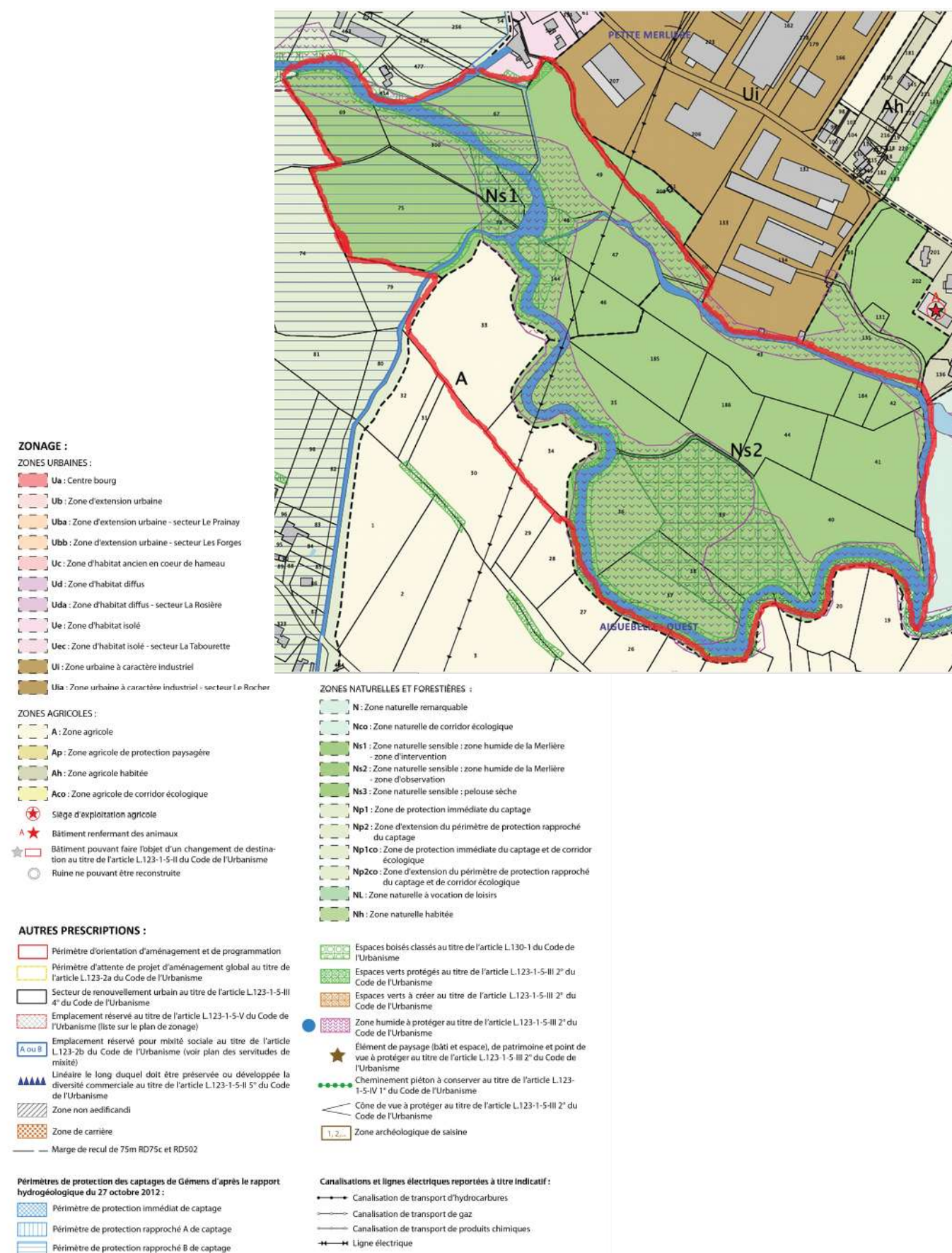
Au niveau de la Zone d'Intervention, les parcelles communales ne font pas l'objet de bail rural.

Les parcelles AX78 et AP144 s'avèrent stratégiques pour une acquisition communale dans l'objectif de maîtriser l'ensemble des boisements humides situés de la part et d'autre du seuil d'Aiguebelle/la Merlière.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur a été approuvé le 16/12/2013. Une première modification a été approuvée le 16 mars 2015 et une seconde le 17 mai 2017. Ces modifications ont porté sur l'ouverture à l'urbanisation de zones 2AU situées proches du centre bourg.

Extrait du PLU communal :



Le règlement du PLU d'Estrablin délimite 4 catégories de zones conformément au Code de l'Urbanisme : des zones urbaines dites « zones U », des zones à urbaniser dites « zones AU », des zones agricoles dites « zones A » et des zones naturelles et forestières dites « zones N ».

L'essentiel du site ENS est classé en zones naturelles et forestières sous les termes de 2 types de "zones naturelles sensibles : zone humide de la Merlière" avec Ns1 pour "zone d'intervention" et Ns2 pour "zone d'observation". Ces zonages ne correspondent pas aux actuelles limites des ZO/ZI de l'ENS car elles ont changé en 2016, après approbation du PLU.

La zone N correspond aux secteurs de la commune à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

En zone N, peuvent seules être autorisées : les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière ; les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages » (Art. R. 123-8 du Code de l'Urbanisme).

Dans les secteurs Ns, donc sur l'essentiel de la ZO du site, sont interdites les constructions et toutes occupations et utilisations du sol de nature à compromettre la préservation, la mise en valeur et la gestion des espaces d'intérêt écologique, de la faune et de la flore.

Les parcelles AP33 et 34, se trouvant en rive gauche de la Gère et en amont du seuil d'Aiguebelle, sont classées en A, zone agricole.

La zone A correspond à l'ensemble des secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terrains agricoles. En zone A peuvent seules être autorisées : les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ; les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages » (Art. R. 123-7 du Code de l'Urbanisme).

Des Espaces Boisés Classés sont identifiés sur le site le long de la Gère hormis à l'aplomb de la ligne HT. Les boisements et les plantations de peupliers sont également en EBC.

Des zones humides à protéger sont identifiées sur près de la moitié du site. Dans ces zones humides sont interdits : toutes les occupations et utilisations du sol de nature à porter atteinte au fonctionnement biologique, hydrologique et au maintien de la zone humide, notamment les affouillements et les remblaiements, l'asséchage et le drainage ; les drainages, par drains ou fossés ; les remblais, quelles que soient leur hauteur et leur superficie.

Les risques naturels identifiés dans le PLU et issues du PPRN implique que la quasi totalité de la ZO est classée en zone d'interdiction en raison de son caractère inondable.

1.1.7 Les infrastructures

Les infrastructures sont des éléments pouvant avoir une incidence sur la gestion du site, sur la sécurité ou

sur son aspect paysager. L'inventaire est exhaustif sur la zone d'intervention alors qu'à l'échelle de la zone d'observation et de son environnement immédiat il sera indiqué uniquement les infrastructures impactantes.

Aménagements liés à la fréquentation du site

L'entrée du site comprend un espace pour un petit parking ainsi qu'un pont pour accéder à la première prairie et au sentier pédagogique. Le pont est équipé de garde-corps en bois. Une barrière est implantée après le pont pour contrôler l'accès à la prairie pour les véhicules. Le sentier pédagogique matérialisé par simple fauche de la prairie s'étale sur 1 kilomètre le long des cours d'eau avec la présence de 2 panneaux pédagogiques et 4 bornes informatives (en lien avec le livret de découverte du site). Une passerelle en bois qui se trouve à mi-parcours est dangereuse pour le grand public car mal implantée avec une pente trop importante et un plancher relativement glissant. La suite du sentier n'est actuellement plus entretenu.

Ligne à haute tension

Une ligne à haute tension (225kv) traverse le site sur un axe nord-sud dont les pylônes se situent en dehors de la Zone d'Observation. Un entretien régulier est fait à l'aplomb de la ligne pour empêcher le développement des arbres. Les distances de sécurité minimales à respecter sont qu'à l'aplomb de la ligne et sur 5m de large les arbres/arbustes mesurent moins de 3m de haut. Sur le site les bords de cours d'eau et haies sont à entretenir en conséquence par les propriétaires et la commune. Par convention entre le Département et ENEDIS, cette dernière informe par courrier la commune en cas de travaux sur la commune. Celle-ci doit alors dire si l'ENS est concerné par ces travaux.

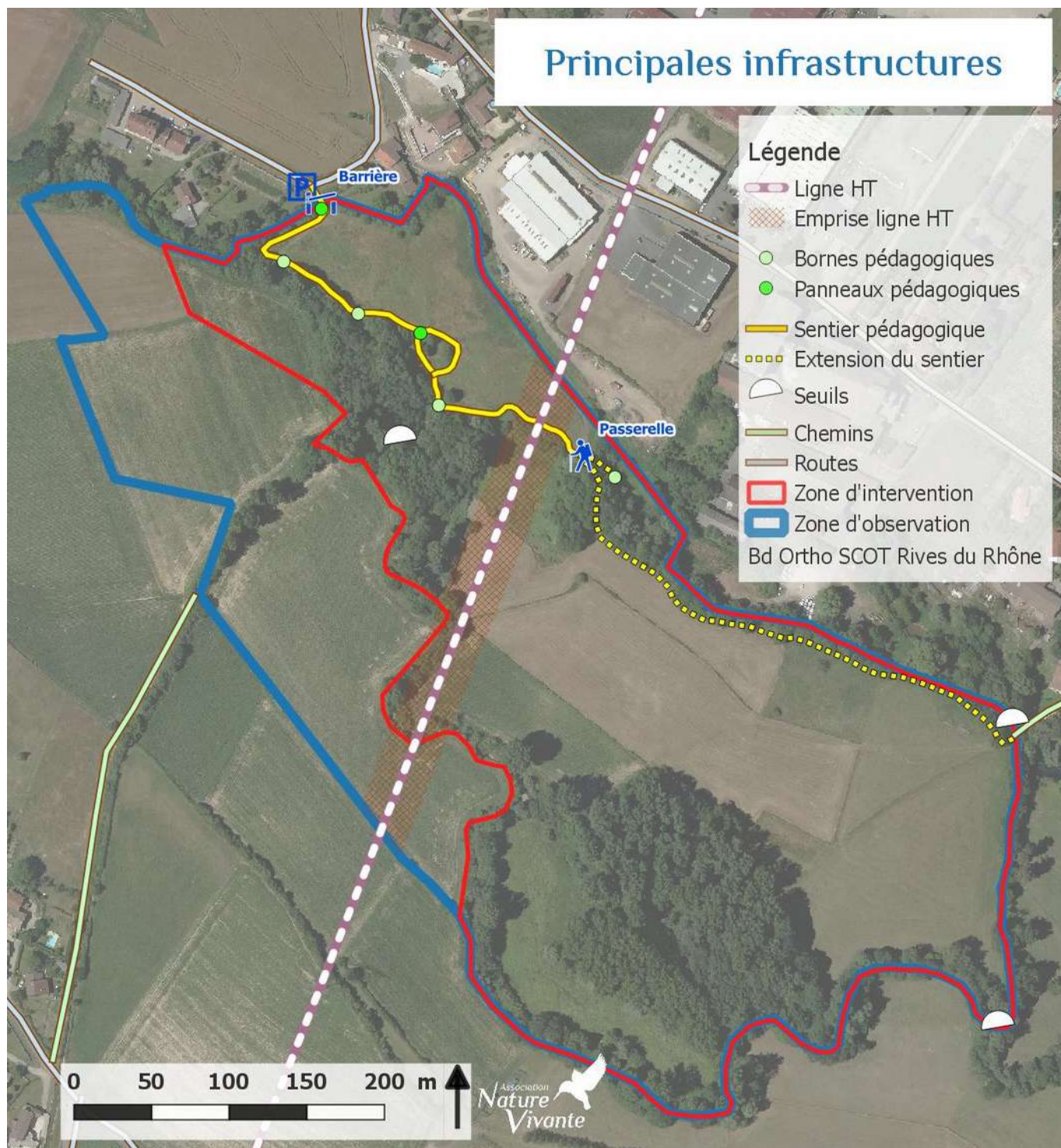
Seuils

3 seuils sont présents sur les cours d'eau du site. Il s'agit d'ouvrages très anciens implantés pour l'agriculture (irrigation des prairies) ou pour l'alimentation de moulins et autres activités industrielles. Les droits d'eau de ces seuils ne sont pas connus hormis pour la Coopérative Dauphinoise qui utilise l'eau pour alimenter un bassin servant de réserve incendie. Les seuils d'Aiguebelle et de la Coopérative font l'objet d'une fiche action dans le Contrat de rivières des 4 vallées. Ils sont classés en priorité 1 au titre de la restauration des continuités biologiques mais non prioritaires au titre des continuités sédimentaires et de l'hydrologie fonctionnelle. Au final, seul l'ouvrage d'Aiguebelle est retenu en priorité 1 pour la restauration de la continuité écologique.

Urbanisme, routes et chemins

En bordure du site se trouvent des habitations dont un ancien moulin ainsi que la zone d'activité communale de la Craz qui accueille notamment la Coopérative Agricole Dauphinoise classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Il n'existe pas de route ni de chemins (communaux ou ruraux) dans la zone d'observation mais le site possède trois accès par des routes et chemins connectés à une route départementale à moins d'1km.



1.2 Le cadre socio-économique et culturel

1.2.1 Le patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique

Le secteur de la Merlière et d'Aiguebelle s'inscrit dans la large plaine fluvio-glaciaire de la vallée de la Gère et de la Vesonne dédiée depuis des siècles à l'activité agricole. Ce secteur géographique constituait une des terres nourricières de Vienne dès l'antiquité. Ainsi, les Romains ont été attirés par la présence de nombreuses prairies, de trois rivières (Gère, Vésonne, Suze) et plus généralement d'une eau abondante (fontaines ou résurgences de Gemens).

L'eau abondante et son utilisation sont à l'origine du patrimoine historique, culturel, agricole et industriel des lieux. Les seuils, cours d'eau en dérivation et canaux sont anciens et datent au moins de la fin du moyen âge.

L'usage agricole de ces seuils et canaux consistait à irriguer les prairies ou « faire boire les prés ». Cette pratique permettait après une première fauche d'inonder les prairies, à tour de rôle et en fonction des droits d'eau, afin de favoriser la repousse de l'herbe puis faire pâturer dans l'été ou faucher une nouvelle fois en fin d'été. Ces pratiques ont disparu dans les années 1960 avec le recul de l'élevage, le retournement des prairies pour le développement des champs cultivés.

Localement les industries se développeront dès 1549 à Gemens où se trouve alors le moulin à papier de Guichard de Vaulpergue. Les fonderies s'installent par la suite et en 1834 Thibaudier installe une papeterie industrielle qui cessera son activité dans les années 1945-50 suite à une inondation dévastatrice. À l'est du site ENS, le domaine de la Craz (ou la Cra ou Crâ) possède un château probablement du XVII^{ème} siècle et une villa dite « château Doyon » édifiée au XIX^{ème} siècle. Ce domaine avait de nombreuses fonctions ; il y avait une grange et une habitation à proximité du canal appelé « Canal du Moulin de la Crâ » ainsi qu'un moulin et son écluse qui existent depuis au moins 1616. C'est sur ce moulin que s'installera en 1853 l'usine Trémeau dite « la bougie » ou encore la « Stéarinerie » dirigée par la famille Trémeau. Cette fabrique de bougies et de cierges puis également fabrique de savons de ménage produira des bougies d'éclairage en stéarine pure jusqu'en 1945. La main d'œuvre, principalement féminine, atteindra un effectif de 120 personnes venant d'Estrablin et des villages voisins. Un incendie spectaculaire en 1958 brûlera l'ensemble des bâtiments et c'est au début des années 1960 que la Coopérative Agricole Dauphinoise y installera ses dépôts de grains et autres services. La zone d'activité communale se développera à la fin des années 1970 jusqu'au début des années 2000 où l'entreprise Jullien (menuiserie, charpente...) déplacera son activité pour s'y installer. Les bâtiments de cette zone d'activité communale ont un impact paysager réel au niveau site ENS.



Vue aérienne de 1945



Photographie de l'usine la Bougie (non daté, <1958)

L'histoire des "fontaines de Gemens" est aussi marquée par les inondations et les célèbres Julins. Ces phénomènes naturels souvent évoqués se manifestaient par une remontée spectaculaire de la nappe phréatique. Vu par les anciens comme un effet bénéfique pour assainir les zones humides et malsaines des villages, plusieurs dates ont marqué les esprits : 1350, le 13 octobre 1544, en août 1750, 1840, 1856, 1907 puis en 1935 probablement la dernière grande inondation due aux Julins. Les inondations suivantes ne seront pas imputées à ces derniers, celle de 1946 verra la destruction de la papeterie de Gemens, puis plus récemment on note celle du 1er mai 1983.

Riverain du site ENS, le Moulin était alimenté par un canal traversant l'ancienne Stéarine. Au milieu des années 50, la farine produite profitait uniquement au bétail. Au début des années 60, le moulin cessa son activité et d'un commun accord la Coopérative Dauphinoise coupa l'arrivée d'eau du canal et se construit une réserve incendie.

1.2.2 Les activités socio-économiques

Agriculture et élevage

Le secteur est dédié à l'activité agricole depuis des siècles mais le recul de l'élevage après la seconde guerre mondiale et le développement des céréales dont le maïs dans les années 60 et 70 ont fortement fait régresser les prairies. En 1945, la totalité de l'actuelle zone d'observation (18ha) était en prairie hormis une plantation de peupliers d'0,5ha et la fine ripisylve le long des cours d'eau et canaux. Au début des années 1980, période pendant laquelle la surface en herbe a été la plus faible, il restait moins de 5ha de prairies (7ha aujourd'hui).

Plusieurs agriculteurs exploitent les parcelles de la zone d'observation. Robert Lentillon possède un petit troupeau de Chèvres qui pâturent sur une partie des terrains de la commune. Une convention de prêt à usage gratuit des terrains a été signée en 2011 avec son fils, Gilles Lentillon, titulaire de l'exploitation agricole, afin d'organiser l'accès aux parcelles et les conditions d'exploitation. Gilles Lentillon exploite des terrains sur la commune pour la culture des céréales, légumineuses et oléagineuses et intervient sur le site pour réaliser des actions de fauche et/ou de broyage sous forme de prestation. La convention est à mettre à jour pour tenir compte des nouvelles propriétés communales et de la capacité de l'exploitant à réaliser les actions des fauche et éventuellement de pâturage sachant que le troupeau de chèvre est très petit. Gilles Lentillon a autorisé une personne de sa famille à faire pâturer 3 poneys sur les parcelles communales.

L'exploitation de Jean Rouat a été reprise par Julien Brut dont le siège d'exploitation est à Moidieu-Détourbe. A travers un bail agricole il exploite les parcelles AP185-186-44. Ces prairies sont désormais fauchées une fois par an (sans pâturage) en mai ou juin et sont en agriculture biologique.

Pascal Jullien (GAEC des muriers) est éleveur sur la commune avec un siège d'exploitation situé à 1km à l'est de l'ENS. Il a longtemps cultivé les parcelles au sud-est du site (AP36-37) avant que les parcelles soient déclarées en jachère. En 2017 il a autorisé une personne à faire pâturer ces 3 chevaux qui utilisent également les parcelles des Peupliers et boisements limitrophes (AP39-38).

Jean Combe est agriculteur et éleveur sur la commune, il est propriétaire et exploitant de la parcelle AP35 le plus souvent cultivée en maïs ainsi que les AP33-34 en rive gauche de la Gère. Également en rive gauche la parcelle AX300 en Zone d'Intervention est cultivée par Marc Didier qui est également propriétaire.

Enfin, Jean-Paul Massardier élève des moutons en bordure extérieure sud-est du site (rive gauche).

Activités forestières

La commune s'inscrit dans la charte forestière territoriale des Bonnevaux. Il s'agit sur le site essentiellement de la culture du Peuplier. Ces peupleraies représentent aujourd'hui environ 2ha dont le faible entretien permet l'expression d'un sous bois naturel. Les premières plantations ont commencé dans les années 1940 (0,5ha) et ont fluctué pour atteindre un maximum de 4-5 ha dans les années 80-90. La dynamique de culture des peupliers est faible sur le site. Il est probable qu'une partie des plantations actuelles soit exploitées ces prochaines années et notamment celles de Gilles Lentillon (AP39-38).

Le reste des boisements sont des aulnaies-frênaies ou des taillis de Robiniers faux-acacia relativement peu âgés et de faible valeur sylvicole. Le caractère ancien de ces boisements est toutefois attesté par la présence de l'Ail de ours (*Allium ursinum*). Ces boisements sont essentiellement en propriété communale hormis la parcelle AP144 située en amont du seuil d'Aiguebelle en rive droite de la Gère. Une coupe de bois partielle a eu lieu dans cette parcelle mais le bois n'a pas été retiré. Cette parcelle devrait prioritairement faire l'objet d'une maîtrise d'usage par la commune au titre de la préservation des aulnaies-frênaies patrimoniales.

Fréquentation et activités touristiques

Le site est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Pour autant le site est fréquenté essentiellement par les riverains et semble encore assez méconnu des habitants d'Estrablin et du pays Viennois même si la fréquentation par le grand public est en augmentation depuis 10 ans. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires notamment grâce à l'outil financier « à la découverte des ENS » du Département. 37 sorties pédagogiques ont eu lieu sur l'ENS de la Merlière sur la période 2011-2017 avec 11 établissements différents. Entre 0 et 17 sorties ont eu lieu annuellement avec un nombre de participants différents ayant atteint plus de 300 personnes en 2017. Les classes des écoles primaires sont celles utilisant le plus le site même si l'on remarque que 6 classes de maternelle sont également venues au cours de ces 6 dernières années.

L'ENS est peu visible au niveau paysager car situé en plaine, pour partie caché des bâtiments de la zone d'activité, en dehors des axes routiers communaux et sans signalétique importante au niveau de l'entrée du site et du parking. L'ENS n'est pas connecté au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) qui passe au niveau de Gemens ainsi que de Tabourette.

Exploitation de la ressource en eau

Le captage d'eau de Gemens qui alimente notamment la ville de Vienne se trouve à 1,5km à l'ouest du site. L'ENS est en partie compris dans le périmètre de protection rapproché de ce captage. Le secteur est compris dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée et l'ENS est concerné par le Contrat de rivières des 4 Vallées. Ce contrat concerne 30 communes du bassin versant et son programme d'aménagement et de gestion privilégie les méthodes douces en tirant partie des potentialités écologiques des cours d'eau.

Chasse, pêche, cueillette

L'ACCA d'Estrablin (Association Communale de Chasseurs Agrée) regroupe 80 chasseurs sous la présidence de Jean-Jacques Vincendon et pratique la chasse sur l'ensemble de la commune dont l'ENS. Le lundi n'est pas chassé. L'ACCA procède à des lâchers annuels de perdrix et de faisans au moment de l'ouverture de la chasse. Elle organise plusieurs battues au Sanglier et au Chevreuil les mercredi, samedi et dimanche. Le site ENS est chassé dans la limite de la réglementation et du respect de la sécurité vis-à-vis des bâtiments présents. Le

secteur de l'ENS ne présente pas pour l'ACCA un enjeu important pour l'activité cynégétique.

Les cours d'eau de l'ENS sont pêchés par l'association réciproitaire de pêche, l'Association des Pêcheurs Gère-Rhône (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) qui intervient sur Vienne et sa région. L'association regroupe environ 2000 adhérents sous la présidence de Michel Naquin. Il n'y a pas de réserve de pêche sur le site. Les principales espèces de poissons présentes sont classées en première catégorie piscicole comme la Truite fario, la Loche de rivière, le Chabot et le Blageon. Une seule pêche électrique a concerné le site en 2016 (Fédération de pêche dans le cadre de la connaissance des peuplements piscicoles).

La Gère fait l'objet de lâchers d'alvins de Truites fario en différents points en amont du site et le point le plus proche se trouve au niveau du pont de la Route d'Aiguebelle. Avant l'ouverture de la pêche, des lâchers d'adultes de Truites fario et Truites arc-en-ciel ont lieu sur la Gère en amont du site.

Au niveau de l'ENS la Gère et le canal de la Gère sont pêchés avec toutefois une fréquentation limitée du nombre de pêcheurs. La zone s'avère difficile à pêcher en début saison par l'importante ripisylve et avec la contrainte de ne pas marcher dans l'eau (interdiction liée à la reproduction de la Truite fario et au développement des alevins) puis l'été les faibles niveaux d'eau limitent le nombre de zones favorables.

L'ENS n'est pas spécialement propice à la cueillette de plantes, fruits ou champignons. Les stations d'Ail des ours récemment découvertes devraient être préservées d'éventuelles actions de cueillette car elles présentent des surfaces très limitées.

Associations de défense de l'environnement

L'AEPE, Association Estrablinoise pour la Protection de l'Environnement, agit quotidiennement à la protection de la nature au niveau communal. Son président Jean-Yves Fournier aidé par une équipe de bénévoles organisent annuellement une journée de nettoyage sur la commune ainsi qu'un marché aux fleurs. L'association suit les actions et la vie de l'ENS depuis sa création. Elle s'implique dans la commission environnement de la commune ainsi que dans le comité de site de l'ENS. L'AEPE a notamment conduit régulièrement des actions d'arrachage des espèces envahissantes au niveau des cours d'eau de l'ENS. La structure souhaite poursuivre son travail de soutien à la vie du site et espère une plus grande appropriation de l'ENS par les estrablinois.

Nature Vivante est une association de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, membre actif de la FRAPNA Isère et basée à Pont-Évêque. La structure qui possède une équipe de bénévoles et de salariés s'attache à réaliser des inventaires écologiques, à développer l'éducation à l'environnement et à mener des actions de protection des milieux naturels de l'Isère rhodanienne jusqu'au massif des Bonnevaux. Elle est impliquée dans l'ENS depuis sa création en ayant réalisé les premiers inventaires et rédigé le premier plan de gestion. Nature Vivante conduit des suivis naturalistes sur l'ENS, des animations nature et soutient la commune et le Syndicat de Rivières des 4 vallées dans la gestion de l'ENS.

Zone d'activité communale de la Craz

Cette zone d'activité complémentaire à la ZA communautaire du Rochers regroupe plusieurs entreprises en bordure nord du site et de nombreux emplois.

La Coopérative Agricole Dauphinoise développe sur le site des activités d'achat et de vente de semences et d'agrofourmiture mais réalise également du broyage, concassage et criblage de substances végétales ainsi

que du stockage de céréales et grains. L'installation est en conséquence classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Les activités menées et le classement n'impactent pas le site.

L'entreprise Jullien spécialisée dans la menuiserie, charpente, couverture et ossature bois regroupe près de 50 salariés. Ses locaux, entrepôts, bureaux et ateliers se situent en bordure nord-ouest du site. Les ateliers par les machines utilisées ont un impact sonore minime au niveau de la prairie d'entrée du site.

D'autres entreprises se trouvent dans la zone d'activité avec Tec.G spécialisée dans le cartonnage, Gonzalès Frères qui est un fournisseur d'équipement industriel ou encore le transporteur industriel et frigorifique Querlioz.

La zone d'activité ne présente pas d'impact particulier sur l'ENS et aucun lien n'a été développé par exemple pour une valorisation du site auprès des entreprises.

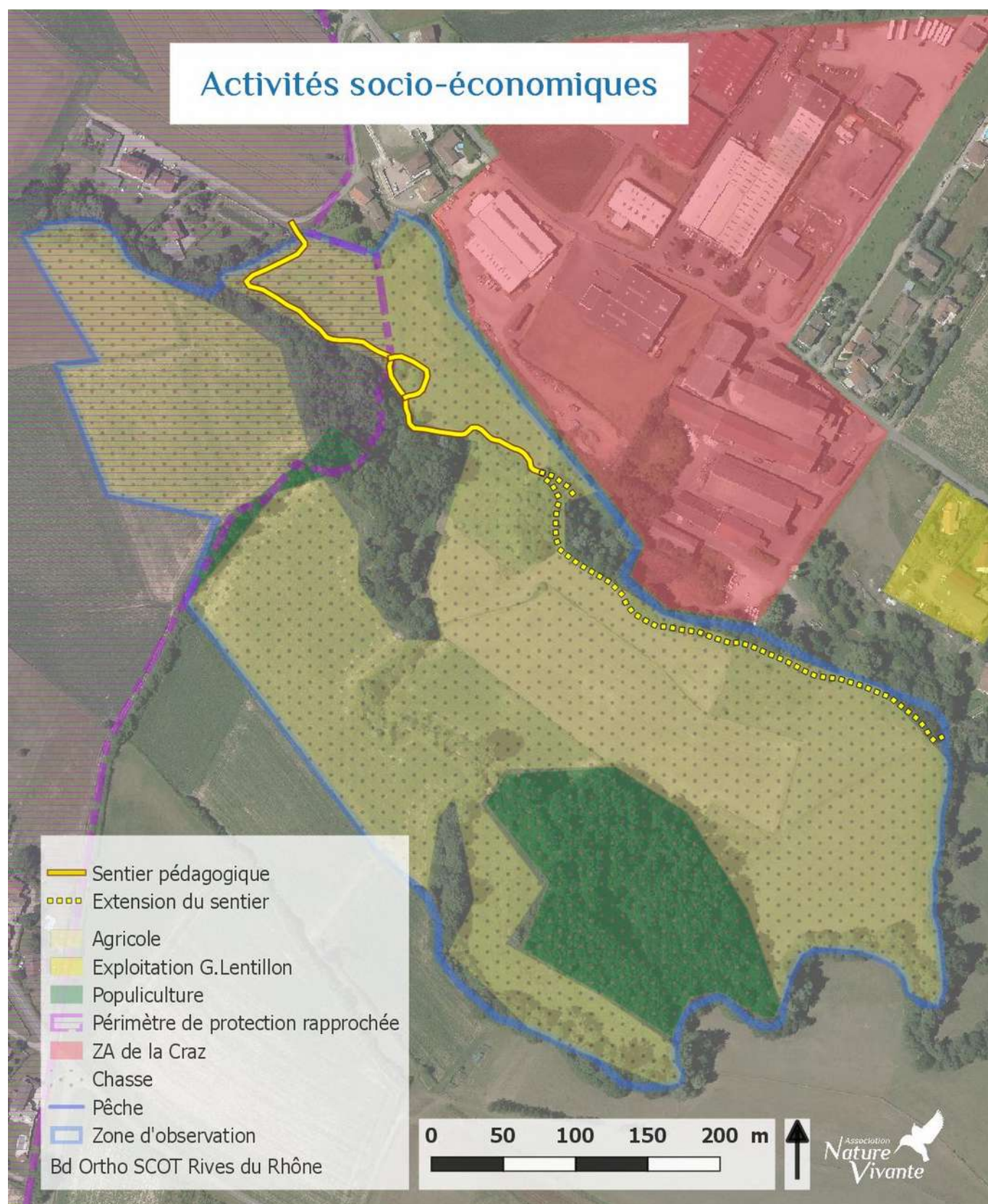
Actes contrevenant à la police de la nature

Depuis sa mise en œuvre le site ne subit pas de pratiques contrevenantes majeures. Sa faible fréquentation et les animations encadrées n'ont pas impliqué un développement de comportements néfastes et répréhensibles. L'entreprise Jullien, riveraine du site, a fait l'objet de rappel à l'ordre par la Mairie pour ses pratiques des feux réguliers de ses déchets. Une veille est à maintenir sur ces pratiques. Pour la première fois, quelques dépôts de déchets par des usagers ont été constatés en 2017 au niveau du seuil mais il devrait rapidement cesser suite à des rappels à l'ordre.

La Mission Interservices de l'Eau de la Nature (MISEN), regroupe l'ensemble des services et établissements publics de l'État (DDT, DREAL, AFB, ONCFS, DDCSPP, DRAAF, ONF, Préfecture et les agents des parcs et des réserves naturelles, Gendarmerie), est entre autres en charge des politiques de l'eau et de la nature. Elles ont pour rôle d'orienter et de coordonner la police de la nature au niveau départemental.

Sur le site la mobilisation des riverains, des associations locales et ponctuellement du personnel communal constitue une action de veille et permet d'aller à la rencontre des usagers et de sensibiliser les éventuels utilisateurs non respectueux des espaces naturels.

Activités socio-économiques



1.3 L'environnement et le patrimoine naturel

1.3.1 Le milieu physique

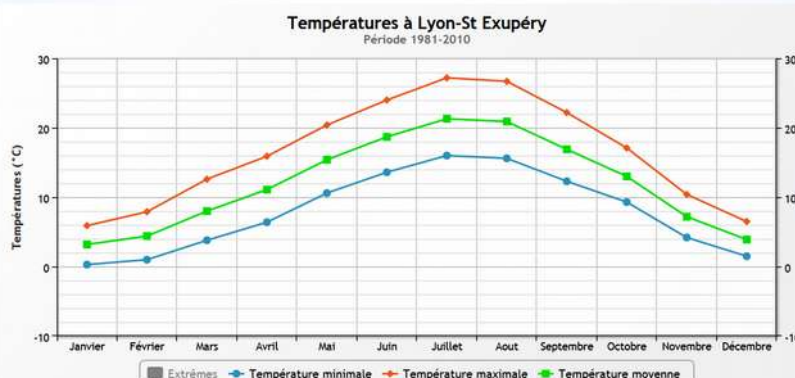
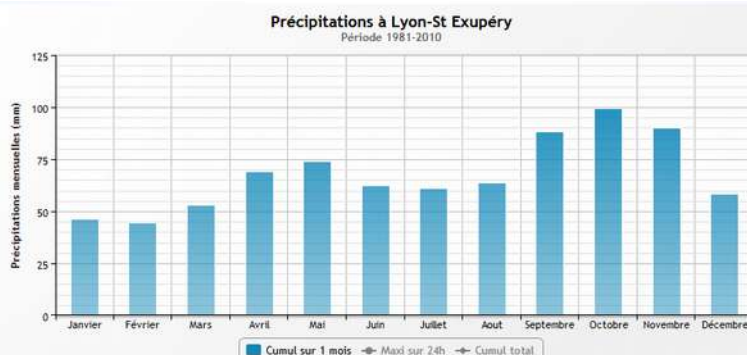
1.3.1.1 Le climat

Le secteur d'étude bénéficie d'un climat tempéré, caractéristique d'une zone de transition entre le régime continental, océanique, accompagné d'influences méditerranéennes.

Le régime continental apporte de fortes précipitations d'automne et de printemps et des hivers rudes (60 à 80 jours de gel par an).

La durée d'ensoleillement moyen est d'environ 1900 heures sur l'année avec une température moyenne de 12°C et des précipitations moyennes de 809mm par an (source : infoclimat.fr)

Ainsi, le secteur d'étude dispose d'un climat relativement irrégulier au cours de l'année, avec des écarts très marqués de température et de pluviométrie selon les saisons.



1.3.1.2 L'hydrographie

Le réseau hydrographique principal du bassin présente 4 cours d'eau principaux :

- La Sévenne (13 km de linéaire pour 79 km² de bassin versant), qui se jette directement dans le Rhône, au niveau de la ville de Vienne,
- La Véga (17 km de linéaire pour 88 km² de bassin versant), qui rejoint la Gère au droit de Pont-Evêque avant de rejoindre le Rhône,
- La Vésonne ou Amballon/Vésonne (18 km de linéaire pour 192 km² de bassin versant), qui conflue en amont de Vienne avec la Gère (rive droite),
- Enfin, la Gère (30 km de linéaire pour 108 km² de bassin versant), affluent en rive gauche du Rhône, qui prend naissance sur le plateau de Bonnevaux et court jusqu'à Vienne.

Le régime hydrologique du bassin versant se caractérise par des hautes eaux hivernales et des basses eaux estivales. Ce régime est cependant très fortement influencé par les échanges entre les rivières et les eaux souterraines qui se caractérisent par :

- dans la partie médiane des vallées, une forte infiltration des eaux de surface dans la nappe, aggravant la sévérité des étiages des cours d'eau,
- en extrémité aval du territoire, une réalimentation intense des cours d'eau par résurgence des nappes en

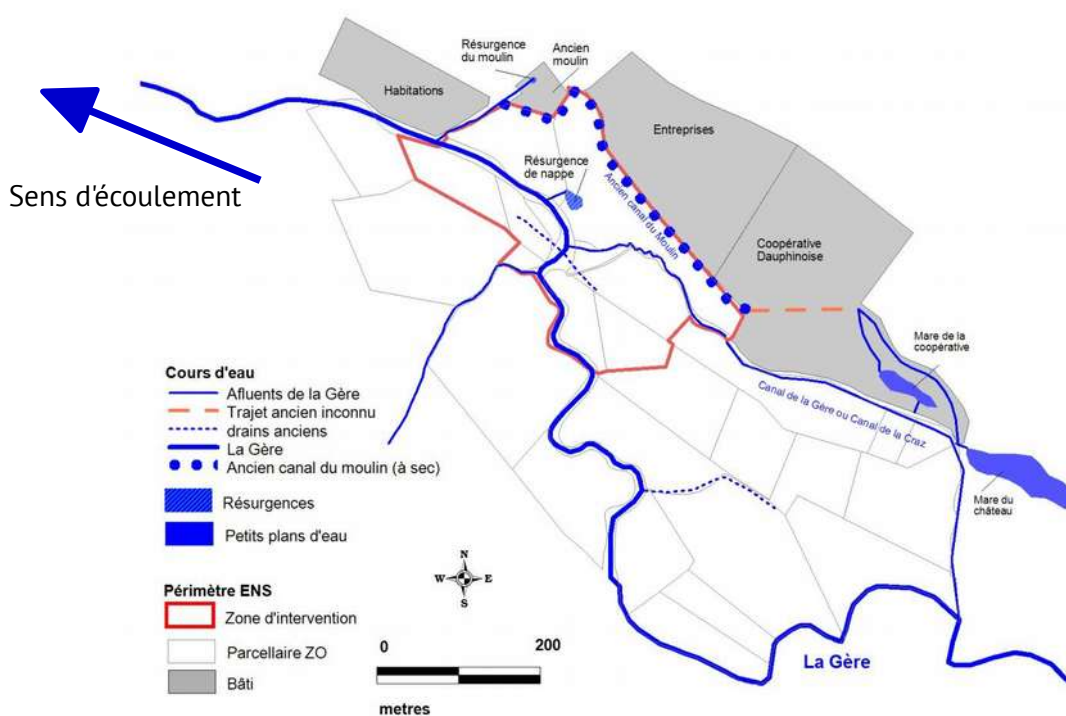
raison de la présence de verrous rocheux qui bloquent les eaux souterraines, conduisant au soutien d'étiage des cours d'eau

L'ENS se trouve à la jonction entre la zone d'infiltration et la zone de résurgence de la nappe.

La zone humide de la Merlière présente un réseau hydrographique original et complexe autour du réseau hydrique formée par la Gère. Sa complexité, et sa particularité sont dues au fonctionnement de la nappe à son niveau (phénomène de résurgence) ainsi qu'à la création de nombreux ouvrages (seuils, canaux) utilisés par les moulins et/ou pour irriguer les prairies.

Cette relative complexité du réseau a eu tendance à se simplifier avec la disparition des moulins, des canaux d'irrigation ainsi que de nombreux fossés. Aujourd'hui sur le site, le réseau hydrologique est composé des éléments suivants :

- la Gère, affluent en rive gauche du Rhône,
- d'un canal de dérivation « le canal de la Gère » ou « canal de la Craz ». Ce dernier alimente la mare de la coopérative Dauphinoise puis rejoint la Gère en aval du seuil d'Aiguebelle,
- d'un réseau de canaux et fossés le plus souvent à sec qui alimentaient entre autres le moulin à partir du canal de la Gère,
- une résurgence sortant du moulin et s'écoulant vers la Gère,
- une autre résurgence placée au centre de la prairie d'entrée du site et qui forme un point d'eau dont l'exutoire se déverse vers la Gère à l'aide d'un muret étroit,
- deux petits plans d'eau sont situés à proximité du canal de la Gère en dehors des limites actuelles de la Zone d'Observation : le plan d'eau paysager du château de la Craz et la réserve incendie (mare) de la coopérative Dauphinoise.

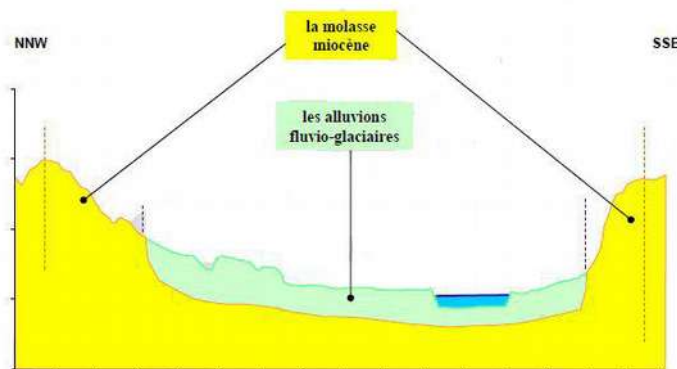


Des déséquilibres de débit entre la Gère et son canal sont à signaler notamment l'été où le débit de la Gère devient très faible alors que le canal maintient son débit. La vanne qui contrôlait ce partage des eaux au

niveau du seuil amont sur la Gère n'est plus en fonctionnement. Des conflits anciens existent autour des droits d'eau au niveau de cette vanne.

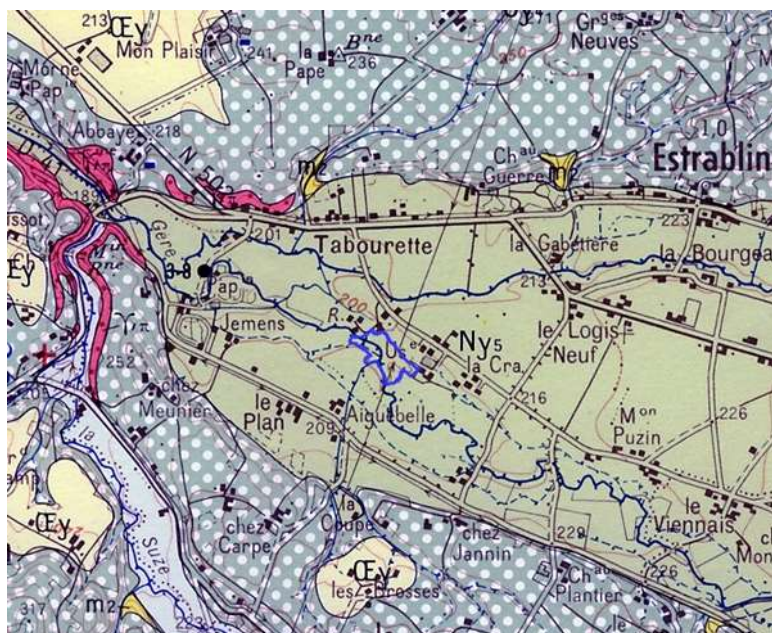
1.3.1.3 L'hydrogéologie

Sur le territoire des 4 Vallées, les dépôts d'âge Miocène ont été fortement modelés et remaniés lors des phases de glaciation du Quaternaire. Les glaciers ont déposé sur les formations miocènes (intégrant notamment des formations molassiques) des formations morainiques que l'on observe actuellement en couronnement des reliefs, et des dépôts fluvioglaciers qui constituent le remplissage des vallées actuelles. Le Miocène bien que peu visible à l'affleurement, constitue la quasi-totalité du substratum. Cette histoire géologique confère aux couloirs fluvioglaciers des vallées du Bas-Dauphiné une géométrie relativement similaire : affleurement de la molasse miocène sur les coteaux, remplissage par les alluvions fluvioglaciers des fonds de vallées.



Décollant de cette histoire géomorphologique, le territoire des 4 Vallées présente deux niveaux aquifères superposés :

- d'une part les aquifères des alluvions fluvioglaciers, localisés dans les fonds de vallées. Leur sens d'écoulement suit globalement celui des cours d'eau ;
- d'autre part l'aquifère de la molasse miocène du Bas Dauphiné, qui s'étend sur la totalité du bassin versant et qui constitue une ressource en eau qualifiée de majeure pour le bassin Rhône Méditerranée et Corse (SDAGE 2009).



Ny5 : Nappe de raccordement. Alluvions constitués de galets calcaires, métamorphiques et éruptifs emballés dans une matrice sableuse. Elles correspondent à l'étalement et au remaniement du matériel morainique du glacier. Elles sont parcourues par une nappe aquifère.

Gy : complexe morainique würmien (formation d'origine glaciaire)

OEy : Würm. Formation loessique.

M2 : dépôts miocènes. Ils forment l'ossature de la plupart des collines (substratum).

L'aquifère exploité sur la Gère est l'aquifère des alluvions fluvioglaciers appartenant à l'entité hydrogéologiques «152P – Formations fluvioglaciers du Bas-Dauphiné - Gère et Véronne». Sur le bassin de la Gère au sud, les alluvions fluvioglaciers ne sont présents qu'à partir d'Eyzin-Pinet. Ces alluvions sont souvent très argileuses peu perméables jusqu'à la butte de Chaumont au niveau de laquelle, le bassin

hydrogéologique de la Gère se confond avec celui de la Vésonne. La particularité marquante est que les eaux souterraines empruntent obligatoirement le réseau de surface au contact des formations granitiques à l'aval. A ce niveau, il n'existe plus d'exutoire souterrain.

Pour chaque bassin versant il existe ainsi une sectorisation :

- en amont, les plateaux emmagasinent l'eau notamment les vallées de la Vésonne et de la Gère avec les étangs de la forêt de Bonnevaux). Les précipitations et les cours d'eau s'infiltrant de manière importante, alimentant des aquifères puissants et provoquant des assecs prononcés et récurrents.
- en aval, le sens des transferts s'inverse, les aquifères alimentent les cours d'eau (résurgences provoquées par la remontée du socle cristallin)

L'aquifère de la molasse miocène appartient à l'entité hydrogéologique «MIO3 – Formations molassiques du Bas Dauphiné». Bien que très hétérogènes et de caractéristiques très variables, sa nature est majoritairement sableuse ce qui lui confère, de manière générale, de bonnes qualités aquifères. Sur le Bas Dauphiné, cet aquifère reste encore peu connu car les forages sont peu nombreux. Cependant il est pressenti que l'aquifère de la molasse puisse jouer un rôle important dans le soutien des débits d'étiage des rivières et des nappes fluvio-glaciaires. Pour la vallée de la Gère, l'aquifère de la molasse s'écoule globalement suivant l'axe des couloirs fluvio-glaciaires. Le modèle d'alimentation avancé est le suivant : en amont des couloirs, l'aquifère de la molasse intégrerait, en plus de l'infiltration des eaux de pluies sur les coteaux, des apports d'eau provenant de l'aquifère des alluvions fluvio-glaciaires alors que sur la partie aval, l'aquifère de la molasse alimenterait l'aquifère des alluvions fluvio-glaciaires.

1.3.2 Les habitats naturels

1.3.2.1 Description des habitats naturels

La description et la cartographie des habitats sont essentiels pour :

- Permettre une bonne compréhension du site et de ses composantes, non seulement par les gestionnaires-environnementalistes en charge des ENS, mais aussi autant que possible par un public beaucoup plus large (élus et décideurs, usagers, propriétaires et riverains ...),
- Définir l'état initial d'un site à une date donnée, positionner et hiérarchiser clairement les enjeux en termes de gestion-conservatoire,
- Mesurer dans le futur l'évolution de la végétation et des habitats du site, que ceux-ci aient ou non fait l'objet de mesures de gestion / conservation spécifiques au cours des différents plans de gestion et de leur révisions successives,
- Permettre des comparaisons dans le temps. Les tableaux et la cartographie des habitats doivent rester compréhensibles, utilisables et comparables dans le temps (y compris dans plusieurs décennies),
- Permettre des comparaisons inter-sites et des synthèses au niveau départemental et pouvoir mettre en perspective le réseau des ENS de l'Isère avec les niveaux régional, national voire européen.

L'ENS de la Merlière possède une cartographie des habitats naturels depuis 2006. La réalisation de ce troisième plan de préservation a été l'occasion de mettre à jour cette cartographie existante conformément au « guide méthodologique pour la description, la cartographie et l'évaluation des habitats des ENS » (CBNA, février 2015).

Chacun des habitats élémentaires du site a fait l'objet de relevés phytosociologiques (phytosociologie sigmatiste). Ces relevés ont pour objet de documenter la description des habitats élémentaires du site, de permettre la mise en correspondance avec les autres typologies, d'établir les listes d'espèces caractéristiques, déterminantes ou représentatives et de faciliter les corrections et validations éventuelles ultérieures.

Le tableau suivant décrit les 19 habitats élémentaires identifiés sur le site.

Il mentionne la correspondance des habitats élémentaires avec les autres typologies, la listes des espèces végétales dominantes ou structurantes, les autres espèces caractéristiques, déterminantes ou représentatives, les relations avec les autres habitats élémentaires ainsi que d'éventuelles autres remarques.

Grandes unités écologiques et physiologiques	N° repère	Intitulé habitat élémentaire	Classification phytosociologique		Classe	Code Prodrome Végétation s de France	Code Corine Biotopes	Code Eunis	Code Eur 27	Surface sur l'ENS (Ha)	Espèces végétales dominantes ou structurantes	Autres espèces caractéristiques, déterminantes ou représentatives	Relations avec les autres habitats élémentaires	Autres remarques
			alliance	sous-alliance/association										
MASSES D'EAUX SANS HERBIERS AQUATIQUES	1	Rivière					24.1	C2.2	NR	0,48			Présence potentielle et ponctuelle d'herbiers aquatiques	
	2	Plan d'eau stagnante sans végétation aquatique (ancienne résurgence)					22.1	C1.2	NR	0,007			Retour potentiel de l'habitat "eaux courantes fraîches à végétation aquatique à Petite Berle".	Habitats liés au niveau de la nappe phréatique et des résurgences. Magnocariçaie avec présence du Solidage (Solidago gigantea)
ROSELIÈRES ET MAGNOCARIÇAIES	3	Magnocariçaie à inondation temporaire à Laïche des marais (Carex acutiformis)	Caricion gracilis	Caricetum acutiformis	PHRAGMITI AUSTRALIS-MAGNOCARICETEA ELATAE	51.0.2.0.2	53.2122	D5.2122	NR	0,03	Laïche des marais (Carex acutiformis)	Houblon (Humulus lupulus), Salicaire commune (Lythrum salicaria),	Magnocariçaie en contact avec l'ancienne prairie humide pâturée actuellement en friche.	
MÉGAPHORBIAS ET PRAIRIES DE HAUTES HERBES	4	Mégaphorbiaie/Roselière plus ou moins asséchée à Ortie dioïque (Urtica dioica) et Roseau commun (Phragmites australis)	Convolvulon sepium		FILIPENDULO ULMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM	28.0.1.0.1	37.71	E5.41	NR	0,09	Ortie dioïque (Urtica dioica), Roseau commun (Phragmites australis)	Houblon (Humulus lupulus), Salicaire commune (Lythrum salicaria), Laïche des marais (Carex acutiformis), Laïche penchée (Carex pendula), Iris des marais (Iris pseudacorus)	Ancienne Cariçaie, semblant évoluer vers la mégaphorbiaie à Ortie dioïque. En contact avec l'Aulnaie-frênaie.	
	5	Mégaphorbiaie nitrophile à Ortie dioïque (Urtica dioica)	Convolvulon sepium	Urtico dioicae - Convolvuletum sepium	FILIPENDULO ULMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM	28.0.1.0.1	37.71	E5.411	6430-4	0,13	Ortie dioïque (Urtica dioica)	Liseron des haies (Calystegia sepium)	En contact avec l'Aulnaie-frênaie.	
PRAIRIES MÉSOPHILES DE FAUCHE ET DE PÂTURE	6	Prairie méso-eutrophe à Fromentale élevée (Arrhenatherum elatius), Houlque laineuse (Holcus lanatus) et Berce sphondyle (Heracleum sphondylium)	Arrhenatherion elatioris	Centaureojaceae-Arrhenatherion elatioris	ARRHENATHERTEA ELATIORIS	6.0.1.0.1.1	38.22	E2.22	6510	3,69	Fromentale élevée (Arrhenatherum elatius), Houlque laineuse (Holcus lanatus) et Berce sphondyle (Heracleum sphondylium)	Vesce hérissée (Vicia hirsuta), Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), Bromemou (Bromus hordeaceus)	Prairie stable malgré les espèces d'ourlet qui ont tendance à s'y installer.	Localement régime de fauche inadapté
	7	Prairie méso-	Arrhenathe	Colchico	ARRHENATHERTEA ELATIORIS	6.0.1.0.1.1	38.22	E2.2	6510	2,46	Fétuque des prés	Grande sanguisorbe		Alernance de fauches

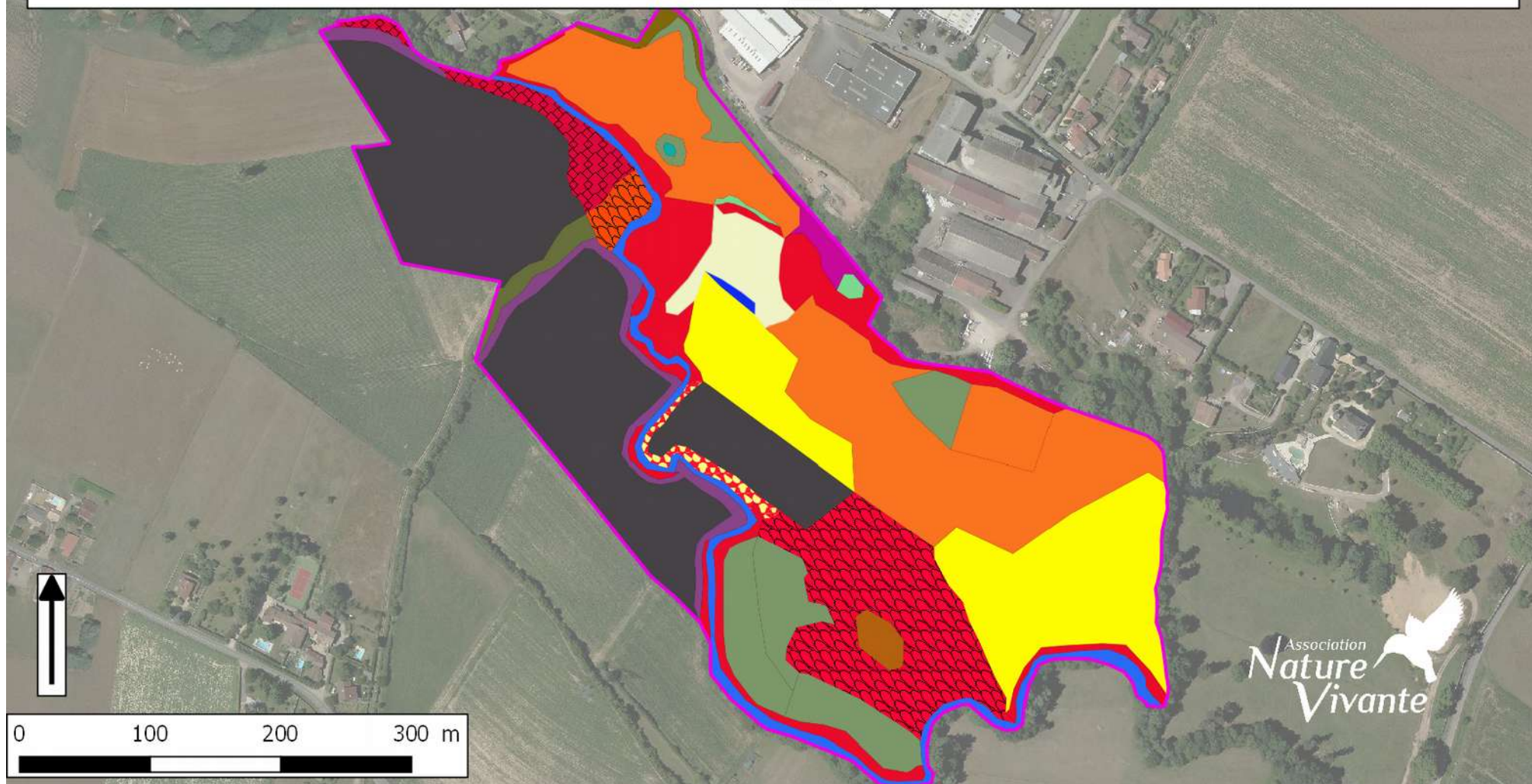
Grandes unités écologiques et physiologiques	N° repère	Intitulé habitat élémentaire	Classification phytosociologique		Classe	Code Prodrome Végétation s de France	Code Corine Biotopes	Code Eunis	Code Eur 27	Surface sur l'ENS (Ha)	Espèces végétales dominantes ou structurantes	Autres espèces caractéristiques, déterminantes ou représentatives	Relations avec les autres habitats élémentaires	Autres remarques
			alliance	sous-alliance/association										
		hygrophile mésotrophe à Fétuque des prés (Festuca pratensis), Houlque laineuse (Holcus lanatus) et Laiche hérissée (Carex hirta)	rion elatioris	autumnalis - Arrhenatherion elatioris	TEA ELATIORIS	2		2			(Festuca pratensis), Houlque laineuse (Holcus lanatus) et Laiche hérissée (Carex hirta)	(Sanguisorba officinalis), Vulpin des prés (Alopecurus pratensis), Fétuque rouge (Festuca rubra)		et mises en pâture, parties fauchées favorable à la Grande sanguisorbe
CULTURES, MOISSONS ET TERRAINS SARCLÉS	8	Champs cultivés					82.1	I1.1	NR	4,85				Favorise de nombreuses espèces invasives
OURLETS RUDÉRAUX, DÉCOMBRES ET REPOSOIRS	9	Bandes enherbées graminéennes fauchées bordant les cultures, à Fromentale élevée (Arrhenatherum elatius), Fétuque élevée (Festuca arundinacea) et Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata)	Arrhenatherion elatioris		ARRHENATHEREA ELATIORIS	6.0.1.0.1	38.2	E2.2	NR	0,39	Fromentale élevée (Arrhenatherum elatius), Fétuque élevée (Festuca arundinacea), Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata)		Bandes enherbées situées entre les cultures et les haies ou les ripisylves.	
	10	Friche alluviale à Saponaire officinale (Saponaria officinalis) et Chiendent rampant (Elymus repens)	Falcario vulgaris-Poion angustifoliae	Saponario officinalis - Elytrigietum repentis	AGROPYRETEA PUNGENTIS	2.0.2.0.2	87.1	I1.55	NR	0,07	Saponaire officinale (Saponaria officinalis), Chiendent rampant (Elymus repens)	Armoise commune (Artemisia vulgaris), Solidage (Solidago gigantea), Cirse des champs (Cirsium arvense), Topinambour (Helianthus tuberosus)	Friche située entre les cultures et la rivière, au niveau des ripisylves éclaircies par coupe.	Accueille de nombreuses espèces invasives
OURLETS ET PRAIRIES PRÉ-FORESTIÈRES DES LISIÈRES ET COUPES	11	Ourlet forestier nitrophile à Sureau yèble (Sambucus ebulus), Ortie dioïque (Urtica dioica) et Cerfeuil enivrant (Chaerophyllum temulum)	Geourbanii-Alliarion petiolatae		GALIO APARINES-URTICETEA DIOICAE	29.0.1.0.1	37.72	E5.43	6430	0,11	Sureau yèble (Sambucus ebulus), Ortie dioïque (Urtica dioica), Cerfeuil enivrant (Chaerophyllum temulum)	Lierre terrestre (Glechoma hederacea), Gaillet gratteron, (Galium aparine), Berce sphondyle (Heracleum sphondylium)	En contact avec la Peupleraie à sous-strate d'Aulnaie-frêne. Evolution possible vers l'Aulnaie-frêne à sous bois de Groseillier rouge	
	12	Ourlet nitrophile à	Aegopodio		GALIO	29.0.1.0.1	37.72	E5.4	6430	1,41	Gaillet gratteron	Berce sphondyle	En contact avec la	Gestion par pâturage

Grandes unités écologiques et physiologiques	N° repère	Intitulé habitat élémentaire	Classification phytosociologique		Classe	Code Prodrome Végétations de France	Code Corine Biotopes	Code Eunis	Code Eur 27	Surface sur l'ENS (Ha)	Espèces végétales dominantes ou structurantes	Autres espèces caractéristiques, déterminantes ou représentatives	Relations avec les autres habitats élémentaires	Autres remarques
			alliance	sous-alliance/association										
		Gaillet gratteron (Galium aparine) et Ortie dioïque (Urtica dioica), fauché ou pâturé	n podagrariae		APARINES-URTICETEA DIOICAE			3			(Galium aparine), Ortie dioïque (Urtica dioica)	(Heracleum sphondylium), Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), Chiendent rampant (Elymus repens)	Peupleraie à sous strate d'Aulnaie-frênaie et les prairies.	inadaptée car trop permanent avec beaucoup de refus
	13	Prairie méso-hygrophile pâturée abandonnée à Salicaire commune (Lythrum salicaria), Houlque laineuse (Holcus lanatus) et Epilobe hérissé (Epilobium hirsutum)	Convolvulon sepium		FILIPENDULOMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM	28.0.1.0.1	37.71	E5.41	NR	0,39	Salicaire commune (Lythrum salicaria), Houlque laineuse (Holcus lanatus), Epilobe hérissé (Epilobium hirsutum)	Liseron des haies (Calystegia sepium), Ortie dioïque (Urtica dioica), Pâturin commun (Poa trivialis)	Peut évoluer soit vers une mégaphorbiaie soit vers une prairie humide avec une gestion par fauche. En contact avec la Cariçaie à Laîche des marais.	Présence du Solidage (Solidago gigantea)
BOISEMENTS MARÉCAGEUX ET DES BORDS DE COURS D'EAU	14	Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge (Ribes rubrum), Circée de Paris (Circaea lutetiana)	Alnion incanae	Alnenion glutinoso-incanae	QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE	57.0.4.2.1.1	44.332	G1.213	91EO*	1,71	Aulne glutineux (Alnus glutinosa), Groseillier rouge (Ribes rubrum), Ronce bleuâtre (Rubus caesius), Ortie dioïque (Urtica dioica)	Circée de Paris (Circaea lutetiana), Egopode podagraire (Aegopodium podagraria), Brachypode des bois (Brachypodium sylvaticum), Berce sphondyle (Heracleum sphondylium)		
	15	Aulnaie-frênaie dominée par le Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)	Alnion incanae	Alnenion glutinoso-incanae	QUERCO ROBORIS-FAGETEA SYLVATICAE	57.0.4.2.1.1	44.332	G1.213	91EO*	0,39	Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia), Peuplier noir (Populus nigra), Aulne glutineux (Alnus glutinosa), Egopode podagraire (Aegopodium podagraria), Ortie dioïque (Urtica dioica)	Roseau commun (Phragmites australis), Brachypode des bois (Brachypodium sylvaticum), Gaillet gratteron (Galium aparine), Lierre terrestre (Glechoma hederacea)	Evolution possible vers l'Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge	Intéressant malgré la domination du Robinier faux-acacia
PLANTATION	16	Plantation de peuplier	Alnion	Alnenion	QUERCO	57.0.4.2.1	44.332	G1.2	91EO*	1,74	Peuplier hybride,	Egopode podagraire	Evolution naturelle	Habitat diversifié

Grandes unités écologiques et physiologiques	N° repère	Intitulé habitat élémentaire	Classification phytosociologique		Classe	Code Prodrome Végétations de France	Code Corine Biotopes	Code Eunis	Code Eur 27	Surface sur l'ENS (Ha)	Espèces végétales dominantes ou structurantes	Autres espèces caractéristiques, déterminantes ou représentatives	Relations avec les autres habitats élémentaires	Autres remarques
			alliance	sous-alliance/association										
DE FEUILLUS		avec une sous-strate développée avec des espèces locales : Aulne glutineux (Alnus glutinosa), Frêne commun (Fraxinus excelsior)	incanae	glutinoso-incanae	ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE	.1		13			Aulne glutineux (Alnus glutinosa), Frêne commun (Fraxinus excelsior)	(Aegopodium podagraria), Gaillet gratteron (Galium aparine), Lierre terrestre (Glechoma hederacea), Balsamine de Balfour (Impatiens balfouri)	vers l'Aulnaie-frênaie	bien développé malgré la peupleraie. Balsamine de Balfour favorisée par le pâturage équin en sous-bois
	17	Plantation de peuplier avec une sous-strate développée avec des espèces locales : Chêne pédonculé (Quercus robur), Frêne commun (Fraxinus excelsior)	Fraxino excelsioris - Quercion roboris	Primulo elatioris - Quercetum roboris	QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE	57.0.3.1.1	41.23	G1.A 13	9160-2	0,15	Peuplier hybride, Frêne commun (Fraxinus excelsior), Chêne pédonculé (Quercus robur), Noisetier (Corylus avellana), Erable champêtre (Acer campestre)	Lamier jaune (Lamium galeobdolon), Gouet d'Italie (Arum italicum), Circée de Paris (Circaea lutetiana), Benoîte commune (Geum urbanum)	Niveau topographique supérieur à l'Aulnaie-frênaie, évolue vers une Chênaie-frênaie	Habitat diversifié bien développé malgré la peupleraie
HAIES ET BOSQUETS	18	Fourré arbustif nitrophile à Saule marsault (Salix caprea) et Sureau noir (Sambucus nigra)	Sambuco racemosae-Salicion capreae		CRATAEGO MONOGYNAE-PRUNETEA SPINOSAE	20.0.3.0.1	31.872	FA.4	NR	0,09	Saule marsault (Salix caprea), Sureau noir (Sambucus nigra)	Gaillet gratteron (Galium aparine), Ortie dioïque (Urtica dioica), Ronce bleuâtre (Rubus caesius)	En contact avec l'ourlet à Gaillet gratteron (Galium aparine) et Ortie dioïque (Urtica dioica)	
	19	Haie bocagère mésophile avec Chêne pédonculé (Quercus robur), Noisetier (Corylus avellana) et Erable champêtre (Acer campestre)	Fraxino excelsioris - Quercion roboris	Primulo elatioris - Quercetum roboris	QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE	57.0.3.1.1	84.2	FA.4	NR	0,15	Chêne pédonculé (Quercus robur), Noisetier (Corylus avellana), Erable champêtre (Acer campestre)	Ronce commune (Rubus gr. fruticosus), Lierre grimpant (Hedera helix)		

Habitats

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Rivière |  | Ourlet forestier nitrophile à Sureau yèble, Ortie dioïque et Cerfeuil enivrant |
|  | Plan d'eau stagnante sans végétation aquatique (ancienne résurgence) |  | Ourlet nitrophile à Gaill et gratteron et Ortie dioïque, fauché ou pâturé |
|  | Magnocariçaie à inondation temporaire à Laiche des marais |  | Prairie méso-hygrophile pâturée abandonnée à Saicaire commune, Houlque laineuse et Epilobe hérissé |
|  | Mégaphorbiaie/Roselière plus ou moins asséchée à Ortie dioïque et Roseau commun |  | Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge, Circée de Paris / Friche alluviale |
|  | Mégaphorbiaie nitrophile à Ortie dioïque |  | Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge, Circée de Paris |
|  | Prairie méso-eutrophe à Fromentale élevée, Houlque laineuse et Berce sphondyle |  | Aulnaie-frênaie dominée par le Robinier faux-acacia |
|  | Prairie méso-hygrophile mésotrophe à Fétuque des prés, Houlque laineuse et Laiche hérissée |  | Plantation de peuplier avec une sous-strate développée avec des espèces locales : Aulne glutineux, Frêne commun |
|  | Champs cultivés |  | Plantation de peuplier avec une sous-strate développée avec des espèces locales : Chêne pédonculé, Frêne commun |
|  | Bande enherbée graminéennes fauchées bordant les cultures, à Fromentale élevée, Fétuque élevée et Dactyle aggloméré |  | Fourré arbustif nitrophile à Saule marsault et Sureau noir |
| | |  | Haie bocagère mésophile avec Chêne pédonculé, Noisetier et Érable champêtre |



1.3.3 Les espèces

Lors des deux premiers plans de préservation (2006 et 2011), des listes d'espèces ont été établies pour les groupes suivants : flore, mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles, poissons, odonates et lépidoptères.

Depuis 2007 des suivis d'oiseaux, de libellules et de la flore ont été effectués quasiment toutes les années. Ils ont permis d'observer de nouvelles espèces et cela de façon très régulière.

Des prospections complémentaires ont été effectuées en 2017 afin de mettre à jour les données, viser une plus grande exhaustivité des listes d'espèces et apporter des précisions sur leurs statuts biologiques.

Au total, 353 espèces animales (vertébrés et invertébrés) et 222 espèces végétales ont été recensées sur le site dans la zone d'observation (liste d'espèces en Annexe).

Le tableau ci-dessous donne une indication sur la qualité des inventaires réalisés :

Groupe inventorié	Période d'observation	Nbr de données	Nombre d'espèces	Évaluation
Mammifères	2006-2017	34	15	++
Amphibiens	2009-2017	15	3	+++
Reptiles	2006-2017	12	5	++
Oiseaux	2005-2017	1277	59	+++
Poissons	2006-2017	12	8	++
Crustacés	2011-2017	3	2	+
Papillons	2006-2017	617	209	+++
Libellules	2004-2017	417	24	+++
Orthoptères	2011-2017	25	16	++
Autres espèces faunistiques	2011-2017	15	12	+
Flore	2006-2017	1334	222	+++
		** Expression erronée **	** Expression erronée **	

+++ => inventaire quasiment complet et fiable

++ => inventaire partiel à compléter

+ => inventaire très partiel

1.3.3.1 La faune

Les mammifères

15 espèces de mammifères ont été signalées sur le site par observation directe, indices de présences (crottes, traces, empreintes...) ou par la pose de pièges-photographiques automatiques. Ces derniers ont

permis d'observer différentes espèces comme la Fouine (*Martes foina*), le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) ou encore le Renard roux (*Vulpes vulpes*).

Les chauves-souris avaient été étudiées spécifiquement en 2011 par Gilbert Billard par la pose de filets sur la Gère de nuit ainsi que par l'utilisation de détecteur d'ultrasons. Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), spécialisé dans la chasse au dessus des plans d'eau et des rivières avait été capturé à 5 reprises dont des femelles post-allaitantes indiquant que l'espèce se reproduit sur le site ou à proximité. Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) avait également été capturé au filet. Les autres espèces ou groupe d'espèces ont été déterminée sur les points d'écoute dans la prairie en entrée de site.

Signalons que le Castor d'Europe (*Castor fiber*) n'est pas présent sur le site et a disparu du bassin versant de la Gère au cours des années 1990. Une recolonisation de l'espèce est possible sur le bassin versant et le site ces prochaines années car des individus ont été observés ces dernières années sur la commune de Lieudieu.

L'inventaire des mammifères du site est à considérer comme partiel du fait notamment de l'absence d'inventaire spécifique envers les micro-mammifères.

Les amphibiens

Seulement 3 espèces d'amphibiens sont identifiées sur le site avec le Triton palmé, la Grenouille agile et la Grenouille « verte ». Cette dernière a été relevée à plusieurs reprises comme une Grenouille commune (*Pelophylax kl. Esculentus*) mais la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) doit également être présente dans les points d'eau en bordure de site.

La diversité de zones humides ne permet pas d'accueillir une grande diversité d'amphibiens avec des cours d'eau ne présentant pas d'annexes hydrauliques et des résurgences de faibles surfaces régulièrement asséchées avec la baisse des niveaux de nappes phréatiques. Les zones de résurgences sont utilisées par le Triton palmé (près de 25 individus en juin 2017 dans la résurgence centrale) lors de la reproduction.

Les reptiles

Pour améliorer la connaissance naturaliste de ce groupe des plaques à reptiles ont été implantées sur le site en 2017. Ces caches artificielles, des morceaux d'1m² de tapis de carrière en caoutchouc, au nombre de 8, ont permis d'observer plusieurs espèces dont certaines découvertes pour le site.

5 espèces de reptiles sont signalées sur le site dont 4 serpents et 1 lézard.

La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) sont des serpents des milieux humides possédants des points d'eau (mares, étangs, cours d'eau lent) dans lesquels on peut les observer nager. Deux individus de Couleuvres vipérines ont été observés en 2017 dont un juvénile de l'année

Les oiseaux

Avec 1277 données collectées depuis 2005 sur le site les oiseaux constituent l'un des groupes les mieux inventoriés de l'ENS. Entre 2008 et 2011 des indices ponctuels d'abondances ont été conduits sur 3 points et depuis 2012 5 points de relevé sont conduits dans le cadre du protocole STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs). 25 à 32 espèces sont notées annuellement dans ce suivi auxquels s'ajoutent des observations aléatoires.

59 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site depuis 2005. Une partie de ces espèces est liée aux cours d'eau et se reproduit régulièrement sur le site comme le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) ou la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*). On retrouve également des espèces typiquement forestières qui utilisent les ripisylves, boisements alluviaux et peupleraies du site

comme la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), la Grive musicienne (*Turdus philomelos*) ou le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*). L'aspect péri-urbain du site se traduit par la présence d'espèces des milieux bâtis comme le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), le Choucas des tours (*Corvus monedula*) ou le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).

L'analyse des cortèges d'espèces (d'après le MNHN¹) et leurs évolutions sur le site montrent que les espèces des milieux agricoles sont les plus rares avec seulement 4 espèces du cortège. Cela est d'autant plus inquiétant que l'ENS est largement dominée par les espaces agricoles (milieu principal des 5 relevés). Ces résultats traduisent le mauvais état de santé de ces milieux. Nous pouvons remarquer l'absence d'espèces comme l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou encore des espèces de bruants. L'intensification de l'agriculture avec l'agrandissement des parcelles, le recours aux biocides, la régression des prairies ou le manque de haies expliquent sans doute cette situation. Au niveau national, il s'agit du groupe d'espèces le plus impacté depuis une vingtaine d'années avec une baisse de 27% de leur abondance depuis 1989.

Les espèces forestières présentent une diversité également faible avec seulement 7 espèces du cortège. Les absences de Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), de Mésange huppée (*Lophophanes cristatus*) ou de Mésange noire (*Periparus ater*) sont assez étonnantes après 6 années de relevé. Cette faible diversité et ces effectifs limités correspondent au caractère peu boisé du site. L'étroite ripisylve des cours d'eau ne permet pas l'installation de nombreuses espèces forestières. Quelques espèces utilisent toutefois les plantations de peupliers et les petits boisements d'aulnes et de frênes. Les boisements de Robiniers faux-acacias ne sont pas favorables à la biodiversité. Le cortège qui avait montré une importante stabilité des citations et des effectifs depuis 2012 semble en augmentation depuis 2016.

Les espèces des milieux bâtis sont relativement bien représentées avec 11 des 13 espèces du cortège. Cela témoigne que l'habitat (bâtiments, murs, maisons...) présent sur le site est toujours accueillant pour ces espèces. Seul l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et le Moineau friquet (*Passer montanus*) ne sont pas notés. La tendance d'évolution de ce cortège présente une relative stabilité sur la période 2012-2016 même si des variations annuelles sont constatées.

Les espèces généralistes sont les plus présentes sur le site avec 13 des 14 espèces servant de référence au cortège (absence de l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*)). Les citations sont stables depuis 2012 mais les effectifs apparaissent en baisse sur 5 ans de relevé.

Les poissons

Le peuplement piscicole du site est assez méconnu. Des pêches électriques ont été conduites depuis de nombreuses années sur le bassin de la Gère à l'initiative des services de l'État, de la Fédération de pêche, du Syndicat de rivière ou de l'APGR. Ces pêches ont été menées en dehors du site et la station de Gemens située 1500m en aval a bénéficié de nombreux relevés. En 2016 la Fédération de pêche a réalisé une pêche

-
- 1 **Espèces généralistes (14)** : Pigeon ramier, Coucou gris, Pic vert, Fauvette à tête noire, Hypolaïs polyglotte, Rossignol philomèle, Merle noir, Accenteur mouchet, Lorient d'Europe, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Corneille noire, Geai des chênes, Pinson des arbres.
- **Espèces spécialistes des milieux agricoles (23)** : Vanneau huppé, Buse variable, Faucon crécerelle, Perdrix rouge, Perdrix grise, Caille des blés, Huppe fasciée, Alouette des champs, Alouette lulu, Cochevis huppé, Pipit farlouse, Pipit rousseline, Bergeronnette printanière, Fauvette grisette, Tarier pâtre, Tarier des prés, Traquet motteux, Pie-grièche écorcheur, Corbeau freux, Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Bruant zizi, Bruant proyer.
 - **Espèces spécialistes des milieux forestiers (24)** : Pic épeiche, Pic mar, Pic cendré, Pic noir, Fauvette mélanocéphale, Pouillot de Bonelli, Pouillot siffleur, Pouillot véloce, Pouillot fitis, Roitelet huppé, Roitelet triple-bandeau, Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Grimpereau des bois, Troglodyte mignon, Grive musicienne, Grive draine, Rouge-gorge familier, Mésange huppée, Mésange noire, Mésange nonnette, Grosbec casse-noyaux, Bouvreuil pivoine.
 - **Espèces spécialistes des milieux bâtis (13)** : Tourterelle turque, Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Rougequeue noir, Rougequeue à front blanc, Choucas des tours, Pie bavarde, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Moineau domestique, Moineau friquet.

électrique sur le site même, sur le cours d'eau de la Gère entre la confluence avec la résurgence du moulin et le seuil d'Aiguebelle. Les autres données du site sont des observations directes par des naturalistes.

8 espèces sont identifiées sur le site au niveau des cours d'eau ainsi que dans les résurgences. Le cortège d'espèces est typique des cours d'eau permanents avec des eaux vives et bien oxygénés. Le site est dans la "zone à truite » (classification des cours d'eau de Marcel Huet) avec présence de la Loche franche (*Barbatula barbatula*), du Chabot (*Cottus gobio*) et de la Truite de rivière (*Salmo trutta fario*). D'autres espèces plus liées à la "zone à Ombre" sont présente avec le Chevaine (*Squalius cephalus*) et le Blageon (*Telestes souffia*) qui est très présent sur la Gère.

La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) bien présente sur le Gère et la Véga sur les communes de Vienne, de Pont-Evêque et d'Estrablin n'a pas été trouvée sur le site lors des pêches et malgré une prospection spécifique au printemps 2017. La population de Lamproie de planer présente à Gemens (Estrablin) ne semble pas atteindre le site ENS.

Les crustacés

L'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*), espèce introduite et envahissante, est présente sur le site au niveau de la Gère contrairement à l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) une espèce autochtone que l'on retrouve à proximité dans des secteurs de combes sur les communes d'Eyzin-Pinet ou de Moidieu-Détourbe par exemple.

Les papillons

Si l'inventaire des papillons est conduit depuis 2016, l'étude de FLAVIA APE en 2015 a permis de dresser un inventaire précis de l'ensemble des lépidoptères diurnes et nocturnes .

209 espèces de papillons sont identifiées sur le site dont 43 "rhopalocères" et 166 "hétérocères". Avec 617 données collectées depuis 2006, il s'agit d'un des groupes d'espèces dont l'inventaire est le plus exhaustif.

Parmi les papillons dit "de nuit", 2 espèces inventoriées en 2015 sur le site ont constitué des découvertes pour le département de l'Isère (1ère citation) : le Phalène rustique du Midi (*Idaea filicata*) et la Leucanie riveraine (*Mythimna riparia*).

La présence de prairies méso-hygrophiles mésotrophes à Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et Laîche hérissée (*Carex hirta*) avec l'existence de populations de Grande Sanguisorbe (*Sanguisorba officinalis*) nous a incités à rechercher les Azurés des prairies humides liés à la Sanguisorbe : Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*) et Azuré des paluds (*Maculinea nausithous*). Ces espèces sont identifiées localement sur la haute vallée de la Gère ainsi que dans la Sevenne au niveau de Luzinay. Elles n'ont pas été observées sur le site ni à proximité malgré des prospections ciblées sur les milieux favorables et aux bonnes périodes.

La diversité en papillon du site est importante et liée à la mosaïque de milieux avec des prairies méso-hygrophiles, des zones de friches, des ourlets, des ripisylves et des Aulnaies-frênaies. La gestion actuelle avec des secteurs de friche et/ou de prairies fauchées très tardivement voir qu'une année sur deux est favorable aux papillons.

Les libellules

L'inventaire des libellules du site a débuté en 2004 et un suivi spécifique sur 6 points d'observation est conduit depuis 2008. Il en résulte une bonne connaissance de ce groupe taxonomique et des éléments sur l'évolution des populations.

24 espèces ont été observées sur le site sur les 78 que compte le département. Une partie importante de ces espèces est liée à la présence de cours d'eau et même plus spécifiquement aux zones de sources, de suintements et de résurgences comme l'Orthetrum brun (*Orthetrum brunneum*) ou l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Ce dernier a été découvert sur le site en 2004 et est régulièrement noté sur le site, s'y reproduisant mais en petites populations. L'Aschne paisible (*Boyeria irene*), le Cordulégaster annelé (*Cordulegaster boltonii boltonii*) ainsi que le Gomphus à pinces (*Gomphus vulgatissimus*) sont des espèces typiques des cours d'eau mais présentes sur le site avec effectifs très faibles et des années sans aucune mention. Le Gomphe vulgaire est peu fréquent dans la région et en Isère, bien connu localement sur la Varèze et dans la vallée du Rhône mais très rare sur le bassin versant de la Gère. L'Agrion nain (*Ischnura pumilio*) est une espèce des milieux pionniers qui s'est reproduite sur le site au niveau de la résurgence remise en eau en 2013.

L'autochtonie consiste à préciser le statut de reproduction des espèces inventoriées, d'indiquer si les libellules observées ont réalisé leur cycle biologique sur le site ou si par exemple elles ne visitent un cours d'eau que pour leur alimentation. L'autochtonie certaine est attestée pour 8 espèces, 4 espèces sont d'une autochtonie probable et 1 espèce possible. Ainsi, nous disposons d'éléments sur le caractère autochtone pour 57 % des espèces du site.

Les orthoptères (criquets, sauterelles...)

Avec 25 données récoltées depuis 2011 le groupe des orthoptères (sauterelles, criquets et grillons) n'a pas encore été étudié de manière importante même si ces espèces sont de bonnes «indicateurs» de la qualité des habitats naturels et de leur diversité.

Les 16 espèces inventoriées sont assez ubiquistes. On retrouve logiquement la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii roeselii*) qui est une espèce des habitats herbacés hygrophiles à végétation haute et dense. Le Leptophye ponctuée (*Leptophyes punctatissima*) est lié aux habitats herbacés et arbustif méso-xérophiles tout comme le Dectique à front blanc (*Decticus albifrons*) qui affectionne les fourrés xérothermophiles. Cette espèce est actuellement en expansion dans les secteurs subméditerranéens en Isère. Malgré une recherche spécifique sur ses habitats nous n'avons pas observé le Conocephale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), une espèce liée aux cariçaies, peu banale et classée en Danger critique (CR) dans la liste rouges de l'Isère.

Autres insectes et arachnides

5 espèces de coléoptères ont été identifiées et 2 espèces d'hémiptères. Ces taxons comme le groupe des araignées et des mollusques n'ont pas fait l'objet d'inventaire sur le site.

1.3.3.2 La flore

Les prospections botaniques ont été réalisées par :

- l'association Gentiana (Gourges Frédérique) en 2006 lors du premier plan de gestion,
- le bureau d'étude Ecosphère (Cyril Gaultier) de 2008 à 2011 dans le cadre des suivis par cadrats,
- le bureau d'études Acer campestre (David Meyer) en 2012 et 2014, dans le cadre de ce même suivi complété d'un suivi par transects,
- par Nature Vivante depuis 2004 (Bernard Roux, Nicolas Souvignet, Denis Deloche...) lors d'inventaires ponctuels et spécialement par Benjamin Le Mell en 2017 pour les relevés phytosociologiques, inventaire floristiques, suivis des cadrats et transects.

Entre 2006 et 2017, plus de 1300 données botaniques ont été récoltées, correspondant à 222 espèces de plantes. 35 espèces n'ont pas été revues depuis la première année d'observation en 2006 et 80 % du total des espèces a été observés en 2017.

L'inventaire se compose d'espèces communes majoritairement liées aux prairies mésophiles et aux boisements alluviaux. De nombreuses espèces exotiques ont également été recensées, dont certaines présentent un potentiel invasif important (cf paragraphe spécifique ci-après).

Le tableau en annexe présente la liste des taxons recensés, complétée de la rareté sur le site, du statut sur la Liste Rouge Rhône-Alpes et de la date de la dernière observation. La rareté d'un taxon sur le site est à relativiser puisque la majorité des inventaires n'ont pas visé l'exhaustivité (suivis floristiques ciblés). Certains taxons communs ont donc été peu observés voire observés qu'une seule fois mais ne présentent toutefois pas d'enjeux particuliers pour le site.

Espèces exotiques envahissantes

Un des enjeux floristique sur le site est la présence notable d'espèces végétales exotiques envahissantes tant en nombre d'espèces qu'en importance des populations.

14 espèces exotiques envahissantes ont été observées depuis 2006.

Pour l'analyse les références utilisées sont « Les plantes envahissantes de l'Isère » (Département de l'Isère, 2006) et la « Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Franche-Comté et préconisations d'actions » (CBNFC, 2016). Même si le second document ne correspond pas au site au niveau géographique, il présente deux intérêts : une meilleure hiérarchisation des risques liés à chacune des espèces et la mise à jour récente d'une liste de taxons qui évoluent rapidement.

Le tableau suivant synthétise les connaissances sur ces espèces.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	1ère observat°	Dernière observat°	Isère (2006)	Invasibilité (CBNFC 2016)	Commentaires
Ambrosie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	16/05/12	31/05/17	OUI	Potentiellement envahissante, proliférante dans les milieux anthropiques	Bord de cultures principalement, devrait se cantonner aux parties anthropisées du site
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri</i>	08/09/06	31/05/17	OUI	Insuffisamment documenté pour être évalué	Bien implantée sur le site. Espèce favorisée par le pâturage équin sous les Peupleraies
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i>	08/09/06	08/09/06	OUI	Envahissante majeure	Non observé depuis 2006, confusion avec une autre espèce ?
Cerisier d'automne	<i>Prunus serotina</i>	16/05/06	16/05/06	NON	Potentiellement envahissante dans les milieux naturels ou semi-naturels	
Grand solidage	<i>Solidago gigantea</i>	17/05/06	31/05/17	OUI	Envahissante majeure	Population principale dans la prairie/mégaphorbiaie centrale
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	31/05/17	31/05/17	NON	Potentiellement envahissante dans les milieux naturels ou semi-naturels	Quelques pieds isolés, boisements rive gauche amont
Onagre	<i>Oenothera</i>	08/09/06	31/05/17	OUI	Potentiellement envahissante dans les	Zones de friche et bord de culture

	<i>biennis</i>				milieux naturels ou semi-naturels	
Panicum capillare	<i>Panicum capillare</i>	08/09/06	08/09/06	NON	Potentiellement envahissante, proliférante dans les milieux anthropiques	
Renouée du Japon	<i>Fallopia reynoutria x bohemica</i>	31/05/17	31/05/17	OUI	Envahissante majeure	Quelques pieds isolés, lit de la Gère et ripisylves aval, risque de propagation
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	16/05/06	31/05/17	OUI	Envahissante majeure	Envahit la ripisylve en rive gauche sous le seuil d'Aiguebelle. Ecorçage déjà conduit mais incomplet
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i>	31/05/17	31/05/17	NON	Envahissante majeure	Peut impacter les mégaphorbiaie de ripisylves près des cultures
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i>	17/05/06	31/05/17	OUI	Potentiellement envahissante dans les milieux naturels ou semi-naturels	Présent sur l'ensemble du site mais impact modéré
Vergerette de Barcelone	<i>Erigeron sumatrensis</i>	08/09/06	08/09/06	NON	Potentiellement envahissante dans les milieux naturels ou semi-naturels	
Vigne-vierge	<i>Parthenocissus inserta</i>	31/05/17	31/05/17	OUI	Envahissante majeure	Quelques pieds dans la prairie au nord du site

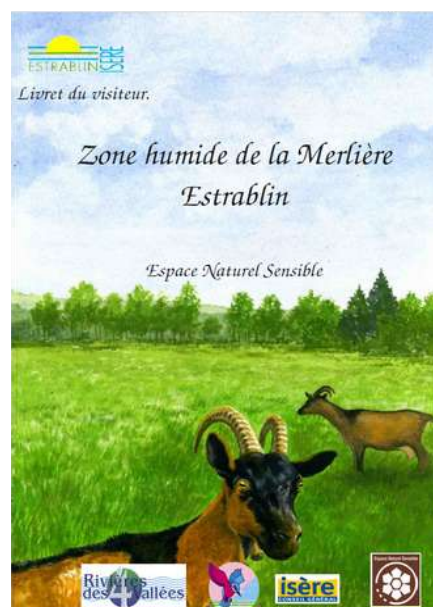
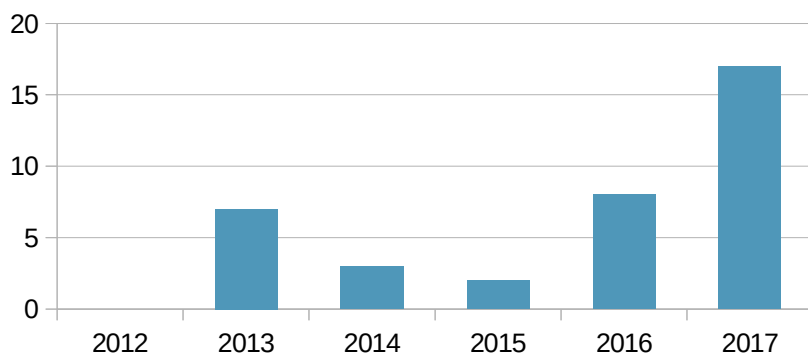
1.4 La vocation à accueillir du public et l'intérêt pédagogique

L'une des vocations des Espaces Naturels Sensibles est d'être ouvert au public dans la mesure où la fréquentation ne porte pas atteinte aux milieux naturels et aux espèces. Aussi, cette ouverture au public doit se faire dans le respect du site.

1.4.1 Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur

L'ENS est ouvert au public depuis sa création notamment au niveau de la prairie située à l'entrée. Il est utilisé de manière régulière par les scolaires notamment grâce à l'outil financier « à la découverte des ENS » du Département. Ainsi entre 2012 et 2017, 37 sorties pédagogiques ont eu lieu sur l'ENS de la Merlière avec 11 établissements différents.

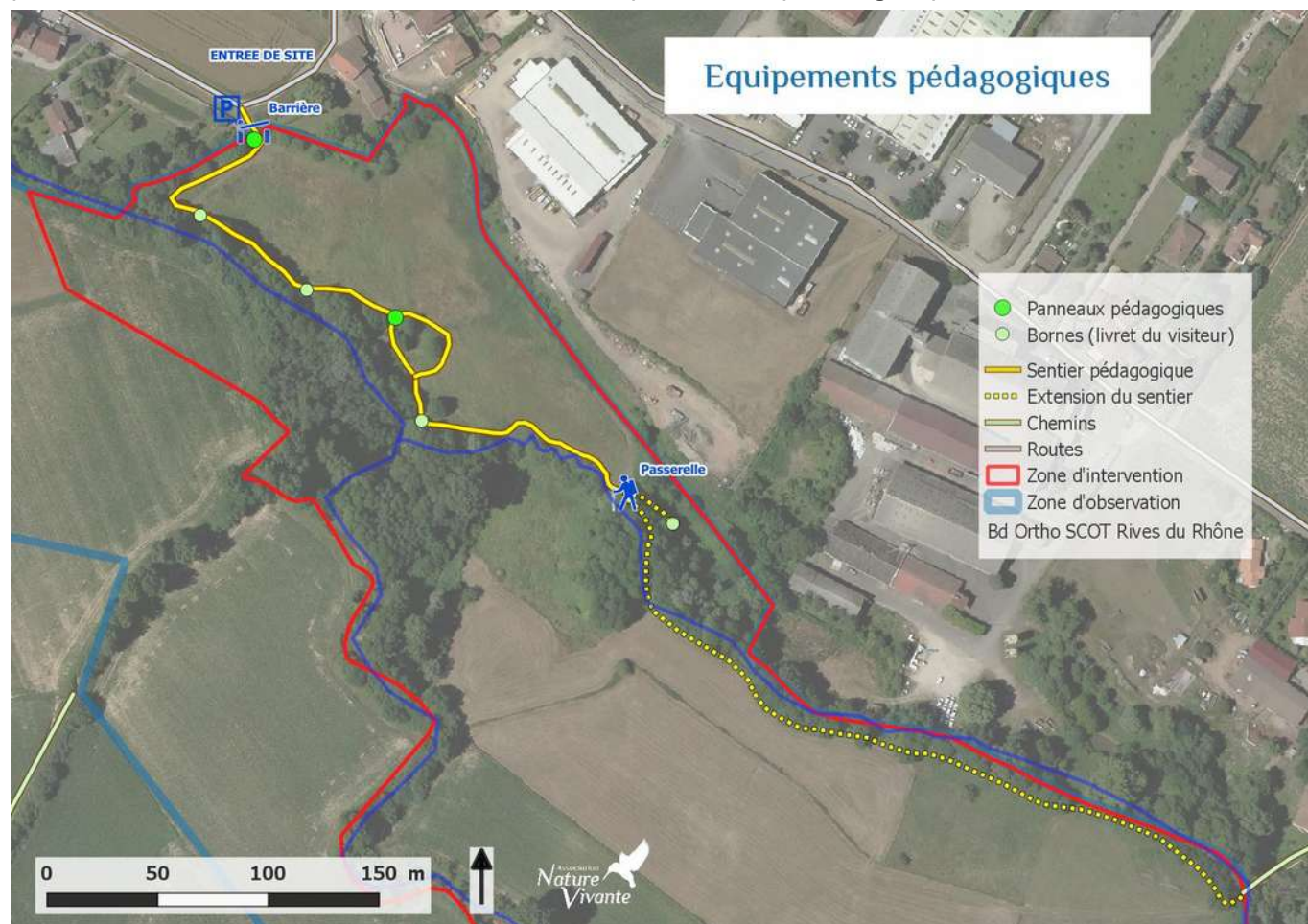
Nombre de sorties par an



Les classes des écoles primaires sont celle utilisant le plus le site et dans une moindre mesure les classes de maternelles. Les structures participantes aux sorties sont toutes locales et majoritairement du pays Viennois. Une dizaine d'animations ont été réalisées pour les classes d'Estrablin.

L'accès principal du site se fait par le nord depuis la route départementale 502 située à environ 500 mètres. Pour une plus grande visibilité du site une signalétique routière pourrait être mise en place ainsi que des animations sur le site et une communication plus importante auprès des habitants. L'entrée du site présente un espace faisant office de petit parking ainsi qu'un petit pont équipé de garde-corps en bois. Une barrière est implantée après le pont pour contrôler l'accès à la prairie pour les véhicules. Un panneau de présentation de l'ENS permet d'accueillir les visiteurs. Le sentier pédagogique matérialisé par simple fauche de la prairie s'étend sur environ 400 mètres le long des cours des d'eau. 4 bornes numérotées se trouvent le long de ce sentier et sont en lien avec le livret de visiteur du site. Ce livret au format A5 présente en 8 pages des informations pour bien visiter le site, quelques éléments de contexte générale puis 4 zooms sur des

spécificités du site. Réalisé en 2010 ce livret dont les pages intérieures sont en noir et blanc a été fait sur l'ancienne zone d'intervention. Une passerelle en bois permet de traverser le canal de la Craz et de poursuivre le cheminement mais cette zone n'est pas utilisée par les groupes actuellement.



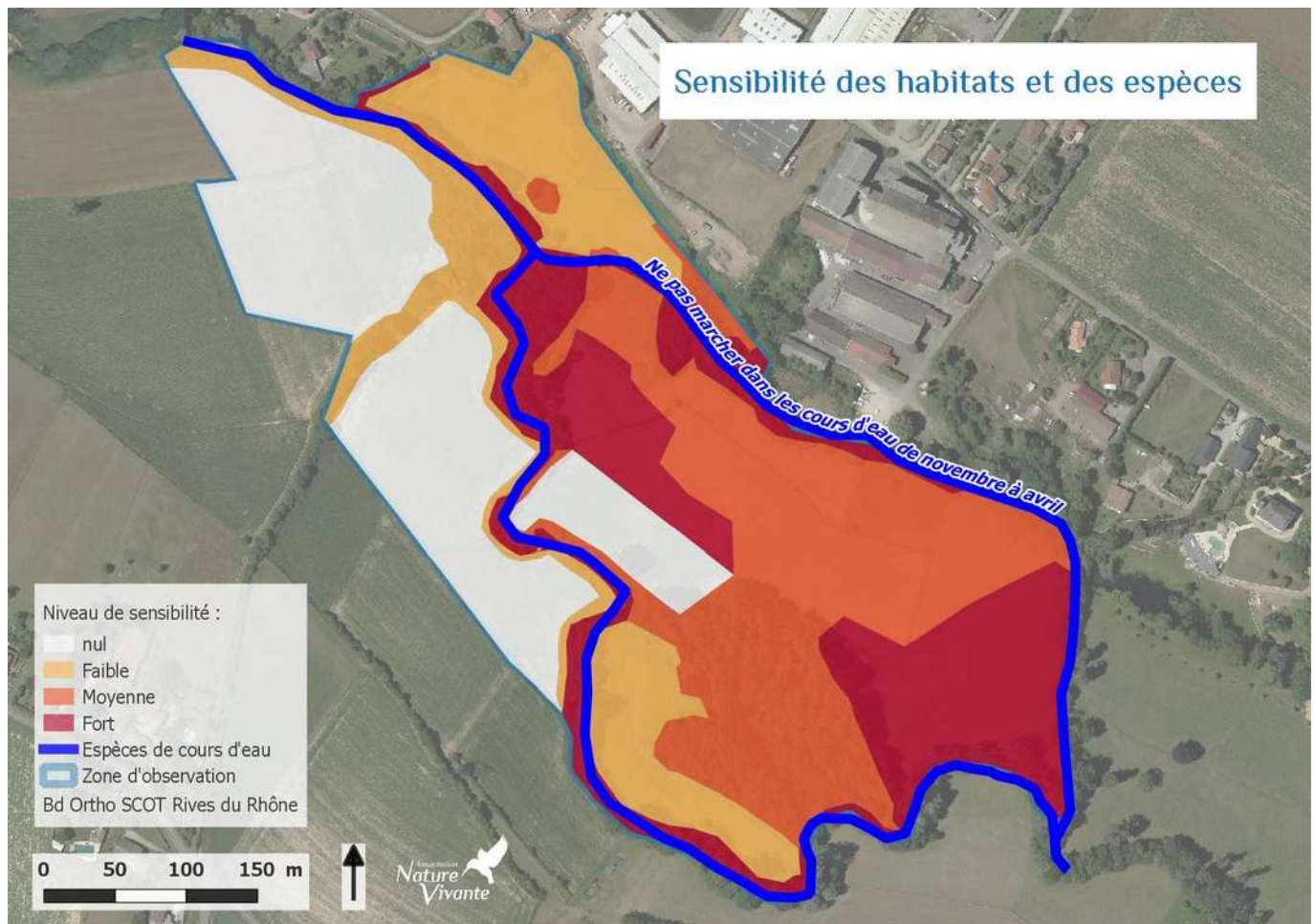
1.4.2 La capacité à accueillir le public

L'accueil de publics peut induire un dérangement sur le site et peut également conduire à sa dégradation. Il est donc important de déterminer le seuil au-delà duquel la qualité du site sera altérée tant d'un point de vue du milieu naturel que du confort du visiteur. Aujourd'hui, la fréquentation du site est assez faible tout au long de l'année avec une fréquentation un peu plus importante d'avril à juin lors des visites de groupes.

Capacité de charge

La capacité de charge (instantanée ou moyenne annuelle) est le seuil au-delà duquel il est constaté des dérangements significatifs de la faune, de la flore, des modifications de l'état de conservation des habitats ou une augmentation des risques pour le public.

Aujourd'hui, l'accueil du public se fait uniquement dans la partie « d'entrée » du site, la Gère et la résurgence de l'ENS et long du sentier pédagogique. Ces secteurs présentent une sensibilité environnementale relativement faible. Du fait de la faible fréquentation des lieux il n'a pas été constaté de dérangement particulier ou d'atteinte sur les habitats depuis l'ouverture du site.



La sensibilité de moyenne à forte sur les habitats se situe au niveau des prairies humides de fauche où il faut éviter les piétinements. Les espèces patrimoniales liées aux cours d'eau et ripisylves du site nécessitent le maintien d'une tranquillité des lieux et le respect de la réglementation avec l'interdiction de marcher dans l'eau de novembre à avril pour la fraie des Truites fario notamment.

Globalement les 2/3 sud de l'ENS placé entre la Gère et le canal de la Craz constitue un secteur de sensibilité élevée. Aussi le sentier et la zone de découverte pédagogique qui se limite à la prairie d'entrée de site sont des secteurs de sensibilité faible dans lesquels il convient de fixer la fréquentation. L'extension du sentier au-delà de la passerelle en bois ne semble pas opportun et non souhaitable vis à vis des espèces et de la sensibilité des habitats.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est précisée sur le constat de l'actuelle fréquentation et sur le potentiel de développement avec un seuil indiqué d'après les équipements en place.

Actuellement 2 à 20 visites de groupes ont lieu annuellement auxquelles s'ajoute une fréquentation diffuse, régulière mais très limitée en nombre de personnes avec sans doute de 1 à 5 visiteurs en moyenne par jour.

Le parking permet d'accueillir 2 à 3 véhicules mais en cas de manifestations exceptionnelles les abords du site peuvent être mobilisés le long de la route et accueillir une dizaine de véhicules sans déranger les riverains et propriétaires. Les bus peuvent déposer les groupes mais rencontrent des difficultés pour stationner sans déranger les riverains. Le sentier pédagogiques et les points de stationnement (entrée, point d'observation sur la Gère, résurgence, seuil d'Aiguebelle) permettent de bien canaliser le public et peuvent

accueillir jusqu'à 2 groupes en même temps (2 classes de 25 élèves par exemple). Cette utilisation du site et des équipements par 2 groupes simultanément a déjà été conduite et demeure possible mais doit être limitée en nombre de jour. Il semble raisonnable de limiter l'accès au site à un maximum de 6 groupes par semaine et dans la limite annuelle de 50 sorties en groupe.

Le potentiel de développement est limité. Pour les groupe il est essentiellement lié au dispositif financier du Département « A la découverte des ENS ». L'évolution de la fréquentation individuelle sera fonction du travail d'information et de communication future.

1.4.3 L'intérêt pédagogique

L'intérêt pédagogique du site est important et se traduit par une fréquentation régulière par les écoles dont une partie réalisent des visites depuis une dizaine d'années. Les thèmes pédagogiques sont nombreux et leur diversité est liée à la mosaïque de milieux que propose le site sur une petite surface.

Les thèmes actuellement abordés en pédagogie sont les suivants :

- L'eau : il s'agit du fil conducteur du site véritable thème central de l'ENS. La diversité des milieux humides avec les différents cours d'eau, les résurgences, les boisements alluviaux et les prairies humides, plusieurs écosystèmes sont accessibles sur une petite surface de 3 ha en entrée de site. L'hydrogéologie est également abordé avec le socle granitique du Massif Central qui provoque ici une remontée de la nappe phréatique à l'origine des résurgences et ruisseaux phréatique observables sur le site.
- La faune, la flore : la réalisation de petites pêches pédagogiques permet de découvrir les nombreux invertébrés aquatiques qui se développent dans la Gère (cycles des espèces) et de prendre conscience de la richesse des cours d'eau tout en abordant des aspect de qualité de l'eau et de pollutions. La prairie et les fourrés permettent d'aborder la flore et la faune avec notamment les insectes présent du printemps à l'automne.
- L'histoire : les seuils, les canaux et l'ancien moulin sont autant de témoins de l'histoire agricole, artisanal et industriel du secteur avec une utilisation importante de l'eau, de sa force motrice et une mutualisation des aménagements.
- L'agriculture : le secteur était autrefois les terres nourricières de Vienne. Cette histoire agricole et des profondes modifications des paysages peut être abordé ainsi que les pratiques agricoles en cours et les impacts environnementaux. Les arbres têtards constituent également des témoins mais sont difficilement accessible par le public.
- Approche sensorielle : la diversité des ambiances, de la végétation et les milieux permettent une approche sensitive du site très intéressante.
- Corridors écologiques : trame verte et bleue, migration des amphibiens, déplacement des espèces dans le cours d'eau et sur les berges, obstacle à la circulation avec les seuils.
- La gestion de l'espace naturel et ses aménagements constituent aussi des thèmes pédagogiques et permettent d'accompagner et d'expliquer les opérations en particulier pour les lycéens et étudiants spécialisés dans le domaine.

Les thèmes pédagogiques abordés sur le site et potentiels sont déjà nombreux mais le phénomène des résurgences pourrait être rendu plus visible par un petite aménagement. L'accès à la résurgence centrale et à l'observation des bulles d'eau serait facilité par la création d'un ponton en bordure de berge afin de se trouver juste au dessus de la résurgence.

La création d'une mare pédagogique sur le site permettrait d'observer d'autres espèces comme les

amphibiens et lors de petites pêches de comparer les invertébrés avec ceux des cours d'eau.

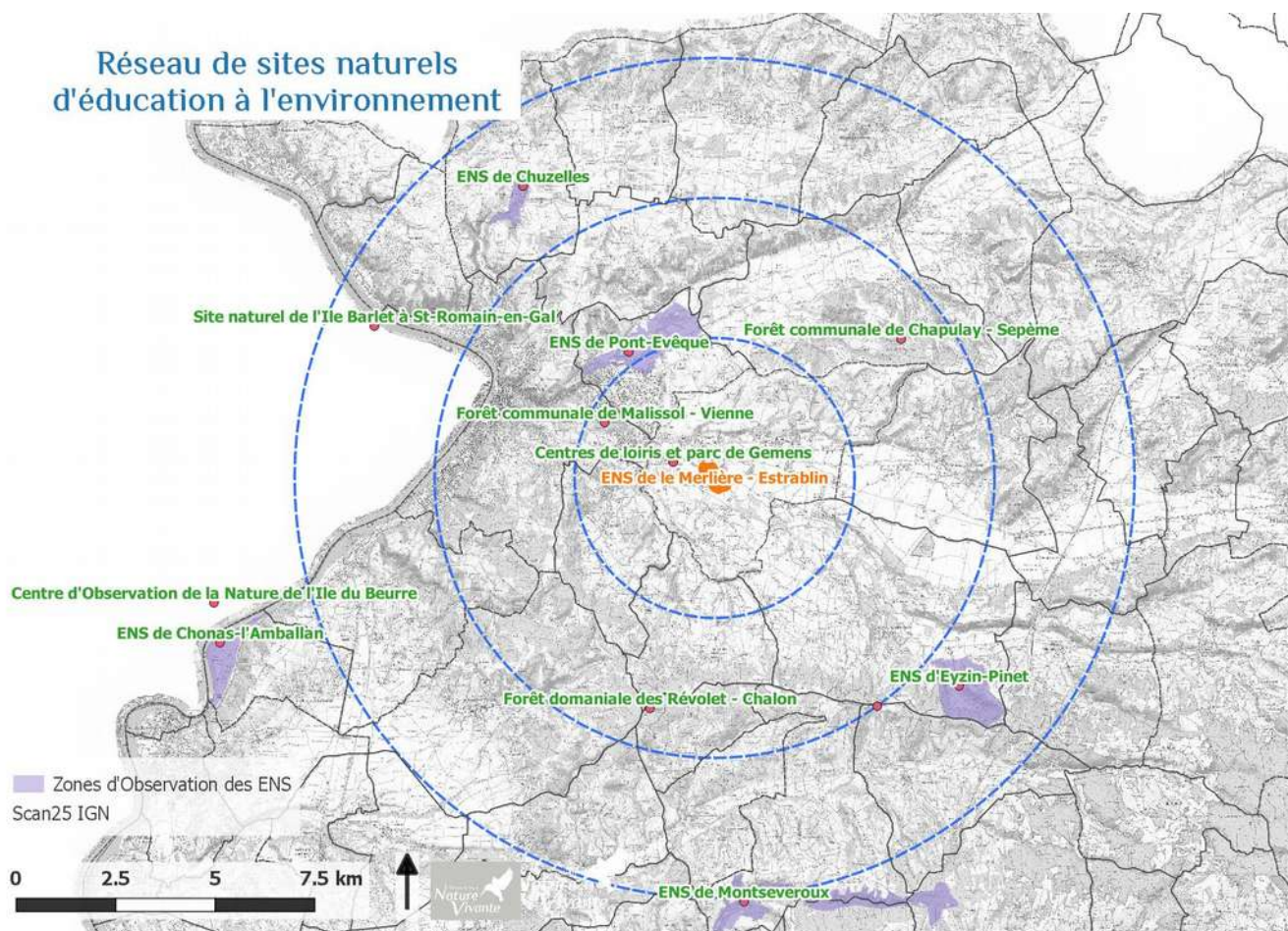
La plantation d'arbres taillés en têtards à proximité du sentier pédagogique est également souhaitable pour expliquer les rôles de ces arbres dans l'agriculture d'hier et leurs nombreux intérêts pour la biodiversité et les paysages.

1.4.4 La place du site dans le réseau local d'éducation à l'environnement

L'association Nature Vivante basée à Pont-Evêque réalise de nombreuses animations nature notamment avec les scolaires sur l'Isère Rhodanienne et les Bonnevaux ainsi que sur le site ENS depuis une dizaine d'année. Tout autant impliquée, l'Association Estrablinoise pour la Protection de l'Environnement est susceptible de réaliser des animations nature et des actions pédagogiques sur l'environnement même si à ce jour elle n'a pas encore fait cela sur le site.

Des animateurs nature indépendant (statut micro-entreprise / auto-entrepreneur) peuvent également utiliser le site tout comme des organismes comme l'ONF.

Le secteur de Gemens qui se trouve 700m en aval du site concentre le centre de loisirs de Vienne, une salle des fêtes ainsi que le centre de loisirs d'Estrablin, 2 vastes parcs et les captages d'eau. Les centres de loisirs sont utilisés pour les classes vertes et encadrées par des animateurs dont au moins une personnes spécialisés dans l'éducation à l'environnement. Ce secteur n'est toutefois pas connecté au site ENS par des chemins et l'accès n'est actuellement possible que par véhicule.



L'ENS de Merlière s'insère dans un réseau assez dense de sites naturels utilisés pour l'éducation à l'environnement. Une connexion avec les parcs de loisirs de Gemens mettrait en évidence le site de la Merlière. Une complémentarité et une synergie restent à imaginer entre l'ENS et Gemens.

Sur le réseau de site ENS, les prairies inondables de Pont-Evêque sont très proches et les 2 sites pourraient être connectés via Gemens et les sentiers de randonnée. Les pelouses sèches de la combe de Vaux à Eyzin-Pinet ou la forêt alluviales de Gerbey à Chonas l'Amballan sont largement utilisés pour l'éducation à l'environnement et offrent des milieux, des paysages et des thématiques pédagogiques complémentaires.

Plusieurs forêts communales et domaniales sont bien accessibles dans un rayon de 10-15 km autour de l'ENS. Enfin, dans la vallée du Rhône, l'Île Barlet et le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre sont des sites équipés et accueillant un public assez important pour la découverte du territoire et l'éducation à l'environnement.

1.4.5 La place de l'ENS dans le réseau local des structures sociales

Le réseau local des structures sociales est dense avec la proximité immédiate de grandes villes comme Vienne ou Pont-Evêque. Ces structures peuvent intervenir lors de chantiers éducatifs et différents publics sont ciblés pour l'éducation à l'environnement sur l'ENS.

Depuis l'ouverture du site en 2006, des animations nature ont lieu avec les scolaires des écoles d'Estrablin et des communes environnantes dont la ville de Vienne qui possède 30 écoles maternelle et primaires. Le collège Brassens situé à Pont-Evêque est le plus proche mais d'autres collèges se trouvent à Vienne, Seyssuel ou St Georges-d'Espéranche. Les formations supérieures sont nombreuses autour de Vienne avec des formations aux métiers de l'environnement au lycée AGROTEC de Seyssuel et aux métiers du paysage à la Maison Familiale et Rurale d'Eyzin-Pinet.

Plusieurs établissements spécialisés sont basés à Vienne avec l'Institut Médico-Educatif (IME) la Bâtie, la maison d'enfants les Guillemottes ou le Services pédo-psychiatrique de l'Hôpital de Vienne. 4 Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sont implantés sur Vienne dont la Résidence Victor-Hugo basée à Malissol est la plus proche. Un Centre d'Hébergement de Réinsertion sociale se trouve à Vienne.

Plusieurs structures de ré-insertion interviennent localement avec l'association PREVENIR qui réalise des chantiers éducatifs pour les enfants, adolescents et jeune adultes ou l'association MESSIDOR qui a une implantation à Pont-Evêque et qui insère en emploi des personnes souffrant de troubles psychiques.

Enfin les centres de loisirs de Vienne et d'Estrablin se trouvent à Gemens ainsi que plusieurs centres sociaux dont celui de Pont-Evêque et celui Malissol et de la Vallée de la Gère basés à Vienne.

1.5 Définition des enjeux et des objectifs à long terme

1.5.1 Enjeux de conservation

Enjeux habitats

Les enjeux des habitats naturels sont synthétisés dans le tableau page suivante avec la légende ci-dessous.

Code EUR27 et Statut Natura 2000 :

NR : Non désigné

IC : Intérêt communautaire

PR : Intérêt prioritaire

Liste rouge Isère

Non pris en compte
Données insuffisantes
Non menacé
A surveiller
Quasi menacé
Vulnérable
En danger
Situation critique - Extinction imminente

État de conservation:

1 : bon état (proche de l'état de référence),

2 : altéré (écart faible),

3 : dégradé (écart important),

4 : menacé (tendance négative en cours ou prévisible).

Priorité pour l'ENS :

- **Important** - Forte responsabilité de l'ENS pour la conservation de l'habitat considéré

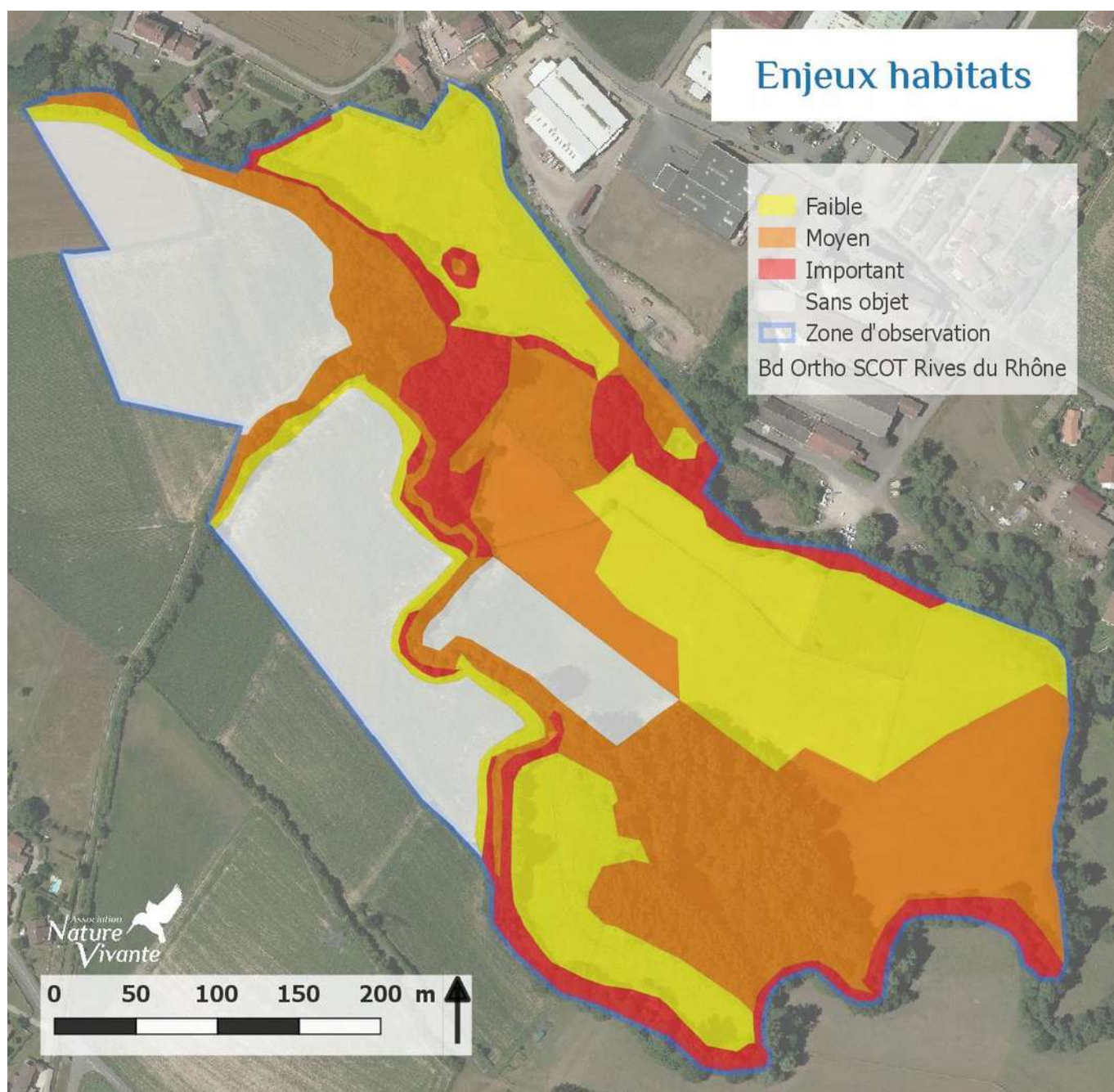
- **Moyen** - Responsabilité modérée de l'ENS pour la conservation de l'habitat

- **Faible** - Responsabilité faible de l'ENS pour la conservation de l'habitat

- Sans objet : pour les éléments particuliers tels que chemins, routes, bâti, etc.

N°	Intitulé habitat élémentaire	Code Eur 27	Surface sur l'ENS (ha)	Liste rouge 38	Statut sur le site	Etat de conservation	Autres enjeux associés à l'habitat	Autres commentaires	Priorité pour l'ENS
1	Rivière	NR	0,48	Non pris en compte	-	-	Présence potentielle et ponctuelle d'herbiers aquatiques	Habitat du Chabot, Blageon, Gomphe vulgaire, Martin-pêcheur, Couleuvre vipérine...	Moyen
2	Plan d'eau stagnante sans végétation aquatique (ancienne résurgence)	NR	0,007	Non pris en compte	Localisé en un point	1	Retour potentiel de l'habitat "eaux courantes fraîches à végétation aquatique à Petite Berle"	Habitat lié au niveau de la nappe phréatique et des résurgences, favorable à l'Agrion de Mercure	Moyen
3	Magnocariçaie à inondation temporaire à Laïche des marais (<i>Carex acutiformis</i>)	NR	0,03	A surveiller	Habitat très ponctuel sur le site	2	Retour potentiel de l'habitat "eaux courantes fraîches à végétation aquatique à Petite Berle"	Habitat lié au niveau de la nappe phréatique et des résurgences, favorable à l'Agrion de Mercure	Moyen
4	Mégaphorbiaie/Roselière plus ou moins asséchée à Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>) et Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>)	NR	0,09	Non pris en compte	Réparti sur de petites surfaces	2			Faible
5	Mégaphorbiaie nitrophile à Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>)	6430-4 IC	0,13	Non pris en compte	Habitat ponctuel sur le site	1	En contact avec l'Aulnaie-frênaie		Moyen
6	Prairie méso-eutrophe à Fromentale élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et Berce sphondyle (<i>Heracleum sphondylium</i>)	6510 IC	3,69	A surveiller	Habitat bien représenté sur le site	2		Présence du Cuivré des marais	Faible
7	Prairie méso-hygrophile mésotrophe à Fétuque des prés (<i>Festuca pratensis</i>), Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et Laïche hérissée (<i>Carex hirta</i>)	6510 IC	2,46	A surveiller	Habitat bien représenté sur le site	1	Accueille la Grande sanguisorbe	Présence du Cuivré des marais, habitat potentiel pour les Azurés de la sanguisorbe et des paluds	Moyen
8	Champs cultivés	NR	4,85	Non pris en compte	Occupe la rive gauche de la Gère	-	Favorise le développement d'espèces invasives		Sans objet
9	Bande enherbée graminéenne fauchée bordant les cultures, à Fromentale élevée (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Fétuque élevée (<i>Festuca arundinacea</i>) et Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>)	NR	0,39	Non Menacé	Situé en bord de culture	2			Faible
10	Friche alluviale à Saponaire officinale (<i>Saponaria officinalis</i>) et Chiendent rampant (<i>Elymus repens</i>)	NR	0,07	A surveiller	Localisé entre la Gère et les cultures	3			Moyen
11	Ourllet forestier nitrophile à Sureau yèble (<i>Sambucus ebulus</i>), Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>) et Cerfeuil enivrant (<i>Chaerophyllum temulum</i>)	6430 IC	0,11	Non Menacé	Localisé en clairière dans la peupleraie à l'amont	1	Evolution possible vers l'Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge	Présence de Fauvette grisette	Moyen
12	Ourllet nitrophile à Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>) et Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), fauché ou pâturé	6430 IC	1,41	Non Menacé	Réparti sur l'ensemble du site	2		Présence du Cuivré des marais	Faible

N°	Intitulé habitat élémentaire	Code Eur 27	Surface sur l'ENS (ha)	Liste rouge 38	Statut sur le site	Etat de conservation	Autres enjeux associés à l'habitat	Autres commentaires	Priorité pour l'ENS
13	Prairie méso-hygrophile pâturée abandonnée à Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>) , Houlque laineuse (<i>Holcus lanatus</i>) et Epilobe hérissé (<i>Epilobium hirsutum</i>)	NR	0,39	Non pris en compte	Localisée dans la partie centrale du site	3		Présence du Cuivré des marais	Moyen
14	Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge (<i>Ribes rubrum</i>) , Circée de Paris (<i>Circaea lutetiana</i>)	91EO* PR	1,71	A surveiller	Ripisylve en liseré le long de la Gère, parfois s'étend sur quelques dizaines de mètres	2		Présence de la Fauvette des jardins	Important
15	Aulnaie-frênaie dominée par le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	91EO* PR	0,39	Non pris en compte	Localisé en partie aval du site	3	Evolution possible vers l'Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge	Restauration possible	Moyen
16	Plantation de peupliers avec une sous-strate développée avec des espèces locales : Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) , Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	91EO* PR	1,74	Non pris en compte	Boisement situé en partie amont du site	3	Evolution possible vers l'Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge	Habitat diversifié bien développé malgré la peupleraie	Moyen
17	Plantation de peupliers avec une sous-strate développée avec des espèces locales : Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) , Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	9160-2 IC	0,15	Vulnérable	Habitat localisé au niveau du seuil	3	Evolution possible vers l'Aulnaie-frênaie à sous bois de Groseillier rouge	Habitat diversifié bien développé malgré la peupleraie	Moyen
18	Fourré arbustif nitrophile à Saule marsault (<i>Salix caprea</i>) et Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	NR	0,09	Non Menacé	Habitat localisé sur le site	2			Faible
19	Haie bocagère mésophile avec Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) , Noisetier (<i>Corylus avellana</i>) et Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	NR	0,15	A surveiller	Habitat localisé entre deux cultures	1		Présence de Fauvette grisette	Moyen



Enjeux faunistiques

Les enjeux de la faune recensés sur le site sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Dir Hab / Ois : Directive habitats (hab.+n°annexe) / Directive oiseaux (hab.+n°annexe)

Protect. N: Protection nationale

LR N : Liste Rouge nationale

LR R : Liste Rouge régionale

LR D : Liste Rouge départementale ou liste de conservation

DD : Données insuffisantes ; NT Quasi menacé ; VU:Vulnérable ; EN : En danger; CR : En danger critique

Classe de valeur : **A forte valeur**, **B moyenne valeur**, **C faible valeur**

État de conservation:

1 : bon état (proche de l'état de référence),

2 : altéré (écart faible),

3 : dégradé (écart important),

4 : menacé (tendance négative en cours ou prévisible).

Priorité pour l'ENS :

1	Important
2	Moyen
3	Faible

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupe	Dernière année d'observation	Dir. Hab / Ois	Protect° N	LR N	LR RA	LR D	Classe de valeur	Etat de conservat°	Priorité pour l'ENS
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Amphibien	2017	Hab IV	x				B	1	3
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Amphibien	2017		x				C	1	3
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Mammifère	2011	Hab IV	x			DD	B	1	3
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Mammifère	2011	Hab IV	x		NT		B	1	3
Murin sp.	<i>Myotis sp.</i>	Mammifère	2011	Hab IV	x				B	1	3
Pipistrelle de Kulh / de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii / nathusii</i>	Mammifère	2011	Hab IV	x	NT*	DD*	NT*	A*	1	3
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Odonate	2017	Hab II	x	NT	NT	NT	A	3	1
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Odonate	2010			NT			B	2	2
Ischnure naine	<i>Ischnura pumilio</i>	Odonate	2015			NT	NT	NT	B	3	3
Sympétrum méridionale	<i>Sympetrum meridionale</i>	Odonate	2007					NT	C	1	3
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Oiseau	2017		x	VU			B	1	3
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Oiseau	2017		x				C	2	2
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Oiseau	2016		x	NT		NT	B	1	2
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Oiseau	2012		x		NT		C	1	2
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Oiseau	2017	Ois I	x	VU	VU	NT	A	2	1
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Oiseau	2017				NT		C	1	3
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Oiseau	2017		x	VU			B	1	3
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Oiseau	2016			VU	NT	NT	B	1	3
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Oiseau	2017		x	VU			B	1	3
Dectique à front blanc,	<i>Decticus albifrons</i>	Orthoptère	2015					NT	C	1	3

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupe	Dernière année d'observation	Dir. Hab / Ois	Protect° N	LR N	LR RA	LR D	Classe de valeur	Etat de conservat°	Priorité pour l'ENS
Boarmie compagne	<i>Synopsis sociaria</i>	Papillon	2015						C	1	3
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Papillon	2017	Hab II et IV	x	LC			A	1	1
Eupithécie du Persil	<i>Eupithecia selinata</i>	Papillon	2015						C	1	3
Herminie pointillée	<i>Macrochilo cribrumalis</i>	Papillon	2015						C	1	3
Leucanie riveraine	<i>Mythimna riparia</i>	Papillon	2015						C	1	3
Noctuelle de la Pomme de Terre	<i>Hydraecia micacea</i>	Papillon	2015						C	1	3
Phalène rustique du Midi	<i>Idaea filicata</i>	Papillon	2015						C	1	3
Plusie de la Fétuque	<i>Plusia festucae</i>	Papillon	2015						C	1	3
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	Poisson	2016	Hab II		NT			A	2	2
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Poisson	2016	Hab II		DD			A	2	2
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Reptile	2017		x	NT		NT	B	2	2

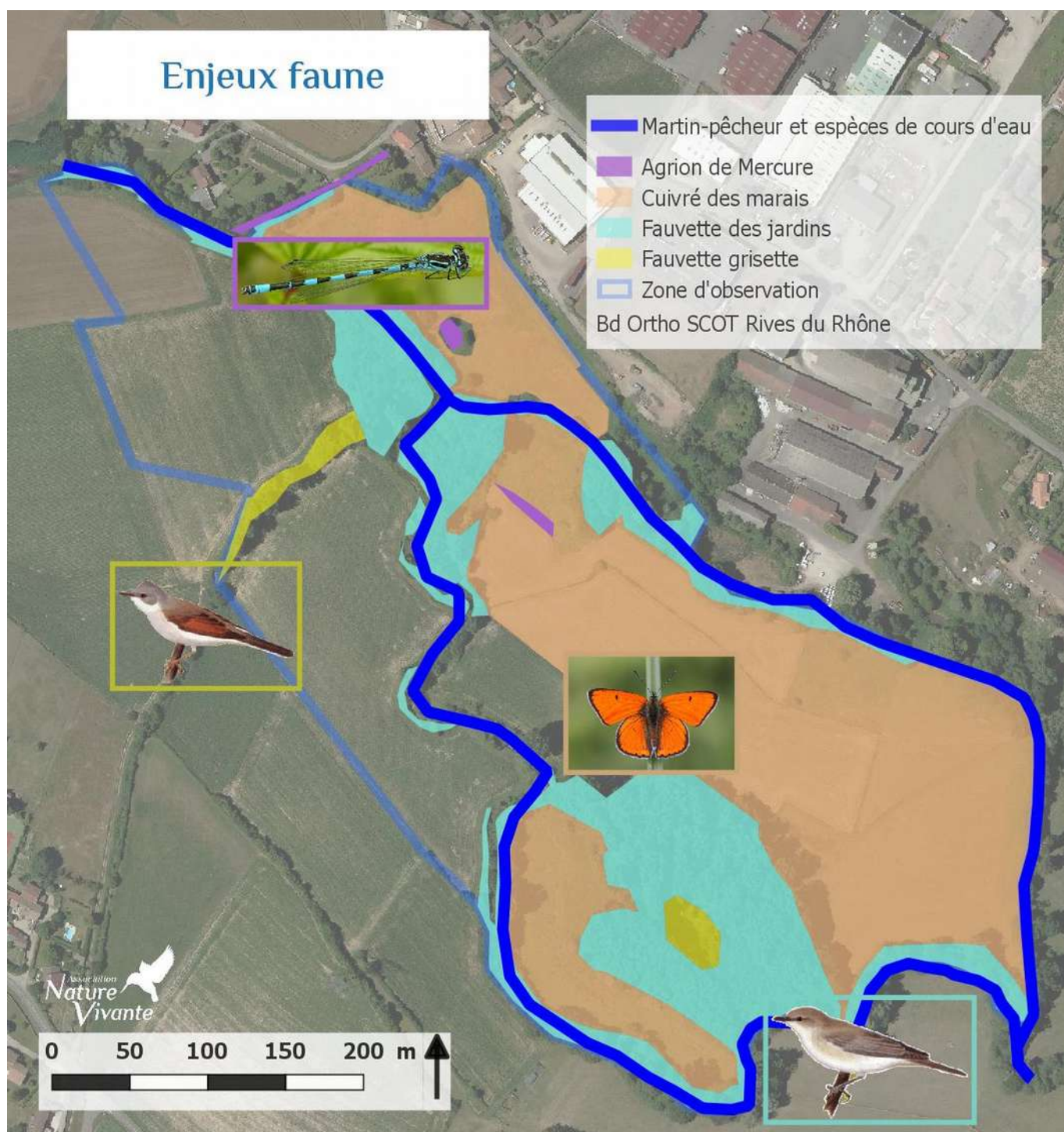
* uniquement pour Pipistrelle de Nathusius

L'inventaire des papillons conduit par Flavia en 2015 a révélé la présence d'espèces patrimoniales dont des espèces citées pour la première fois en Isère (Phalène rustique du Midi, Leucanie riveraine). Nous avons fait le choix de mentionner les 7 espèces "d'hétérocères" expertisées comme patrimoniales par FLAVIA malgré l'absence de statut de protection et d'inscription de ces espèces en liste rouge. Leur conservation dépend de la préservation des prairies méso-hygrophiles et des ourlets des ripisylves et Aulnaies-frênaies.

Des espèces sont volontairement exclues des enjeux du site pour différentes raisons car :

- elles ne se reproduisent pas sur le site mais éventuellement à proximité : Choucas des tours, Buse variable, Faucon crécerelle, Bondrée apivore, Moineau domestique
- elles sont des visiteuses occasionnelles, migratrices ou hivernantes : Héron cendré, Bergeronnette printanière, Héron garde-boeuf, Bécasse des bois, Circaète Jean-le-Blanc, Aigrette garzette, Milan noir, Bécasse des bois
- leur présence est attestée mais leur habitat ne se trouve pas sur le site : Effraie des clochers, Hirondelle rustique

La carte suivante présente la répartition des enjeux faunistiques au niveau de la zone d'observation en ne retenant que les espèces en priorité importante et moyenne.



Enjeux floristiques

La flore inventoriée à ce jour sur le site ne présente d'espèce protégée ou inscrite aux livres rouges des plantes menacées. Il s'agit d'espèces végétales « ordinaires » liées classiquement aux boisements et prairies de plaine et de basse altitude du Dauphiné. Toutefois, cette flore présente un intérêt important pour le maintien de la biodiversité et notamment de sa faune associées (insectes, oiseaux...) ainsi que pour la fonctionnalité écologique (potentiel semencier) dans un contexte de plaine très cultivée et artificialisée.

Les enjeux de la flore envahissante recensés sur le site sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Isère (2006)	Invasibilité (CBNFC 2016)	Enjeux pour le site
Renouée du Japon	<i>Fallopia Reynoutria x bohemica</i>	OUI	Envahissante majeure	Important
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	OUI	Envahissante majeure	Important
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	OUI	Potentiellement envahissante, proliférante dans les milieux anthropiques	Moyen
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri</i>	OUI	Insuffisamment documenté pour être évalué	Moyen
Grand solidage	<i>Solidago gigantea</i>	OUI	Envahissante majeure	Moyen
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	NON	Potentiellement envahissante dans les milieux naturels ou semi-naturels	Faible
Onagre	<i>Oenothera biennis</i>	OUI	Potentiellement envahissante dans les milieux naturels ou semi-naturels	Faible
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i>	NON	Envahissante majeure	Faible
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i>	OUI	Potentiellement envahissante dans les milieux naturels ou semi-naturels	Faible
Vigne-vierge	<i>Parthenocissus inserta</i>	OUI	Envahissante majeure	Faible

5 espèces méritent une attention particulière avec en premier lieu :

- la Renouée du Japon qui a été observée pour la première fois en 2017. Elle présente un caractère potentiel invasif très fort le long des cours d'eau et son impact sur les communautés végétales indigènes est très fort. Quelques pieds ont été observés en bordure de la Gère, en aval et en amont du site. Il paraît essentiel d'éliminer automatiquement ces pieds isolés avant que la population ne prenne des proportions qui rendront compliquée son éradication et nécessiteront des mesures coûteuses.

et

- le Robinier faux-acacia, un arbre bien implanté est principalement présent dans la ripisylve en rive gauche, à l'aval du seuil d'Aiguebelle. Il pourrait s'étendre en cas de nouvelles coupes forestières. Un écorçage est envisageable afin de favoriser les autres essences caractéristiques des ripisylves.

Dans une mesure moins importante,

- L'Ambroisie qui est présente dans les cultures et aux abords et devrait se cantonner aux parties anthropisées du site. Le problème est surtout sanitaire et de santé publique. Les broyages avant floraison sont efficace ou la ré-implantation d'un couvert dense comme les prairies permanentes.

et

- Le Grand solidage qui se développe dans les prairies humides les moins utilisées. Une population importante a été observée en 2017, près de la cariçaie à Laîche des marais sous la ligne haute tension, un secteur qui n'est plus fauché depuis 2-3 ans. Une gestion ciblée par fauche bisannuelle est préconisée et au minimum la reprise de la pratique de fauche comme sur le reste des prairies.

et

- La Balsamine de Balfour observée depuis 2006 et qui semble bien implantée sur le site. Son impact sur les communautés végétales indigènes est peu connu. Sur le site, elle est très abondante dans les sous-bois humides en amont du site et plus localement sur les berges et bancs de graviers. Dans les Peupleraies elle est favorisée par le pâturage des chevaux qui la délaissent au détriment des espèces locales. Des mesures de gestion comme la fauche peuvent être prises pour limiter ce phénomène. L'arrêt du pâturage en sous bois et la densification du boisement devraient également la limiter.

1.5.2 Enjeux scientifiques d'amélioration des connaissances

Le site ENS est relativement bien connu sur les aspects naturaliste notamment pour :

- les habitats naturels avec une nouvelle cartographie en 2017 dans le cadre de la méthodologie CBNA
- la flore avec les suivis menés depuis 2008 plusieurs inventaires dont celui de 2017
- les oiseaux avec les suivis STOC menés depuis 2008
- les libellules avec les suivis menés depuis 2008
- les papillons avec l'inventaire conduit par FLAVIA en 2015
- les mammifères avec des relevés chauves-souris en 2011
- les reptiles avec le suivi des plaques à serpent en 2017
- les poissons par les pêches électriques dont une menée en 2016 sur le site
- les amphibiens et les orthoptères qui ont été régulièrement notés sur le site par les naturalistes.

Les taxons les plus communément inventoriés ont ainsi été étudiés.

Les orthoptères bénéficient d'une connaissance assez faible tout comme les micro-mammifères,

Chez les papillons, les Azurés de la sanguisorbe et des paluds ont été recherchés sur le site en 2017 car les habitats semblent propices et des populations sont identifiées dans les vallées de la Gère et de la Sevenne. La veille naturaliste pour contrôler la présence et l'arrivée potentielle de ces espèces semble insuffisante.

Au niveau des poissons, la Lamproie de Planer est connue sur la Gère et la Véga, très près du site au niveau de Gemens. Là aussi la veille naturaliste pour contrôler la présence et l'arrivée potentielle de cette espèce semble insuffisante.

Au niveau des cours d'eau, les Ephéméroptères, Trichoptères et Plécoptères n'ont jamais été inventoriés sur le site mais ces groupes taxonomiques présentent des enjeux de connaissance scientifique par rapport à la qualité des eaux. De plus, il a été remarqué pour la première fois cette année sur le site la présence de Perles.

Enfin, les coléoptères saproxyliques n'ont jamais été étudiés sur le site. Ils représentent un enjeu de connaissance pour le site. Ils sont d'excellents bio-indicateurs des forêts, de leur naturalité et de la présence de bois morts.

1.5.3 Enjeux d'accueil du public

Comme indiqué précédemment les intérêts pédagogiques du site sont importants. Ils sont liés à la facilité d'accès au site (voiture et à pied), aux aménagements en place et aux nombreuses possibilités de découverte des milieux naturels et des espèces grâce à une diversité de milieux et sur un très petit périmètre. Ces aspects permettent d'envisager des sorties de courte durée et adaptées au très jeune public (maternelles), personnes âgées ou porteurs de handicap moteur léger.

Ainsi, le site accueille déjà un public et de nombreuses animations thématiques s'y sont déroulées depuis

2006. La partie ouverte au public se situe sur les parcelles communales en entrée de site et sur un chemin de moins de 500 mètres.

Au delà du cheminement et des aménagements actuels pour l'accueil du public plusieurs constats sont dressés. Le dispositif actuel d'accueil du public est sous-dimensionné de part la capacité et l'identification du stationnement en entrée du site. L'absence de signalétique directionnelle depuis la route départementale est également un enjeu ainsi que les équipements d'interprétation sous-dimensionnés ou adaptés. Il en est de même sur les aménagement pour la thématique des milieux aquatiques et les annexes hydrauliques riverains (absence de mare).

Sur le parking, au-delà de l'accueil de 2 à 3 véhicules, l'aménagement d'un espace de stationnement et de dépose pour les cars serait un plus.

Concernant l'activité chasse vis-à-vis des enjeux pédagogiques, celle-ci n'étant pas pratiquée dans la prairie d'entrée, il n'y a pas de zone de contact potentiellement problématique entre ces deux activités.

1.5.4 Synthèses des enjeux

Cette partie du diagnostic permet de dresser le bilan des enjeux du site et va servir à l'élaboration des objectifs de gestion du site.

Composante du diagnostic			Éléments identifiés	Éléments à enjeu fort	Enjeux
Paysage			Diversité de milieux humides naturels	Cours d'eau, prairies humides, boisements humides, saules têtards, plantations de Peupliers.	
Patrimoine naturel	Habitats		1 habitat naturel à enjeu fort 8 habitats naturels à enjeu moyen	Aulnaie-frênaie Plantations de peupliers avec sous strate développée Plan d'eau stagnante et végétations aquatiques Praires méso-hygrophiles Ourlets forestiers	Patrimoine bocager avec haies, ourlets forestiers et maillage de saules "têtards", habitats de la Fauvette grisette. Boisements alluviaux et ripisylves d'intérêt prioritaire pour l'Europe.
	Flore		2 espèces envahissantes à enjeu important et 3 espèces à enjeu moyen	Renouée du Japon, Robinier faux-acacia Ambrosie, Balsamine de Balfour, Grand solidage	Prairies de fauche méso-hygrophiles, habitat du Cuivré des marais. Résurgences et ruisseaux phréatiques avec herbiers aquatiques et Agrion de Mercure. Eaux en quantité suffisante et de qualité.
	Faune	Oiseaux	1 espèce à enjeu fort et 3 espèces à enjeu moyen	Martin-pêcheur d'Europe Cincle plongeur, Fauvette des jardins, Fauvette grisette,	Rivières, ruisseaux et ripisylve avec un bon fonctionnement et favorables pour le cycle biologique des espèces patrimoniales (Martin-pêcheur d'Europe, Cincle plongeur, Blageon, Chabot, Couleuvre vipérine, Gomphe vulgaire).
		Poissons	2 espèces à enjeu moyen	Blageon et Chabot	
		Papillons	1 espèce à enjeu fort	Cuivré des marais	
		Reptiles	1 espèce à enjeu moyen	Couleuvre vipérine	
		Libellules	1 espèce à enjeu fort et 1 espèce à enjeu moyen	Agrion de Mercure et Gomphe vulgaire	
					Connaissances écologiques des groupes taxonomiques caractérisant le site et son évolution.

Fonctionnalité écologique	Hydraulique	Espace de liberté des cours d'eau et ripisylve continue. Seuils infranchissables pour les poissons	Boisements humides et prairies, régulateurs et recruteurs de crues, épuration de l'eau, bonne connexion hydrologique avec les milieux annexes, mauvaise connexion hydrologique longitudinale.	Intérêt pédagogique et accessibilité du site. Gestion optimale de l'ENS.
	Rôle fonctionnel des zones humides	Site de vie et de reproduction de nombreuses espèces remarquables liées aux zones humides et à leur fonctionnalité	Continuum hydraulique, zones humides, résurgences, axe de déplacement, avifaune, poissons, papillons, reptiles, libellules et saules têtards	
	Rôle de réservoir local de biodiversité	Site important pour la biodiversité « ordinaire »	Continuum des flux, échanges et brassages génétiques et potentiel de reconquête d'espaces proches (potentiel semencier, auto-restauration...)	
Patrimoine culturel	Culturel, social	Intérêt pédagogique fort. 1 seuil très ancien.	Thématiques variées, site accessible et ouvert au publi, demande locale assez forte	
Socio-économique	Sanitaire	Captage d'eau potable	Qualité de l'eau de consommation, usage de biocides, engrais chimiques.	
	Sécurité	Ligne Haute-tension	Arbres inférieurs à 3m à l'aplomb de la ligne, convention entre le Département et ENEDIS	

1.5.5 Enjeux et objectifs à longs terme

Les objectifs de gestion du plan de gestion se déclinent en 2 types d'objectifs :

- les objectifs à long terme : ils découlent des enjeux. Ils visent à atteindre ou maintenir un état considéré comme optimal pour les habitats et les espèces prioritaires du site (c'est-à-dire où les fonctionnalités, les habitats et les populations d'espèces sont en bon état de conservation) tout en intégrant la dimension socio-économique. Ces objectifs seront conservés dans les plans de gestion successifs.
- les objectifs du plan : déclinés à l'échelle de temps du PPI, soit pour une durée de 10 ans, ils doivent permettre de tendre vers les objectifs à long terme. Ces objectifs ne sont pas conservés dans les plans de gestion successifs ou de manière ponctuelle.

Il est attribué un objectif à long terme à chaque enjeu en conservant leur rang hiérarchique.

Les objectifs sont organisés en quatre groupes :

- Objectifs de conservation
- Objectifs scientifiques d'amélioration des connaissances
- Objectifs d'accueil du public
- Objectifs de gouvernance

Les objectifs à long terme sont codifiés avec des lettres A, B, C... puis les objectifs du plan avec une déclinaison A1, A2...

Enjeux	n°	Objectifs à long terme	Type	Résultats attendus	Indicateurs de résultats	Paramètres à mesurer (métrique)	Suivis à mettre en place
Rivières, ruisseaux et ripisylve avec un bon fonctionnement et favorables pour le cycle biologique des espèces patrimoniales (Martin-pêcheur d'Europe, Cincle plongeur, Blageon, Chabot, Couleuvre vipérine, Gomphe vulgaire).	A	Garantir la bonne fonctionnalité des cours d'eau et des ripisylves	Conservation	Libre circulation des espèces piscicoles	Continuité écologique	Structuration du peuplement piscicole	Suivi des populations piscicoles
				« Bon état » du cours d'eau selon la DCE	Evolution de la végétation macrophytique, évolution des populations de libellules	Individus et exuvies de libellules, diversité macrophytique	Suivi des libellules Indice Biologique Macrophytique en Rivière
				Structure phytosociologique intègre	Richesse et typicité du cortège floristique	Surface et nombre d'habitats et état de conservation	Cartographie des habitats naturels
Résurgences et ruisseaux phréatiques avec herbiers aquatiques et Agrion de Mercure. Eaux en quantité suffisante et de qualité.	B	Disposer de résurgences et de ruisseaux phréatiques fonctionnels	Conservation	Réseau de résurgence en eau	Proportion du réseau phréatique en eau et richesse odonotologique	Surface des résurgences et ruisseaux phréatiques	Suivi piezométrique Suivi des libellules
	C	Atteindre le potentiel de surface d'herbiers aquatiques en bon état de conservation	Conservation	Structure phytosociologique intègre	Richesse et distribution des herbiers aquatiques	Surface des herbiers aquatiques et composition Evolution de la population d'Agrion de Mercure	Suivi des herbiers aquatiques Suivi des libellules Cartographie des habitats naturels
Prairies de fauche méso-hygrophiles, habitat du Cuivré des marais.	D	Atteindre le potentiel de surface de prairies humides et de prairies en bon état de conservation	Conservation	Structure phytosociologique intègre Disparition du Grand Solidage	Richesse et typicité du cortège floristique et lépidoptères	Surface d'habitats favorables au Cuivré des marais	Suivi des papillons Cartographie des habitats naturels
Patrimoine bocager avec haies, ourlets forestiers et maillage de saules "têtards", habitats de la Fauvette grisette.	E	Disposer d'un réseau de haies et d'ourlets forestiers en bon état de conservation	Conservation	Des haies et des ourlets forestiers entretenues et une réglementation respectée	Richesse et typicité du cortège floristique et avifaunistique Absence de chantier par ENEDIS	Linéaire de haies, composition et structuration Diversité de l'avifaune	Cartographie des habitats naturels Suivi Temporel des Oiseaux Communs
	F	Disposer d'un réseau d'arbres "têtards" d'âges variés		Un réseau d'arbres "têtards" constitué et entretenue	Diversité des arbres et des âges	Nombre d'arbres « têtards », âge/diamètre	Suivi des arbres « têtards »
Boisements alluviaux et ripisylves d'intérêt prioritaire pour l'Europe.	G	Atteindre le potentiel de surface de boisements humides et des ripisylves en bon état de conservation	Conservation	Des boisements humides matures sans Robinier faux-acacia Structure phytosociologique intègre	Richesse et typicité du cortège floristique	Surface de boisements humides, linéaire de ripisylve et état de conservation	Cartographie des habitats naturels
Connaissances écologiques des	H	Disposer d'une connaissance	Sci	Connaissance de l'évolution	Evolution du nombre de	Nombre de groupes	Suivre les inventaires et

Enjeux	n°	Objectifs à long terme	Type	Résultats attendus	Indicateurs de résultats	Paramètres à mesurer (métrique)	Suivis à mettre en place
groupes taxonomiques caractérisant le site et son évolution.		suffisante de la biocénose et de la fonctionnalité des écosystèmes pour la gestion du site	entifique	des peuplements et de nouveaux taxons	groupes connus et du nombre d'espèces	inventoriés Nombre d'espèces	suivis réalisés
				Suivi de l'évolution des habitats	Richesse et typicité du cortège floristique	Surface et nombre d'habitats et état de conservation	Cartographie des habitats naturels
Intérêt pédagogique et accessibilité du site.	I	Accueillir un public sensibilisé à l'environnement, aux intérêts et aux rôles du site	Accueil du public	Site naturel fréquenté par un public informé et respectueux	Site fréquenté par les scolaires dans le cadre de l'éducation à l'environnement	Volume d'animation Nombre de visiteurs	Suivi des animations et des réservations Comptage automatique par eco-compteur
					Site fréquenté par le public pour ses qualités de tourisme de nature de proximité		
Gestion optimale de l'ENS.	J	Gouverner efficacement le site	Gouvernance	Acteurs du site impliqués	Comité de site régulier et dynamique	Nombre de réunions	Suivi des réunions Bilan annuel d'activité
				ZI maîtrisé	Maîtrise d'usage de la ZI	Surface en maîtrise d'usage par la commune	Suivi de la surface en maîtrise d'usage et foncière

Objectifs à long terme

Accueillir un public sensibilisé à l'environnement, aux intérêts et aux rôles du site

Atteindre le potentiel de surface d'herbiers aquatiques en bon état de conservation

Disposer de résurgences et de ruisseaux phréatiques fonctionnels

Gouverner efficacement le site

Disposer d'une connaissance suffisante de la biocénose et de la fonctionnalité des écosystèmes pour la gestion du site

- Atteindre le potentiel de surface de prairies humides et de prairies en bon état de conservation
- Disposer d'un réseau de haies et d'ourlets forestiers en bon état de conservation
- Garantir la bonne fonctionnalité des cours d'eau et des ripisylves
- Disposer d'un réseau d'arbres "têtards" d'âges variés
- Atteindre le potentiel de surface de boisements humides et des ripisylves en bon état de conservation
- Zone d'observation

Bd Ortho SCOT Rives du Rhône

0 50 100 150 m



Association
Nature
Vivante

Objectifs à long terme Etat en 2017

Atteindre le potentiel de surface d'herbiers aquatiques en bon état de conservation

Disposer de résurgences et de ruisseaux phréatiques fonctionnels

Accueillir un public sensibilisé à l'environnement, aux intérêts et aux rôles du site

Gouverner efficacement le site

Disposer d'une connaissance suffisante de la biocénose et de la fonctionnalité des écosystèmes pour la gestion du site

- Atteindre le potentiel de surface de prairies humides et de prairies en bon état de conservation
- Disposer d'un réseau de haies et d'ourlets forestiers en bon état de conservation
- Garantir la bonne fonctionnalité des cours d'eau et des ripisylves
- Disposer d'un réseau d'arbres "têtards" d'âges variés
- Atteindre le potentiel de surface de boisements humides et des ripisylves en bon état de conservation
- Zone d'observation

Bd Ortho SCOT Rives du Rhône

0 50 100 150 m



Association
Nature
Vivante

1.6 Les objectifs du plan

n°	Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	n°	Objectifs du plan	Résultats attendus	Opérations
A	Garantir la bonne fonctionnalité des cours d'eau et des ripisylves	Seuils en partie dégradés avec droits d'eau non connus, espèces introduites envahissantes	A1	Mesurer la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils	Connaissance des fonctionnalités et solutions d'amélioration (3 seuils infranchissables en 2017, objectif d'1 seuil franchissable avec fonctionnalité de la rivière de contournement)	Etudier la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils Aménager le canal en rivière de contournement Suivi piscicole Indice Biologique Macrophytique en Rivière
			A2	Lutter contre la Renouée du Japon	Disparition de la Renouée du Japon (2 tâches de 3m ² en 2017, 0 en 2027)	Arrachage des pieds de Renouée du Japon
B	Disposer de résurgences et de ruisseaux phréatiques fonctionnels	Niveau d'eau des nappes phréatiques, pollutions	B1	Sensibiliser les décideurs à la gestion quantitative et qualitative de l'eau	Décideurs informés, niveau de nappe plus élevé et meilleure qualité de l'eau	Participer au contrat de rivière et à la politique de l'eau
			B2	Améliorer la connaissance hydrologique du site	Suivre les niveaux de la nappe phréatique et des résurgences (absence d'état zéro sur site en 2017 mais résurgences à secs hormis celle du Moulin)	Implantation d'une station piézométrique automatique
C	Atteindre le potentiel de surface d'herbiers aquatiques en bon état de conservation	Dynamique naturelle	C1	Mettre en lumière les ruisseaux phréatiques et résurgences	Surface d'herbiers aquatiques en augmentation (100m linéaire en 2017, 250m linéaire en 2027 hors boisements humides)	Bûcheronnage et débroussaillage ponctuels des berges Suivi des libellules Suivi des herbiers aquatiques
D	Atteindre le potentiel de surface de prairies humides et de prairies en bon état de conservation	Dynamique naturelle, période de fauche et de pâturage, espèces introduites envahissantes, recule de l'élevage	D1	Restaurer et conserver les prairies	Structure phytosociologique intègre des types de prairies et diminution des surfaces de présence des espèces envahissantes (surface prairiale de 5ha en 2017, 7,7ha en 2027, surface prairiale avec présence d'espèces envahissantes de 2,6ha en 2017, 1ha en 2027)	Fauche des prairies Broyage des ronciers Entretien et restauration des clôtures Pâturage automnal des prairies Suivi des papillons
			D2	Augmenter la surface prairiale	Surface prairiale plus importante (5ha en 2017, 8,3ha en 2017 dont 0,65ha de terres arables converties en prairie)	Conversion des terres arables en prairies
E	Disposer d'un réseau de haies et d'ourlets forestiers en bon état de conservation	Dynamique naturelle, réglementation pour l'entretien de la végétation sous la ligne THT, convention avec ENEDIS	E1	Entretien des haies et ourlets	Linéaire de haies et d'ourlets conservés (350m linéaires de haies en 2017, après plantation et évolution naturelle 800m linéaires de haies en 2027)	Elagage et broyage périodique des haies et ourlets
			E2	Augmenter le réseau de haies	Linéaire de haies (340m linéaires de haies en 2017, plantation de 340m linéaires après création et évolution naturelle 800m linéaires de haies en 2027)	Plantation de haies

n°	Objectifs à long terme	Facteurs d'influence	n°	Objectifs du plan	Résultats attendus	Opérations
F	Disposer d'un réseau d'arbres "têtards" d'âges variés	Absence d'usages et donc de plantations et d'entretien	F1	Entretien des arbres "têtards"	Réseau d'arbres "têtards" entretenue (13 arbres en 2017, après plantations 28 arbres en 2027)	Elagage des arbres "têtards" Suivi des arbres "têtards"
			F2	Augmenter le nombre d'arbres "têtards"	Réseau d'arbres "têtards" étoffé (13 arbres en 2017, plantations de 15 arbres)	Plantation d'arbres formés en "têtards"
G	Atteindre le potentiel de surface de boisements humides et des ripisylves en bon état de conservation	Exploitation forestière, espèces introduites envahissantes,	G1	Laisser évoluer les boisements naturels humides	Augmentation de la surface de boisements naturels humides en libre évolution (0ha en 2017, 2ha en 2027)	Libre évolution des boisements naturels humides
			G2	Convertir les peupleraies vers des boisements naturels et humides	Surface en conversion (0ha en 2017, 1,9ha en 2017)	Cerclage localisé des peupliers
			G3	Lutter contre le Robinier faux-acacia	Diminution des surfaces de présence du Robinier faux-acacia (3000m ² en 2017, moins de 500m ² en 2027)	Écorcer les Robiniers faux-acacia Suivi de la restauration de l'Aulnaie-frêne
H	Disposer d'une connaissance suffisante de la biocénose et de la fonctionnalité des écosystèmes pour la gestion du site	Politique d'inventaires et de suivis, opérations de gestion mises en œuvre	H1	Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces	Constitution d'indicateurs d'évaluation du site et de la gestion-conservatoire (19 habitats naturels en 2017)	Mettre à jour la cartographie des habitats naturels Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) Inventaire des reptiles Transect floristique des prairies
			H2	Réaliser des inventaires entomologiques complémentaires	Augmentation de la connaissance naturaliste (3761 données naturalistes et 575 espèces identifiées en 2017, 10 groupes taxonomiques étudiés en 2017, 14 en 2027)	Inventaire des coléoptères saproxyliques Inventaire des éphéméroptères, tricoptères et pléocoptères
I	Accueillir un public sensibilisé à l'environnement, aux intérêts et aux rôles du site	Accessibilité de site aménagé, demande sociale de découverte de la nature, information et communication mise en œuvre, dispositif financier du Département « A la découverte des ENS »	I1	Sensibiliser le public à l'environnement et à la connaissance du site	Public informé et sensibilisé (6 sorties/animations/an en moyenne de 2012 à 2017, objectifs en 2027 de 8 à 12 sorties/an et 3000 visiteurs/an)	Animations nature pour les scolaires et le grand public Créer une plaquette d'information
			I2	Améliorer l'accessibilité et la visibilité du site	Site plus accueillant et plus fréquenté (6 sorties/animations/an en moyenne de 2012 à 2017, objectifs en 2027 de 8 à 12 sorties/an, 3000 visiteurs/an, 4 panneaux directionnels, 1 parking aménagé et une zone d'accueil)	Planter des panneaux directionnels depuis la D502 Aménager un parking et une zone d'accueil Etudier la connexion piétonne de l'ENS avec le site de loisirs de Gemens et le PDIPR
			I3	Augmenter et entretenir les aménagements pour l'accueil du public	Site mieux équipé pour l'éducation à l'environnement (2 panneaux renouvelés, 450m linéaire de chemin entretenus, 1 passerelle restaurée, 1 ponton, 1 mare pédagogique et 1 écomètre installés)	Entretien des panneaux pédagogiques Entretien la zone d'accueil et le chemin piétons Restaurer la passerelle en bois Aménager un ponton sur la résurgence centrale Créer une mare pédagogiques Planter un écomètre
J	Gouverner efficacement le site	Intégration des partenaires du site, animation du réseau, délégation de la gestion à un tiers	J1	Maîtriser l'usage de la ZI	ZI en maîtrise d'usage (49 % et 6,1ha en 2017, 80 % et 10ha en 2027)	Mettre en place une animation foncière sur la ZI
			J2	Assurer les tâches administratives et l'animation du site	Acteurs impliqués, gestion mise en œuvre (nombre de réunions, de rapports d'activité, résultat de l'évaluation en fin de plan de gestion)	Effectuer des visites régulières sur le site Animer le plan de gestion et la vie du site Rédiger un rapport d'activité annuel
			J3	Faire le bilan de la gestion et préparer le nouveau plan de gestion	Gestion évaluée et nouveau plan rédigé	Evaluer le plan de gestion et rédiger le suivant

Objectifs du plan

Sensibiliser le public à l'environnement et à la connaissance du site
Augmenter et entretenir les aménagements pour l'accueil du public

- Entretien des arbres "têtards"
 - Augmenter le nombre d'arbres "têtards"
 - Mesurer la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils
 - Mettre en lumière les ruisseaux phréatiques et résurgences
 - Entretien des haies et ourlets
 - Augmenter le réseau de haies
 - Restaurer et conserver les prairies
 - Augmenter la surface prairiale
 - Laisser évoluer les boisements naturels humides
 - Convertir les peupleraies vers des boisements naturels et humides
 - |||| Lutter contre le Robinier faux-acacia
 - Zone d'observation
- Bd Ortho SCOT Rives du Rhône

Lutter contre la Renouée du Japon
Sensibiliser les décideurs à la gestion quantitative et qualitative de l'eau
Améliorer la connaissance hydrologique du site
Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces
Réaliser des inventaires entomologiques complémentaires
Améliorer l'accessibilité et la visibilité du site
Maîtriser l'usage de la ZI
Assurer les tâches administratives et l'animation du site
Faire le bilan de la gestion et préparer le nouveau plan de gestion

0 50 100 150 m



Association
Nature
Vivante

2 Gestion de l'ENS : opérations et fiches opération

Le présent programme d'actions formalise pour les 10 prochaines années (2018-2027) l'ensemble des opérations à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis suite diagnostic du site.

La liste des actions est présentée ci-après puis les modalités de mise en œuvre sont détaillées dans les fiches opération.

Le programme d'actions porte principalement sur le périmètre d'intervention de l'ENS.

2.1 Facteurs influençant la gestion

Ces facteurs sont issus du diagnostic

Facteurs favorables :

- motivation de la mairie avec une élue référente pour le site, d'autres élus impliqués et un directeur général des services investi sur la gestion du site,
- présence de nombreux acteurs
- présence d'une association de préservation de la nature au niveau communale et d'une association naturaliste
- bonne intégration des partenaires du site, animation du réseau,
- délégation de la gestion dans la continuité du travail du Syndicat Rivière des 4 vallées à un tiers bien identifié ,
- site accessible et aménagé,
- site reconnu pour l'éducation à l'environnement et utilisé régulièrement notamment grâce au dispositif « A la découverte des ENS »,
- maîtrise foncière de plus de 6ha en zone d'intervention,
- site identifié pour son patrimoine historique,
- demande sociale de découverte de la nature,
- information et communication mise en œuvre depuis 10 ans.

Facteurs contraignants :

- foncier privé important avec 51 % de la surface de la zone d'intervention,
- pluri-activités sur un petit site et présence d'une zone d'activité en bordure de site,
- site non visible des routes principales et notamment des routes départementales,
- droits d'eau non connus,
- espèces introduites envahissantes,
- niveaux d'eau des nappes phréatiques dépendant des pratiques sur le bassin versant

- qualité de l'eau dépendant des pratiques sur le bassin versant
- réglementation pour l'entretien de la végétation sous la ligne THT

2.2 Définition des opérations

Codification des opérations

SE	Suivi, études, inventaires
AD	Gestion administrative
TU	Travaux uniques, équipement
RE	Recherche
TE	Travaux d'entretien, maintenance
PI	Pédagogie, informations, animations, éditions

n°	Objectifs du plan	n°	Code	Opérations
A1	Mesurer la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils	1	SE	Etudier la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils
		2	TU	Aménager le canal en rivière de contournement
		3	SE	Suivi piscicole
		4	SE	Indice Biologique Macrophytique en Rivière
A2	Lutter contre la Renouée du Japon	5	TE	Arrachage des pieds de Renouée du Japon
B1	Sensibiliser les décideurs à la gestion quantitative et qualitative de l'eau	6	AD	Participer au contrat de rivière et à la politique de l'eau
B2	Améliorer la connaissance hydrologique du site	7	TU	Implantation d'une station piézométrique automatique
C1	Mettre en lumière les ruisseaux phréatiques et résurgences	8	TE	Bûcheronnage et débroussaillage ponctuels des berges
		9	SE	Suivi des libellules
		10	SE	Suivi des herbiers aquatiques
D1	Restaurer et conserver les prairies	11	TE	Fauche des prairies
		12	TE	Broyage des ronciers
		13	TE	Entretien et restauration des clôtures
		14	TE	Pâturage automnal des prairies
		15	SE	Suivi des papillons
D2	Augmenter la surface prairiale	16	TU	Conversion des terres arables en prairies
E1	Entretien des haies et ourlets	17	TE	Elagage et broyage périodique des haies et ourlets
E2	Augmenter le réseau de haies	18	TU	Plantation de haies
F1	Entretien des arbres "têtards"	19	TE	Elagage des arbres "têtards"
		20	SE	Suivi des arbres "têtards"
F2	Augmenter le nombre d'arbres "têtards"	21	TU	Plantation d'arbres formés en "têtards"
G1	Laisser évoluer les boisements naturels humides	22	TU	Libre évolution des boisements naturels humides
G2	Convertir les peupleraies vers des boisements naturels et humides	23	TE	Cerclage localisé des peupliers
G3	Lutter contre le Robinier faux-acacia	24	TE	Écorcer les Robiniers faux-acacia
		25	SE	Suivi de la restauration de l'Aulnaie-frênaie
H1	Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces	26	SE	Mettre à jour la cartographie des habitats naturels
		27	SE	Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)

n°	Objectifs du plan	n°	Code	Opérations
		28	SE	Inventaire des reptiles
		29	SE	Transect floristique des prairies
H2	Réaliser des inventaires entomologiques complémentaires	30	RE	Inventaire des coléoptères saproxyliques
		31	RE	Inventaire des éphéméroptères, tricoptères et plécoptères
I1	Sensibiliser le public à l'environnement et à la connaissance du site	32	PI	Animations nature pour les scolaires et le grand public
		33	PI	Créer une plaquette d'information
I2	Améliorer l'accessibilité et la visibilité du site	34	TU	Implanter des panneaux directionnels depuis la D502
		35	TU	Aménager un parking et une zone d'accueil
		36	PI	Etudier la connexion piétonne de l'ENS avec le site de loisirs de Gemens et le PDIPR
I3	Augmenter et entretenir les aménagements pour l'accueil du public	37	TE	Entretien des panneaux pédagogiques
		38	TE	Entretien la zone d'accueil et le chemin piétons
		39	TE	Restaurer la passerelle en bois
		40	TU	Aménager un ponton sur la résurgence centrale
		41	TU	Créer une mare pédagogique
		42	TU	Implanter un écomètre
J1	Maîtriser l'usage de la ZI	43	AD	Mettre en place une animation foncière sur la ZI
J2	Assurer les tâches administratives et l'animation du site	44	AD	Effectuer des visites régulières sur le site
		45	AD	Animer le plan de gestion et la vie du site
		46	AD	Rédiger un rapport d'activité annuel
J3	Faire le bilan de la gestion et préparer le nouveau plan de gestion	47	AD	Evaluer le plan de gestion et rédiger le suivant

2.3 Registre des opérations et fiches action

Fiche opération n° 1

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 1	Etudier la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils
SE	

Contexte :

La continuité écologique, définie au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, rassemble la continuité biologique et la continuité sédimentaire au droit des ouvrages hydrauliques. Les seuils présents sur le site impactent cette continuité. L'actuel contrat de rivière des 4 vallées n'engagera pas d'actions pour améliorer cette continuité sur le site. La continuité écologique est vitale pour le cycle biologique d'espèces patrimoniales du site (Blageon, Chabot) et d'autres espèces comme la Truite fario. Le seuil de la Merlière présente des enjeux historiques et patrimoniaux. Le canal de la Gère constitue un contournement hydraulique de la Gère pour ses 2 seuils présents sur le site. Ce canal présente plusieurs seuils et petits aménagements de faibles tailles.

But :

Disposer d'une connaissance sur la fonctionnalité potentielle du canal de la Gère, détailler et budgétiser les travaux d'amélioration à engager.

Description :

Cette étude détaillera les profils des cours d'eau avec des relevés topographiques et la description des seuils et petits aménagements placés sur le canal de la Gère. Le lien sera fait avec les espèces piscicoles cibles. Les propriétaires et droits d'eau seront listés et une analyse réglementaire devra préciser les droits et devoirs de chacun. Des propositions de travaux chiffrées seront détaillées.

Matériel :

Station topographique, SIG, cartes.

Indicateur de réalisation :

Rapport d'étude, amélioration de la connaissance de la fonctionnalité, propositions de travaux concrètes et chiffrées.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha, linéaire du canal de la Gère environ 675m

Date :

2023

Durée :

12 mois

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé

Coûts : 8000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
8000				

Photo :



Fiche opération n° 2

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 2	Aménager le canal en rivière de contournement
TU	

Contexte :

La continuité écologique, définie au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, rassemble la continuité biologique et la continuité sédimentaire au droit des ouvrages hydrauliques. Les seuils présents sur le site impactent cette continuité. L'actuel contrat de rivière des 4 vallées n'engagera pas d'actions pour améliorer cette continuité sur le site. La continuité écologique est vitale pour le cycle biologique d'espèces patrimoniales du site (Blageon, Chabot) et d'autres espèces comme la Truite fario. Le seuil de la Merlière présente des enjeux historiques et patrimoniaux. Le canal de la Gère constitue un contournement hydraulique de la Gère pour ses 2 seuils présents sur le site. Ce canal présente plusieurs seuils et petits aménagements de faibles tailles. L'étude de la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils (OP1) a proposé plusieurs travaux sur les aménagements.

But :

Modifier les petits aménagements du canal de la Gère pour améliorer leur franchissabilité.

Description :

Ces travaux sont directement liés aux résultats de l'étude de la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils (OP1). Une information aux propriétaires riverains et usagers dans un cadre concerté. Une recherche de co-financement aura lieu en 2020 puis les autorisations de travaux seront déposées. Il s'agit d'effacer une partie des petits seuils et d'aménager les autres. Les travaux seront conduits entre 2020 et 2021. Un appui technique du SR4V sera mobilisé.

Matériel :

Tractopelle.

Indicateur de réalisation :

Seuils effacés et/ou aménagés.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha, linéaire du canal de la Gère environ 675m

Date :

2024-2025

Durée :

Concertation, recherche de co-financements et travaux sur 2 ans

Opérateurs potentiels :

Syndicat de Rivière des 4 vallées, entreprise de BTP

Coûts : 10000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
	5000	5000		

Photo :



Fiche opération n° 3

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP3	Suivi piscicole
SE	

Contexte :

Le peuplement piscicole du site est assez méconnu. En 2016, la Fédération de pêche a réalisé une pêche électrique sur le site, sur le cours d'eau de la Gère entre la confluence avec la résurgence du moulin et le seuil de la Merlière. D'autres pêches électriques ont été conduites sur le bassin de la Gère, la station la plus proche étant celle de Gemens (1500m en aval). Les autres données du site sont des observations directes par des naturalistes. 8 espèces sont identifiées sur le site au niveau des cours d'eau ainsi que dans les résurgences. Le cortège d'espèces est typique des cours d'eau permanents avec des eaux vives et bien oxygénées. Le site est dans la "zone à truite" (classification des cours d'eau de Marcel Huet) avec présence de la Loche franche, du Chabot et de la Truite de rivière. D'autres espèces plus liées à la "zone à Ombre" comme le Blageon qui est très présent sur la Gère. La Lamproie de planer n'a pas été trouvée sur le site lors des pêches et malgré une prospection spécifique au printemps 2017. La population de Lamproie de planer présente à Gemens ne semble pas atteindre le site ENS.

But :

Suivre l'évolution des populations de poissons et disposer d'indicateurs de gestion et de fonctionnalité des milieux aquatiques.

Description :

Cette opération consiste à réaliser des pêches électriques ou électropêches sur plusieurs stations afin de préciser le peuplement et les populations piscicoles. Le suivi débutera en 2020 soit avant les travaux sur les petits seuils et aménagements du canal de la Gère OP2 afin de disposer d'un point zéro. Ce suivi sera renouvelé tous les 5 ans. 3 stations seront installées avec, une en amont, une en aval et une intermédiaire. Ces stations couvriront un linéaire de 15 à 30m chacune sur lesquels les poissons seront pêchés puis déterminés, mesurés et pesés. Un rapport par suivi sera produit pour présenter les résultats.

Matériel :

Groupe électrogène, électrodes, époussette, sceaux, GPS.

Indicateur de réalisation :

Nombre de stations, de suivis.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

3 stations de 15 à 30m linéaire

Date :

2020 et 2025

Durée :

1 journée de pêche par 3-4 personnes tous les 2 ans, 1 journée d'analyse et de rédaction

Opérateurs potentiels :

Fédération de pêche, bureau d'étude spécialisé

Coûts : 5 000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
		2500		
2023	2024	2025	2026	2027
		2500		

Photo :



Fiche opération n° 4

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 4	Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR)
SE	

Contexte :

la Directive Cadre sur l'Eau fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et pour les eaux souterraines. L'objectif général était d'atteindre en 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen avec 2027 pour dernière échéance de réalisation des objectifs. Aucune connaissance sur les macro-végétaux n'est disponible sur le site. L'IBMR est fondé sur l'examen des macro-végétaux aquatiques pour évaluer le statut trophique des rivières. Cet indice traduit le degré de trophie des rivières lié à leur teneur en ammonium (forme réduite des nitrates) et orthophosphates, ainsi qu'aux pollutions organiques majeures. La note obtenue peut varier également selon certaines caractéristiques physiques du milieu comme l'intensité de l'éclairement et des écoulements. Elle met en évidence le niveau trophique du cours d'eau et n'exprime pas à proprement parler une "qualité" d'eau altérée.

But :

Suivre l'évolution du « bon état » des cours d'eau d'après la végétation macrophytique et disposer d'indicateurs de gestion.

Description :

Cette opération consiste à mettre en œuvre l'IBMR sur plusieurs stations réparties sur les cours d'eau du site afin d'observer les peuplements macrophytiques, avec identification des taxons et estimation de leurs recouvrements. L'IBMR sera conduit en début de plan de gestion en 2019 puis renouvelé en fin en 2026. Au moins 3 stations (>100m²) seront installées avec, une en amont, une en aval et une intermédiaire. L'IBMR est établi en effectuant un relevé de tous les végétaux aquatiques, en les identifiant, et en estimant leur taux de recouvrement en pourcentage sur la station de prélèvement. Les prélèvements sont à réaliser à l'étiage soit entre mi-juin et fin août, après plusieurs jours de basses eaux stabilisées donc jamais après un événement susceptible d'avoir perturbé le peuplement et la transparence de l'eau. Un rapport par suivi sera produit pour présenter les résultats.

Matériel :

Waders, GPS, décamètre, bathyscope, flacons, loupe binoculaire, microscope...

Indicateur de réalisation :

Nombre de stations, de suivis, espèces et populations. Notes globales.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Au moins 3 stations de 100m²

Date :

2020, 2026

Durée :

1 journée de relevés, 1 journée de détermination en laboratoire, 1 journée d'analyse et de rédaction

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé

Coûts : 6000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
	3000			
2023	2024	2025	2026	2027
			3000	

Photo :



Fiche opération n° 5

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 5	Arrachage des pieds de Renouée du Japon
TE	

Contexte :

Un des enjeux floristique du site est la présence notable d'espèces végétales exotiques envahissantes tant en nombre d'espèces qu'en importance des populations. La Renouée du Japon a été observée pour la première fois en 2017. Quelques pieds ont été observés en bordure de la Gère, en aval et en amont du site. L'espèce présente un caractère potentiel invasif très fort le long des cours d'eau et son impact sur les communautés végétales indigènes est très fort. Il paraît essentiel d'éliminer automatiquement ces pieds isolés avant que la population ne prenne des proportions qui rendront compliquée son éradication et nécessiteront des mesures coûteuses.

But :

Limitier la propagation des espèces exotiques envahissantes et favoriser la biodiversité locale.

Description :

L'arrachage des jeunes plants dès le premier stade d'invasion permet de contrôler la présence de l'espèce. Lors de l'arrache une attention sera portée aux rhizomes qui doivent aussi être collectés. Les plants et rhizomes seront exportés pour être compostés (si possible par compostage à forte température) car les tiges et les fragments de racines se régénèrent facilement.

Matériel :

Gants, hachette, sacs de transport.

Indicateur de réalisation :

Nombre de stations et surface occupées par la Renouée du Japon.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

2 stations de moins de 3m²

Date :

Tous les ans en cas de maintien des stations

Durée :

1/2 journée par an

Opérateurs potentiels :

AEPE, gestionnaire du site, association de protection de la nature, association d'insertion

Coûts : 1200 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
200	200	200		200
2023	2024	2025	2026	2027
	200		200	

Photo :



Fiche opération n° 6

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 6	Participer au contrat de rivière et à la
AD	politique de l'eau

Contexte :

Le Contrat de rivière des 4 Vallées est porté par le Syndicat Rivières des 4 Vallées et fait l'objet d'un accord technique et financier entre 40 maîtres d'ouvrage locaux (intercommunalités, communes, syndicats intercommunaux, entreprises, associations, propriétaires privés,...), l'Etat, le Département et l'Agence de l'eau. C'est un programme de 46 actions opérationnelles et multithématiques permettant de répondre aux 5 grands enjeux du territoire sur la période 2016-2022. Ce Contrat de rivière concerne 30 communes du bassin versant. Il répond aux besoins locaux tout en s'inscrivant dans le nouveau contexte réglementaire qui doit permettre d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques selon les échéances fixées. Les acteurs locaux doivent être informés de l'importance de la gestion qualitative et quantitative de l'eau pour les milieux naturels du site ENS et la biodiversité.

But :

Faire connaître le site ENS, ses problématiques de continuité et de gestion qualitative et quantitative de l'eau.

Description :

La commune et le gestionnaire du site participent au pilotage du contrat de rivière et informent les membres du comité de pilotage ainsi que les acteurs locaux et riverains du site des enjeux de l'ENS, des problématiques rencontrées sur les gestion de l'eau ainsi que des actions mises en œuvre.

Matériel :

Indicateur de réalisation :

Nombre de réunions, de courriers et autres contributions.

Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha et bassin versant de la Gère

Date :

Tous les ans

Durée :

2 à 3 réunions par an

Opérateurs potentiels :

Commune, gestionnaire du site

Coûts : 0 €/HT

Les dépenses sont prises en charges par le forfait de fonctionnement et l'OP45

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 7

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 7	Implantation d'une station piézométrique automatique
TU	

Contexte :

Les habitats naturels, la biodiversité et une grande partie des enjeux du site dépendent directement des niveaux d'eaux de la nappe phréatique. La connaissance hydrologique et l'évolution des niveaux d'eau de la nappe phréatique sont très faibles. L'information sur la nappe phréatique et sur les niveaux d'eau constitue un enjeu pédagogique pour les visiteurs et utilisateurs de l'ENS.

But :

Améliorer la connaissance hydrologique et disposer d'un indicateur d'évolution des niveaux de la nappe phréatique.

Description :

Un piézomètre est un forage non exploité qui permet la mesure du niveau de l'eau souterraine en un point donné de la nappe. Il est possible de mesurer le niveau de celle-ci ou la charge piézométrique à l'aide d'un appareil de mesure (sonde manuelle, limnigraphe, enregistreur numérique, télétransmis ou non). Chaque piézomètre est doté d'un numéro national. Une valorisation pédagogique devra être envisagée. Il sera implanté en début de plan de gestion, en 2018.

Matériel :

Foreuse, appareil de mesure.

Indicateur de réalisation :

Station implantée et fonctionnelle, résultats.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

1 station

Date :

2018

Durée :

1 jour de forage et d'implantation

Opérateurs potentiels :

Entreprise de BTP spécialisé dans le forage

Coûts : 5000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
5000				
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 8

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP8	Bûcheronnage et débroussaillage ponctuels des berges
TE	

Contexte :

Les herbiers aquatiques sont des habitats naturels caractéristiques des résurgences et des ruisseaux phréatiques. Une partie des enjeux et de la biodiversité du site dépendent de ces habitats comme l'Agrion de Mercure qui pond dans les tiges des plantes aquatiques. Pour se développer ces herbiers ont besoin d'une forte luminosité.

But :

Mettre en lumière des résurgences et ruisseaux phréatiques pour augmenter la surface des herbiers aquatiques.

Description :

Après identification des tronçons d'intervention en fonction de la maîtrise foncière, il s'agira de débroussailler et de bûcheronner les arbres et arbustes présents. La résurgence du Moulin et la résurgence centrale seront traitées prioritairement, les autres en fonction des niveaux d'eau de l'enrichissement. Les matériaux de coupe seront stockés sur place en tas ou exportés. 2 ans après les coupes un entretien sera effectué par débroussaillage.

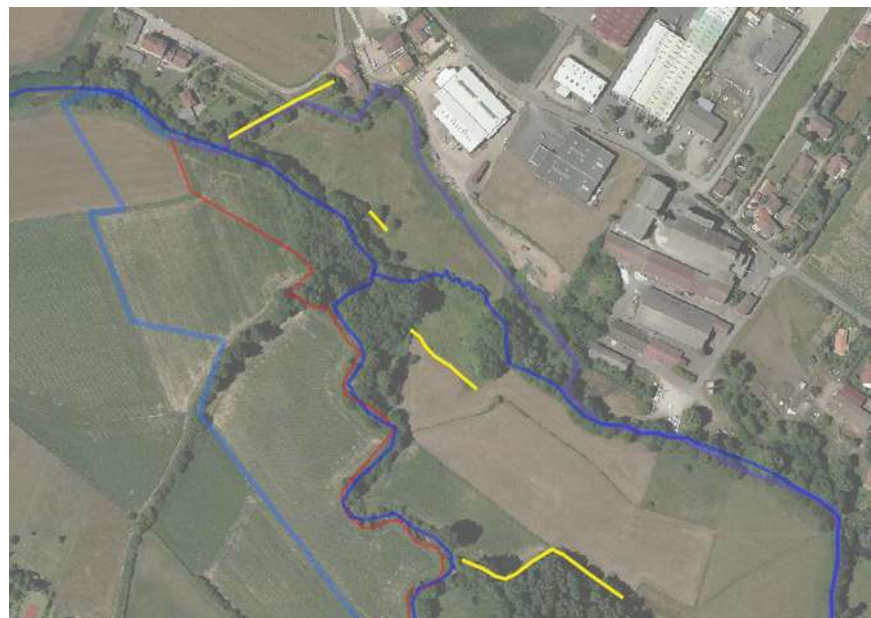
Matériel :

Débroussailleuse, tronçonneuse.

Indicateur de réalisation :

Linéaire de berge ré-ouvertes.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

250m linéaire

Date :

Bûcheronnage en 2018 et 2020 puis entretien tous les 2 ans sur la durée du plan de gestion

Durée :

3 jours de bûcheronnage par an puis 1 jour par an en entretien

Opérateurs potentiels :

Lycée Agrotec, association d'insertion, paysagiste

Coûts : 6300 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2100		2100		700
2023	2024	2025	2026	2027
	700		700	

Photo :



Fiche opération n° 9

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 9	Suivi des libellules
SE	

Contexte :

23 espèces de libellules ont été observées sur le site. Depuis 2008, un suivi annuel des libellules est réalisé sur 6 points d'observations permettant d'augmenter les connaissances naturalistes et de mesurer l'évolution des cortèges en lien avec l'évolution des milieux et la gestion mise en œuvre. L'Agrion de Mercure présente une petite population sur le site dont la pérennité est très fragile. Les libellules sont de très bonnes bio-indicatrices avec des espèces ayant des exigences et une tolérance aux pollutions spécifiques.

But :

Suivre l'évolution des populations de libellules et disposer d'indicateurs de gestion et de fonctionnalité des milieux aquatiques.

Description :

La méthode est basée sur la réalisation d'un circuit avec des points d'observations particuliers où sont relevées les espèces de libellules. Les points sont déterminés de manière à couvrir la diversité des zones humides ainsi que les différents cours d'eau. Toutes les espèces visibles et déterminées au niveau du point d'observation sont notées. L'observateur se déplace dans un cercle de 10m de diamètre centré sur le point d'observation et relève les espèces sur un cercle de 16m de diamètre de sorte que la zone d'observation couvre 200m². Le type de zone humide et sa largeur doivent être précisés de manière à rapporter la surface en eau aux 200m² de la zone. 10 minutes par point d'observation sont consacrées pour relever les espèces et dans la mesure du possible le sexe, le stade de développement, le nombre ainsi que les comportements particuliers utiles (ponche, accouplement...). Le suivi fait l'objet de 3 passages aux périodes les plus favorables (de fin mai à début septembre).

Matériel :

Filet de capture, chronomètre, guide de terrain, loupe, boîte de collecte...

Indicateur de réalisation :

Réalisation du suivi, nombre de relevé, de rapport.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

6 points de 200m²

Date :

Tous les ans

Durée :

3 1/2 journée de relevé

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature

Coûts : 10000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
1000	1000	1000	1000	1000
2023	2024	2025	2026	2027
1000	1000	1000	1000	1000

Photo :



Fiche opération n° 10

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 10	Suivi des herbiers aquatiques
SE	

Contexte :

Les herbiers aquatiques du site sont liés aux eaux phréatiques et au phénomène de résurgence de la nappe. Ils constituent des habitats naturels patrimoniaux à forts enjeux pour le site et sont nécessaires au cycle de l'Agriion de Mercure. Un suivi des herbiers aquatiques a été réalisé en 2012, 2014 et 2017 selon la méthode des transects. Deux transects ont été mis en place au sein de la résurgence centrale et un troisième dans le ruisseau phréatique du canal du moulin.

But :

Suivre la richesse, la distribution des herbiers aquatiques et la structure phytosociologique des herbiers aquatiques.

Description :

La méthode utilisée consiste à décrire la végétation présente le long d'une ligne et de délimiter la position de chaque groupement végétal à l'aide d'un décimètre. Le relevé floristique doit être réalisé entre fin mai et mi-juillet. Les modifications de végétations seront mises en évidence le long de ces transects. A l'aide d'un tableau, une comparaison des espèces relevées le long de cette échelle métrique est ensuite réalisée. Les 3 transects suivis précédemment seront renouvelés et d'autres ajoutés sur le site en cas d'apparition de nouveaux herbiers.

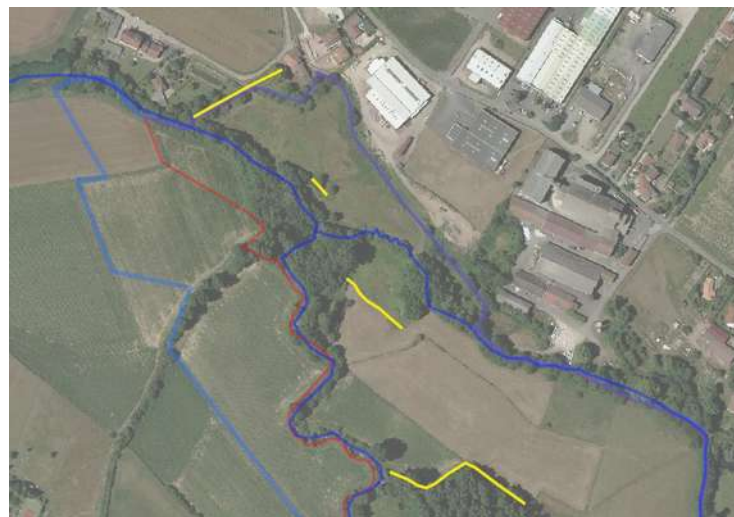
Matériel :

Décimètre, guide d'identification des plantes aquatiques, cartes et photographies aériennes, appareil photo numérique, bottes.

Indicateur de réalisation :

Réalisation du suivi

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

3 transects d'un linéaire total d'environ 200m sur les 250m linéaires d'herbiers aquatiques

Date :

Tous les ans

Durée :

1 ¹/₂ journée de relevé

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature

Coûts : 5000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
500	500	500	500	500
2023	2024	2025	2026	2027
500	500	500	500	500

Photo :



Fiche opération n° 11

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 11	Fauche des prairies
TE	

Contexte :

Le site présente une surface prairiale d'environ 8ha. Une partie de ces prairies est en mauvais état de conservation et à restaurer. Des espèces envahissantes sont présentes sur la moitié de la surface avec notamment le Grand Solidage. Une fauche avec exportation des matériaux courant juin est optimale pour la bonne prise en compte de la biodiversité du site (flore, Cuivré des marais, Grande sanguisorbe...). Plusieurs agriculteurs exploitent ces prairies. Sur les parcelles communales une convention de prêt à usage gratuit des terrains a été signée avec Gilles Lentillon exploitant agricole le plus proche. Cette convention n'est pas à jour des nouvelles propriétés communales ainsi que des rôles et devoirs de chacune des parties.

But :

Organiser et suivre la fauche sur le site pour l'entretien, la conservation et la restauration des prairies.

Description :

Sur les parcelles communales une nouvelle convention de prêt à usage gratuit des terrains sera mise en œuvre avec Gilles Lentillon en tenant compte des nouvelles propriétés communales et de la capacité de l'exploitant à réaliser les actions des fauche. Cette convention indiquera les rôles et devoirs de chacun et précisera la localisation des terrains objets de la convention avec les numéros de parcelle et une cartographie. La convention autorisera la fauche des prairies courant juin avec éventuellement la fauche du regain après le 15 septembre. Les produits de la fauche seront exportés pour une valorisation agricole.

Matériel :

Tracteur, barre de coupe, endaineuse, presse à foin...

Indicateur de réalisation :

Surface fauchée, période de fauche

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

5ha à 8ha

Date :

Tous les ans en juin et éventuellement en septembre

Durée :

Plusieurs jours en juin et septembre

Opérateurs potentiels :

Agriculteurs

Coûts : 0 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
0	0	0	0	0
2023	2024	2025	2026	2027
0	0	0	0	0

Sur les parcelles communales il s'agit d'un service rendu gratuitement en contrepartie des produits de fauche

Photo :



Fiche opération n° 12

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 12	Broyage des ronciers
TE	

Contexte :

Le site présente une surface prairiale d'environ 8ha. Une partie de ces prairies est en mauvais état de conservation et à restaurer. Des ronciers et des fourrés se sont développés en lisière de prairies et localement sous la ligne haute tension sur des surfaces importantes. Sur les parcelles communales une convention de prêt à usage gratuit des terrains a été signée avec Gilles Lentillon pour la fauche et le pâturage des prairies. Gilles Lentillon a également du matériel pour effectuer du broyage mécanique. L'exploitation la « Chèvre Pastorale » de Bérangère Ronzon est un élevage de chèvres rustiques qui réalise des actions d'éco-pâturage sur le pays viennois.

But :

Limitier la surface de ronciers pour restaurer les prairies.

Description :

La réduction des ronciers est envisagée par 2 moyens, l'un en éco-pâturage avec la « Chèvre Pastorale » et l'autre, mécanique, avec un broyeur autotracté. Ces actions seront conduites en automne/hiver. L'éco-pâturage nécessite un travail sur la durée (plusieurs années) et une convention pourrait être établie avec la commune pour encadrer ce partenariat. Le broyeur mécanique sera mobilisé de manière plus ponctuelle et en complément de l'éco-pâturage. Les matériaux broyés seront stockés sur place en tas ou exportés. De petites surfaces de ronciers seront conservées en l'état sous forme de patch.

Matériel :

Broyeur, tracteur, bétailière, clôture mobile.

Indicateur de réalisation :

Surface broyée, surface pâturée, périodes de broyage et de fauche.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

1,5ha environ (traitement de 3000m²/an en moyenne)

Date :

Tous les ans de manière dégressive sur la durée du plan de gestion, entre septembre et avril

Durée :

Pâturage des chèvres avec une période de 2-3 au printemps et une autre en septembre/octobre

Opérateurs potentiels :

Agriculteurs, entreprise spécialisée

Coûts : 13750 €/HT

La Chèvre Pastorale demande en moyenne 0,75€/m²/an

2018	2019	2020	2021	2022
2200	2200	2200	1500	1500
2023	2024	2025	2026	2027
1500	750	750	750	400

Photo :



Fiche opération n° 13

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 13	Entretien et restauration des clôtures
TE	

Contexte :

Le site présente une surface prairiale d'environ 8ha. Plusieurs agriculteurs exploitent ces prairies. Sur les parcelles communales une convention de prêt à usage gratuit des terrains a été signée avec Gilles Lentillon exploitant agricole le plus proche. Le pâturage permet une diversification de la flore par l'irrégularité de la coupe et les pieds ou sabots du bétail. Les rumex, plantes hôtes du Cuivré des marais, sont favorisées par le pâturage. Le pâturage estival empêche le développement de la Grande Sanguisorbe. Une partie des prairies est équipée de clôtures globalement en mauvaise état. Le type de bétail implique des clôtures adaptées.

But :

Entretien des clôtures actuelles pour maintenir le pâturage.

Description :

Cette opération est fortement liée à l'opération OP14 "Pâturage automnal des prairies". Sur les parcelles communales une nouvelle convention de prêt à usage gratuit des terrains sera mise en œuvre avec Gilles Lentillon en tenant compte des nouvelles propriétés communales et de la capacité de l'exploitant à réaliser les actions de pâturage. En complémentarité, d'autres conventions pourront être engagées avec des éleveurs. Une partie des clôtures en mauvaise état et/ou inutile sera retiré alors que d'autres parties seront simplement entretenues par le remplacement de piquets et de fils barbelés. Une première phase d'aménagement aura lieu en 2019 et une autre en 2024 en fonction de l'évolution de la maîtrise foncière et des partenaires éleveurs. Un entretien aura lieu tous les ans et consistera au suivi du linéaire et à de petites réparations.

Matériel :

Piquets en bois de 2,20m non écorcé, fils barbelé ou grillage, fils de tensions, tendeurs, crampillons, abreuvoir automatique, portail.

Indicateur de réalisation :

Linéaire de clôture créée et restauré, nombre d'entretiens.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Sur 8ha environ, linéaire de 2,5km, 1km en création

Date :

2019 et 2024 et entretien tous les automnes/hivers

Durée :

1 jour par an pour la phase entretien

Opérateurs potentiels :

Agriculteurs

Coûts : 14500 €/HT

10€/m linéaire en création

2018	2019	2020	2021	2022
	5500	500	500	500
2023	2024	2025	2026	2027
500	5500	500	500	500

Photo :



Fiche opération n° 14

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 14	Pâturage automnal des prairies
TE	

Contexte :

Le site présente une surface prairiale d'environ 8ha. Une partie de ces prairies est en mauvais état de conservation et à restaurer. Des espèces envahissantes sont présentes sur la moitié de la surface avec notamment le Grand Solidage. Plusieurs agriculteurs exploitent ces prairies. Sur les parcelles communales une convention de prêt à usage gratuit des terrains a été signée avec Gilles Lentillon exploitant agricole le plus proche. Le pâturage permet une diversification de la flore par l'irrégularité de la coupe et les pieds ou sabots du bétail. Les rumex, plantes hôtes du Cuivré des marais, sont favorisés par le pâturage. Le pâturage estival empêche le développement de la Grande Sanguisorbe.

But :

Organiser et suivre le pâturage sur le site pour la restauration et l'entretien des prairies.

Description :

Une nouvelle convention de prêt à usage gratuit des terrains sera mise en œuvre avec Gilles Lentillon en tenant compte des nouvelles propriétés communales et de la capacité de l'exploitant à réaliser les actions de pâturage. En complémentarité, d'autres conventions pourront être engagées avec des éleveurs. Ces conventions indiqueront les rôles et devoirs de chacun et préciseront la localisation des terrains objet de la convention. La convention autorisera le pâturage des prairies de septembre à mars/avril et demandera la tenue d'un carnet de suivi de pâture mentionnant les dates de pâturage et le chargement. La pression de pâturage se situera autour de 1 UGB/ha/an mais sera précisée au fur et à mesure, en fonction des observations de terrain.

Matériel :

Clôture fixe et/ou mobile, bétailière.

Indicateur de réalisation :

Nombre de conventions, surface pâturée, carnet de suivi de pâture avec nombre de jours de pâturage, pressions.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

5ha à 8ha

Date :

Tous les ans

Durée :

De septembre à mars/avril

Opérateurs potentiels :

Agriculteurs

Coûts : 0 €/HT

Sur les parcelles communales il s'agit d'un service rendu gratuitement en contrepartie de l'herbage

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 15

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 15	Suivi des papillons
SE	

Contexte :

Les inventaires conduits sur le site ont révélé la présence de 209 espèces de papillons dont 43 "rhopalocères" et 166 "hétérocères". Avec 617 données collectées depuis 2006, il s'agit d'un des groupes d'espèces dont l'inventaire est le plus exhaustif. Le Cuivré des marais présente une population importante sur le site en utilisant les prairies et landes humides. L'Azuré de la sanguisorbe et l'Azuré des paluds liés à la Grande Sanguisorbe n'ont pas été observés sur le site mais méritent une veille naturaliste. Les papillons de jours sont de bons bio-indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts et notamment des prairies.

But :

Produire un indicateur de l'évolution des populations de papillons du site (notamment du Cuivré des marais) et mesurer l'évolution de l'état de conservation des prairies.

Description :

Le suivi consiste à mettre en place des transects de relevés sur lesquels les papillons seront déterminés en 1 passage par mois de mai à août. A l'échelle du site le linéaire de transects à prospecter doit être au minimum de 300m répartis au sein de la zone d'intervention prioritairement. Ces relevés seront conduits aux heures les plus chaudes, soit entre 12h00 et 17h00, par temps clair, absence de vent et journée chaude. De même, la météo les jours précédents est à prendre en compte. On attendra 2 jours consécutifs de beau temps (sans orage, pluie, vent) pour réaliser les relevés. Lors de ces relevés la totalité des espèces de papillons présentes le long de ce transect et sur 3m de part et d'autre sera notée et comptabilisée. Les espèces connues sur le site et reconnaissables à vue (à l'œil ou aux jumelles) seront notées directement alors que les espèces nouvelles sur le site et/ou nécessitant la capture seront attrapées au filet à papillon pour une détermination "en main". La totalité des individus sera relâchée. Les relevés se réalisent dans un temps délimité sur la base proportionnelle d'1 minute pour 4 mètres (soit 25mn/100m). Les temps de détermination ne sont pas comptabilisés (le chronomètre doit être arrêté). Un rapport de synthèse sera produit chaque année.

Matériel :

Filet à papillon, tubes de collecte, loupe, livres et clés de détermination, décamètres 50 ou 60m, GPS, chronomètre, carte, appareil photo numérique.

Indicateur de réalisation :

Nombre de transects, linéaire et rapport de synthèse annuel.

Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Au moins 3 transects de 100m

Date :

Tous les ans

Durée :

De mai à août, 4 ^{1/2} journée de relevés.

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature

Coûts : 15000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
1500	1500	1500	1500	1500
2023	2024	2025	2026	2027
1500	1500	1500	1500	1500

Photo :



Fiche opération n° 16

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 16	Conversion des terres arables en prairies
TU	

Contexte :

La vallée fluvio-glaciaire de la Gère est dominée par un système de grande culture. Quelques parcelles sont encore exploitées en prairies de fauche et/ou de pâture notamment au niveau du site de la Merlière. Les prairies, plus ou moins humides, présentent des enjeux de biodiversité importants. La préservation de la population de Cuivré des marais est une des premières priorités du site. Les cultures sont des sources d'intrants polluants. Ces polluants sont entraînés par ruissellement et peuvent nuire à la bonne qualité des cours d'eau. La conversion des cultures en prairies permanentes permet également de limiter fortement l'érosion des sols en période hivernale et de réduire la quantité de matière en suspension dans les rivières.

But :

Augmenter la surface prairiale pour favoriser les espèces liées aux prairies plus ou moins humides et limiter les apports de sédiments en suspension et les produits phytosanitaires.

Description :

Cette opération concerne la parcelle cultivée par Jean Combe située en rive droite de la Gère (AP35, unique culture de la zone d'intervention en rive droite). Il sera proposé au propriétaire exploitant de vendre sa parcelle ou de réimplanter une prairie contre dédommagement financier. Un mélange de graines d'espèces de prairies plus ou moins humide, basé sur les espèces présentes actuellement dans les prairies riveraines, sera implanté en automne puis une fauche sera mise en place conformément à l'opération OP11.

Matériel :

Tracteur, déchaumeuse, semoir.

Indicateur de réalisation :

Surface de culture convertie en prairie.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

0,64ha

Date :

à partir de 2020

Durée :

Implantation en 2020 et maintien de la prairie

Opérateurs potentiels :

Agriculteurs

Coûts : 3000 €/HT

Semence : 300€/ha

Indemnisation : 600€/ha/an

2018	2019	2020	2021	2022
		200	400	400
2023	2024	2025	2026	2027
400	400	400	400	400

Photo :



Fiche opération n° 17

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 17	Elagage et broyage périodique des haies et
TE	ourlets

Contexte :

Le site présente un patrimoine bocager relictuel dans la vallée fluvio-glaciaire de la Gère dominée par des grandes cultures. Ce maillage de haies, d'ourlets forestiers et des arbres "têtards", présentant une valeur paysagère et écologique, est très limité en surface. Un entretien de ce maillage est à prévoir. La réglementation à l'aplomb de la ligne THT impose un entretien régulier pour empêcher le développement des arbres. Les distances de sécurité minimales à respecter sont qu'à l'aplomb de la ligne et sur 5m de large les arbres/arbustes mesurent moins de 3m de haut.

But :

Entretien du maillage de haies et d'ourlets et respecter la réglementation à l'aplomb de la ligne THT.

Description :

Les haies et les ourlets sont à entretenir tous les 5 à 10 ans mais à l'aplomb de la ligne THT cet entretien aura lieu tous les 3 ans. L'entretien consiste à contenir le développement sur la largeur ainsi qu'à l'aplomb de la ligne THT sur la hauteur. Les ligneux dont le diamètre dépasse 3cm seront coupés avec du matériel non broyant type lamier. Les matériaux de coupe seront stockés sur place en tas ou exportés. Les travaux auront lieu entre octobre et février.

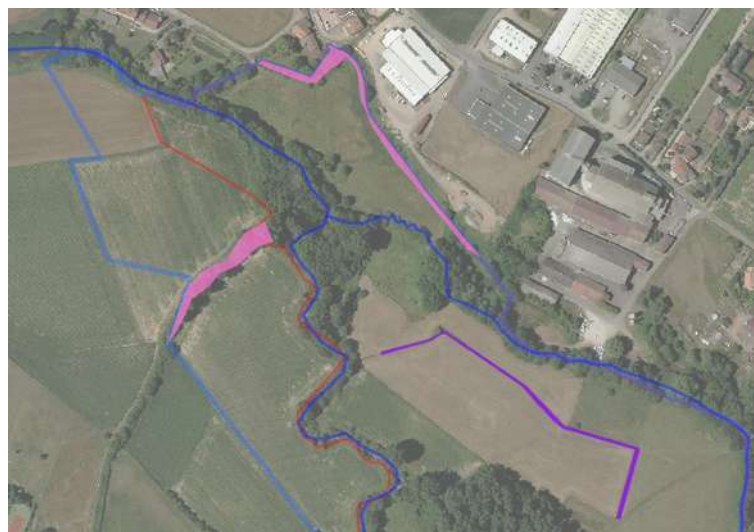
Matériel :

Tracteur, broyeur, lamier, tronçonneuse, débroussailleuse...

Indicateur de réalisation :

Linéaire et surface entretenue, nombre de passage.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

500m linéaires de haies

Date :

à compter de 2019 et tous les 3 ans

Durée :

3 jours de travail tous les 3 ans

Opérateurs potentiels :

Agriculteurs, paysagistes, entreprise d'insertion

Coûts : 2100 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
	700			700
2023	2024	2025	2026	2027
		700		

Photo :



Fiche opération n° 18

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 18	Plantation de haies
TU	

Contexte :

Le site présente un patrimoine bocager relictuel dans la vallée fluvio-glaciaire de la Gère dominée par des grandes cultures. Ce maillage de haies, d'ourlets forestiers et des arbres "têtards", présentant une valeur paysagère et écologique, est très limité en surface. La réglementation à l'aplomb de la ligne THT impose un entretien régulier pour empêcher le développement des arbres. Les distances de sécurité minimales à respecter sont qu'à l'aplomb de la ligne et sur 5m de large les arbres/arbustes mesurent moins de 3m de haut. Les haies champêtres sont des lieux de vie, de refuges et d'alimentation pour de nombreuses espèces. L'opération OP21 programme la plantation d'arbres formés en "têtards" qui pourront être compris dans les emplacements des plantations de haies.

But :

Augmenter le linéaire de haies champêtres diversifié en essences et en structuration.

Description :

Cette opération sera conduite sur les terrains en maîtrise communale et avec l'accord des propriétaires et agriculteurs riverains. Les travaux seront engagés entre octobre et février. Les essences implantées seront des arbres et des arbustes locaux et typiques des haies champêtres du secteur. Un travail léger du sol sur au moins 2m de large sera mené au préalable à la plantation des arbres et arbustes achetés en racines nues et de petites tailles. Un paillage naturel sera installé sur le linéaire de plantation. Les plantations pourront être menées dans le cadre d'un projet pédagogique, de chantiers participatifs ou en chantiers d'insertion.

Matériel :

Tracteur, charrue, pelle, pioche...

Indicateur de réalisation :

Linéaire planté.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

350m linéaire

Date :

2022-2023

Durée :

5 jours

Opérateurs potentiels :

Lycée Agrotec, agriculteurs, paysagistes, entreprise d'insertion

Coûts : 3500 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
				3500
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 19

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 19	Elagage des arbres "têtards"
TE	

Contexte :

Le site présente un patrimoine bocager relictuel dans la vallée fluvio-glaciaire de la Gère dominée par des grandes cultures. Ce maillage de haies, d'ourlets forestiers et des arbres "têtards", présentant une valeur paysagère et écologique, est très limité en surface. La réglementation à l'aplomb de la ligne THT impose un entretien régulier pour empêcher le développement des arbres. Les distances de sécurité minimales à respecter sont qu'à l'aplomb de la ligne et sur 5m de large les arbres/arbustes mesurent moins de 3m de haut. Les arbres taillés en "têtard" sont des lieux de vie, de refuges et d'alimentation pour de nombreuses espèces mais également des éléments paysagers importants et témoins des pratiques agricoles et rurales. 8 vieux arbres "têtards" sont inventoriés et 5 ont été plantés et/ou taillés dans le cadre de la gestion du site. En absence d'entretien ces arbres finissent par "éclater". L'opération OP21 programme la plantation de nouveaux arbres qui seront formés en "têtards".

But :

Conserver les arbres "têtards".

Description :

Un entretien tous les 2 à 8 ans est nécessaire par bûcheronnage des branches au niveau de la "tête" de l'arbre. Plus l'arbre est vieux et de fort diamètre plus les tailles peuvent être espacées dans le temps. Les arbres plantés dans le cadre de l'OP21 seront taillés tous les 2 ans durant ce plan de gestion. Cette opération sera conduite entre octobre et février. Les matériaux de coupe seront stockés sur place ou exportés.

Matériel :

Echelle et/ou matériel d'élagage, tronçonneuses, broyeur.

Indicateur de réalisation :

Nombre d'arbres taillés.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

13 à 28 arbres.

Date :

Dès 2018 puis tous les 2 à 8 ans entre octobre et février

Durée :

1 à 3 jours par entretien

Opérateurs potentiels :

Elagueur professionnel, paysagistes, entreprise d'insertion

Coûts : 6000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
1200				1800
2023	2024	2025	2026	2027
	1200		1800	

Photo :



Fiche opération n° 20

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 20	Suivi des arbres "têtards"
SE	

Contexte :

Le site présente un patrimoine bocager relictuel dans la vallée fluvio-glaciaire de la Gère dominée par des grandes cultures. Ce maillage de haies, d'ourlets forestiers et des arbres "têtards", présentant une valeur paysagère et écologique, est très limité en surface. Les arbres taillés en "têtard" sont des lieux de vie, de refuges et d'alimentation pour de nombreuses espèces mais également des éléments paysagers importants et témoins des pratiques agricoles et rurales. L'opération OP19 programme l'entretien des arbres "têtards" et l'opération OP21 la plantation d'arbres formés en "têtards".

But :

Localiser les arbres "têtards", suivre leur état sanitaire, les entretiens et disposer d'un indicateur de résultat.

Description :

Le gestionnaire du site conduira annuellement une veille écologique et sanitaire des arbres "têtards" de l'ensemble de la zone d'observation. Les arbres seront géolocalisés et une fiche de renseignements précisera l'essence, l'éventuelle date de plantation et les entretiens effectués. Ce travail sera effectué préférentiellement durant l'hiver au moment de la programmation des opérations des mois suivants.

Matériel :

GPS

Indicateur de réalisation :

Compte rendu annuel.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

13 à 28 arbres

Date :

Tous les ans

Durée :

1 journée la première année puis 1/2 journée par an

Opérateurs potentiels :

Gestionnaire du site

Coûts : 0 €/HT

Les dépenses sont prises en charge par le forfait de fonctionnement et l'OP45

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 21

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 21	Plantation d'arbres formés en "têtards"
TU	

Contexte :

Le site présente un patrimoine bocager relictuel dans la vallée fluvio-glaciaire de la Gère dominée par des grandes cultures. Ce maillage de haies, d'ourlets forestiers et des arbres "têtards", présentant une valeur paysagère et écologique, est très limité en surface. La réglementation à l'aplomb de la ligne THT impose un entretien régulier pour empêcher le développement des arbres. Les distances de sécurité minimales à respecter sont qu'à l'aplomb de la ligne et sur 5m de large les arbres/arbustes mesurent moins de 3m de haut. Les arbres taillées en "têtard" sont des lieux de vie, de refuges et d'alimentation pour de nombreuses espèces mais également des éléments paysagers importants et témoins des pratiques agricoles et rurales. L'opération OP19 programme l'entretien des arbres "têtards" et l'opération OP18 la plantation de haies.

But :

Etoffer le réseau d'arbres "têtards".

Description :

Cette opération sera conduite sur les terrains en maîtrise communale et avec l'accord des propriétaires et agriculteurs riverains. Les travaux seront engagés entre octobre et février. Les essences implantées seront des saules (blanc, des vanniers...) et des mûriers dont des sections auront été récoltées sur le site ou à proximité. La hauteur de la "tête" sera comprise entre 0,5 et 2m. Les arbres implantés au niveau de la prairie d'entrée de site et autour de la résurgence centrale auront une vocation pédagogique. Les plantations pourront être menées dans le cadre d'un projet pédagogique, de chantiers participatifs ou en chantiers d'insertion.

Matériel :

Pioches, pelles, plants, tuteurs, paille.

Indicateur de réalisation :

Nombre d'arbres plantés.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

15 arbres

Date :

2022-2023 entre octobre et février

Durée :

2 jours

Opérateurs potentiels :

Agriculteurs, paysagistes, entreprise d'insertion

Coûts : 1000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
				1000
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 22

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 22	Libre évolution des boisements naturels
TU	humides

Contexte :

Le site possède des boisements alluviaux et des ripisylves d'intérêt prioritaire pour l'Europe. Ces espaces présentent des enjeux paysagers évidents et jouent un rôle majeur en terme de corridors, de filtration tout en accueillant une partie de la biodiversité du site. La réglementation à l'aplomb de la ligne THT impose un entretien régulier pour empêcher le développement des arbres. Les distances de sécurité minimales à respecter sont qu'à l'aplomb de la ligne et sur 5m de large les arbres/arbustes mesurent moins de 3m de haut. La libre évolution des boisements permet une représentation de l'ensemble des classes d'âges, le développement de gros arbres et des sujets sénescents, soit des éléments essentiels pour la biodiversité. Une partie des boisements humides vont en premier lieu faire l'objet d'opérations de lutte contre les espèces envahissantes (OP24) et de cerclage de Peupliers (OP23)

But :

Laisser évoluer naturellement des boisements pour favoriser la biodiversité.

Description :

L'opération consiste à ne conduire aucune intervention physique sur les boisements en maîtrise foncière et non concernés par d'autres opérations (lutte contre les espèces envahissantes, cerclage des Peupliers, entretien sous la ligne THT...).

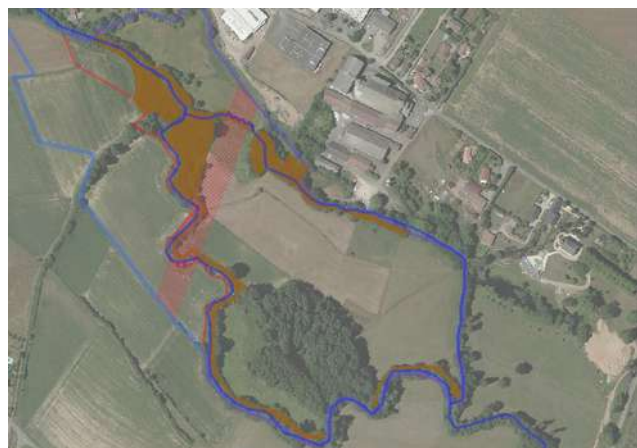
Matériel :

Aucun.

Indicateur de réalisation :

Surface en libre évolution, non intervention.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

1 à 2ha

Date :

Tous les ans

Durée :

Aucune

Opérateurs potentiels :

Aucun opérateur

Coûts : 0 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 23

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 23	Cerclage localisé des peupliers
TE	

Contexte :

Des plantations de Peupliers ont été effectuées sur le site. Les parcelles concernées sont en partie privées. Les Peupliers plantés sont des cultivars hybrides de Peupliers noirs. Ces plantations présentent une sous-strate développée avec des espèces locales : Aulne glutineux, Frêne commun et Chêne pédonculé. Ces plantations sont susceptibles d'évoluer vers des boisements alluviaux et des ripisylves d'intérêt prioritaire pour l'Europe. Le cerclage de Peupliers entraîne la mort des arbres sur pied et permet le développement de boisements naturels tout en limitant les rejets de Peupliers et en produisant du bois mort favorable à la biodiversité.

But :

Faire évoluer les plantations de Peupliers vers des boisements naturels plus ou moins humides.

Description :

Sur les parcelles en maîtrise foncière tout ou partie des Peupliers sera écorcée sur une hauteur d'environ 30cm et à 50cm du sol afin d'empêcher la circulation de la sève et ainsi faire mourir les arbres tout en limitant les rejets au niveau de la souche. Le cerclage aura lieu de préférence au cours de l'été soit avant la descente de sève. Un suivi sera conduit les 2 années suivantes afin de vérifier l'absence de cicatrisation et pour couper les rejets.

Matériel :

Plane (lame à deux manches) ou tronçonneuse.

Indicateur de réalisation :

Nombre d'arbres cerclés, surface concernée.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

500m² à 2ha

Date :

2021 à 2023

Durée :

2 jours de cerclage et 1 journée de suivi par an.

Opérateurs potentiels :

Associations, chantier d'insertion, chantier école, paysagiste

Coûts : 2000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
			1000	500
2023	2024	2025	2026	2027
500				

Photo :



Fiche opération n° 24

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 24	Écorcer les Robiniers faux-acacia
TE	

Contexte :

Le Robinier faux-acacia est un arbre originaire d'Amérique du Nord, introduit en France au 17^{ème} siècle. C'est une espèce pionnière à croissance rapide dont le bois très solide est largement utilisé. Dans le milieu naturel, cette espèce peut rapidement prendre le dessus sur les espèces locales. Sur le site, le Robinier faux-acacia est localement dominant dans l'Aulnaie-frênaie situé en rive gauche du seuil de la Merlière. Les boisements alluviaux et des ripisylves sont d'intérêt prioritaire pour l'Europe. Ces espaces présentent des enjeux paysagers évidents et jouent un rôle majeur en terme de corridors, de filtration tout en accueillant une partie de la biodiversité du site.

But :

Réduire fortement la surface de présence du Robinier faux-acacia pour restaurer l'Aulnaie-frênaie.

Description :

Sur les parcelles en maîtrise foncière tous les Robiniers faux-acacia seront écorcés à 50 ou 80cm du sol et sur une hauteur d'environ 30cm sur la totalité de son pourtour afin d'empêcher la circulation de la sève et ainsi faire mourir les arbres tout en limitant les rejets au niveau de la souche. Le cerclage aura lieu de préférence au cours de l'été, soit avant la descente de sève. Un suivi sera conduit les 2 années suivantes afin de vérifier l'absence de cicatrisation et pour couper les rejets.

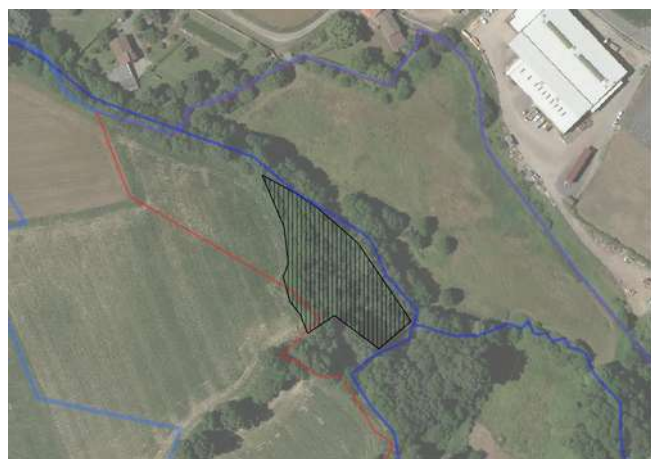
Matériel :

Plane (lame à deux manches) ou tronçonneuse.

Indicateur de réalisation :

Surface traitée par l'opération, nombre d'arbres écorcés.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

3000m²

Date :

2021 à 2023

Durée :

5 jours de cerclage et 2 journées de suivi par an

Opérateurs potentiels :

Associations, chantier d'insertion, chantier école lycée Agrotec, paysagiste

Coûts : 4500 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
			2500	1000
2023	2024	2025	2026	2027
1000				

Photo :



Fiche opération n° 25

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 25	Suivi de la restauration de l'Aulnaie-frênaie
SE	

Contexte :

Les boisements alluviaux et des ripisylves sont d'intérêt prioritaire pour l'Europe. Ces espaces présentent des enjeux paysagers évidents et jouent un rôle majeur en terme de corridors, de filtration tout en accueillant une partie de la biodiversité du site. Le Robinier faux-acacia est localement dominant dans l'Aulnaie-frênaie situé en rive gauche du seuil de la Merlière. Des plantations de Peupliers ont été effectuées sur le site. Ces plantations sont susceptibles d'évoluer vers des boisements alluviaux et des ripisylves. L'opération OP23 programme le cerclage de Peupliers et l'opération OP24 l'écorçage des Robiniers faux acacias en 2021. L'atteinte du potentiel de surface de boisements humides et ripisylves en bon état de conservation est un objectif à long terme du site.

But :

Mesurer l'évolution de l'Aulnaie-frênaie en lien avec les opérations de restauration engagées (OP23 et 24).

Description :

La méthode de suivi utilisée consiste à mettre en place 3 ou 4 placettes de 10m x 10m (ou 20m x 20m) au sein des Aulnaies-frênaies qui feront l'objet d'opérations de restauration (OP23 et 24). Ces placettes seront localisées in situ par un marquage permanent (piquets) ou par la prise d'un repère (arbres, angle de parcelle...). Chaque placette fera l'objet d'un relevé phytosociologique avec mention de l'échelle d'abondance-dominance de Braun-Blanquet et des strates de recouvrement (muscinale, herbacée, arbustive, arborescente). Le relevé s'effectue une fois par an en un seul passage. Un premier suivi sous forme d'état des lieux sera conduit avant travaux d'écorçage et de cerclage soit en 2020 puis renouvelé tous les 3 ans. Le suivi fera l'objet d'une synthèse annuelle.

Matériel :

GPS, décamètre, guide d'identification, loupe botanique, cartes et photographies aériennes, appareil photographique.

Indicateur de réalisation :

Nombre de placettes, de relevés.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

3 ou 4 placettes de 100m² à 400m²

Date :

2020, 2023, 2016

Durée :

1 journée de relevé et 1,5 journée de rédaction

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature, Conservatoire Botanique National Alpin

Coûts : 3750 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
		1250		
2023	2024	2025	2026	2027
1250			1250	

Photo :



Fiche opération n° 26

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 26	Mettre à jour la cartographie des habitats naturels
SE	

Contexte :

La description et la cartographie des habitats sont essentielles pour permettre une bonne compréhension du site et de ses composantes par les gestionnaires et les acteurs de l'ENS. C'est un état initial à date donnée qui positionne et hiérarchise clairement les enjeux en termes de gestion-conservatoire. Avec les révisions, une évolution de la végétation et des habitats s'en dégage. L'ENS de la Merlière possède une cartographie des habitats naturels depuis 2006 mise à jour en 2017 conformément au « guide méthodologique pour la description, la cartographie et l'évaluation des habitats des ENS » (CBNA, février 2015) qui permet de connaître avec plus de précision la composition des groupements végétaux et leur état de conservation, l'utilisation de la phytosociologie est nécessaire. 19 habitats élémentaires sont décrits sur le site.

But :

Caractériser avec une grande précision les groupements végétaux présents sur la zone d'observation afin de connaître leurs statuts de rareté dans cette région biogéographique, leurs évolutions potentielles et les mesures de conservation et ou de restauration qui pourront être nécessaires.

Description :

Ce travail sera conduit en fin de plan de gestion sur l'ensemble de la zone d'observation. La méthodologie sera conforme au guide méthodologique du CBNA. Chacun des habitats élémentaires du site fera l'objet de relevés phytosociologiques (phytosociologie sigmatiste). Ces relevés ont pour objet de documenter la description des habitats élémentaires du site, de permettre la mise en correspondance avec les autres typologies, d'établir les listes d'espèces caractéristiques, déterminantes ou représentatives et de faciliter les corrections et validations éventuelles ultérieures. Il mentionne la correspondance des habitats élémentaires avec les autres typologies et les relations avec les autres habitats élémentaires ainsi que d'éventuelles autres remarques.

Matériel :

GPS, photographies aériennes, logiciel de cartographie.

Indicateur de réalisation :

Surface cartographiée.

Localisation :

Zone d'observation.

Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha

Date :

Relevé entre mai et septembre 2027

Durée :

3 jours de relevés, 2 jours de SIG et de mise en forme des tableaux, 2 jours de rédaction

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature., Conservatoire Botanique National Alpin

Coûts : 3500 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
				3500

Photo :



Fiche opération n° 27

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 27	Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)
SE	

Contexte :

Les différentes espèces d'oiseaux utilisent des ressources adaptées et occupent ainsi des niches écologiques différentes. Leur présence en tant que reproducteur sur un site renseigne donc sur la structure du paysage du milieu naturel concerné. L'évolution du cortège d'espèces est un indicateur des modifications de l'écosystème. Le suivi des oiseaux est réalisé par points d'écoutes, une méthodologie utilisée au niveau national et proposée par le Muséum d'histoire Naturelle. Les inventaires conduits sur le site ont révélé la présence de 59 espèces d'oiseaux. Avec 1277 données collectées depuis 2004, il s'agit du groupes d'espèces dont l'inventaire est le plus exhaustif. Un STOC est mis en place sur le site depuis 2012.

But :

Caractériser les peuplements aviaires, leurs éventuelles évolutions et produire un indicateur de l'évolution des populations en réponse aux opérations de gestion.

Description :

Le suivi sera conduit conformément à ce qui a été réalisé depuis 2012 dans le cadre du protocole national du Muséum d'Histoire Naturelle. Sur 5 points de relevés, tous les oiseaux contactés visuellement ou auditivement par un observateur ornithologue, durant 5 minutes sur chacun des points de relevés seront notés. Ce comptage est réalisé 2 fois par an, aux mêmes périodes, lors de matinées aux conditions météorologiques favorables. Un rapport de synthèse sera produit chaque année.

Matériel :

Carte de prospection, jumelles, fiche de terrain, chronomètre.

Indicateur de réalisation :

Nombre de suivis, de rapports.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

5 points sur la zone d'observation de 18ha

Date :

Tous les ans d'avril à mai

Durée :

Tous les ans, 2^{1/4} de journées en relevé, et 1 journée en saisie et rédaction

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature

Coûts : 7500 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
750	750	750	750	750
2023	2024	2025	2026	2027
750	750	750	750	750

Photo :



Fiche opération n° 28

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 28	Inventaire des reptiles
SE	

Contexte :

Les squamates (lézards et serpents) sont des espèces relativement furtives dont la détection est aléatoire. Les reptiles sont principalement observés lors de leur activité de thermorégulation. Il faut donc tenir compte des microhabitats et des conditions météorologiques qui ont un très fort effet sur l'observation. Ces espèces sont toutes protégées en France et beaucoup sont menacées. 5 espèces de reptiles sont signalées sur le site dont 4 serpents et 1 lézard. La Couleuvre vipérine a été découverte sur le site en 2017 grâce à la pose de plaques à reptiles et leur suivi. La Couleuvre vipérine est un serpent des milieux humides possédant des points d'eau (mares, étangs, cours d'eau lent) dans lesquels elle peut nager. Deux individus de Couleuvres vipérines ont été observés en 2017 dont un juvénile de l'année. POPReptiles est un Protocole de suivi des populations de reptiles de France développé Société Herpétologique de France de manière collégiale avec les CPIE, l'ONF et RNF.

But :

Inventorier les espèces du site et mesurer les évolutions.

Description :

Le protocole POPReptile 1 sera mis en place (inventaires simples). Des plaques à reptiles, caches artificielles constituées de morceaux de tapis de carrière en caoutchouc, espacées de 20 à 50m, seront implantées sur 3 à 5 transects (de 60 à 150m) représentant la diversité des habitats du site et placés sur des zones favorables (lisières, micro-habitats exposés). Des prospections à vue et sous plaque seront conduites avec relevé de présence des espèces et du nombre de contacts réalisés. Un minimum de 6 passages par transect et par an sera réalisé au printemps et espacé de 15 jours avec une répétition sur 2 années consécutives. Au niveau des conditions météorologiques, il faut éviter les périodes froides et venteuses autant que les périodes trop chaudes (>25°C). L'inventaire fera l'objet d'une synthèse.

Matériel :

Plaques à reptiles, guides d'identification, cartes, appareil photographique.

Indicateur de réalisation :

Nombre de transects, de plaques, de relevés.

Localisation :

A préciser dans la zone d'observation.

Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

3 à 5 transects de 60 à 150m dans la zone d'observation de 18ha

Date :

Relevés de mars à juin en 2025 et 2026

Durée :

1 journée de bibliographie et d'installation, 1/3 de journée par relevé, 1 journée de rédaction

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature

Coûts : 4000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
		2000	2000	

Photo :



Fiche opération n° 29

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 29	Transect floristique des prairies
SE	

Contexte :

Les prairies méso-hygrophile et méso-eutrophe fauchées et parfois pâturées constituent des enjeux de biodiversité importants du site sur lesquelles des opérations de restauration et de conservation sont engagées. La flore de ces prairies ne présente pas d'espèces protégées ou inscrites aux livres rouges des plantes menacées. Il s'agit d'espèces végétales « ordinaires » liées classiquement aux prairies de plaine et de basse altitude du Dauphiné. Toutefois, cette flore présente un intérêt important pour le maintien de la biodiversité et notamment de sa faune associées (insectes, oiseaux...) ainsi que pour la fonctionnalité écologique (potentiel semencier) dans un contexte de plaine très cultivée et artificialisée. Le Cuivré des marais est un enjeu majeur du site. La Grande Sanguisorbe doit également être conservée et favorisée.

But :

Disposer d'un indicateur d'évaluation de la restauration des prairies du site.

Description :

La méthode utilisée consiste à mettre en place 4 à 6 transects de 50 à 100m de long au sein des différentes prairies du site en maîtrise d'usage. Ces transects sont localisés in situ par un marquage permanent (piquets) ou par la prise d'un repère (arbres, angle de parcelle...). Sur chaque transect une tige métallique de section carrée est plantée tous les mètres sur laquelle, le contact de chaque espèce végétale est noté. Pour compléter le recueil des données, les espèces visibles dans une largeur de 5 m de part et d'autre du transect sont notées. Le relevé s'effectue tous les 3 ans en un seul passage et avant la fauche. Après saisie des données dans un tableur et traitement on peut calculer notamment le pourcentage de recouvrement de chaque espèce et la contribution spécifique des espèces. Le protocole définitif sera arrêté la première année du suivi et cherchera à s'approcher du protocole rhoméo transects avec placette. Le suivi fera l'objet d'une synthèse annuelle.

Matériel :

GPS, décamètre, guide d'identification, loupe botanique, cartes et photographies aériennes, appareil photographique.

Indicateur de réalisation :

Nombre de transect, de relevés, de rapports de synthèse.

Localisation :

A préciser dans les prairies de la zone d'observation.

Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

4 à 6 transects de 50 à 100m dans la zone d'observation de 18ha

Date :

2019, 2022, 2025 en mai

Durée :

1 journée de relevé et 1,5 journée de rédaction

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature., Conservatoire Botanique National Alpin

Coûts : 4500 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
	1500			1500
2023	2024	2025	2026	2027
		1500		

Photo :



Fiche opération n° 30

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 30	Inventaire des coléoptères saproxyliques
RE	

Contexte :

Le site possède des boisements alluviaux et des ripisylves d'intérêt prioritaire pour l'Europe. Ces espaces présentent des enjeux paysagers évidents et jouent un rôle majeur en terme de corridors, de filtration tout en accueillant une partie de la biodiversité du site. Une partie des boisements est gérée en libre évolution mais une partie va en premier lieu faire l'objet d'opérations de lutte contre les espèces envahissantes (OP24) et de cerclage de Peupliers (OP23). La biocénose de l'ENS est bien connue et suivie depuis de nombreuses années. 575 espèces y sont inventoriées, mais l'on remarque que cette connaissance est principalement liée aux groupes floristiques et faunistiques les plus couramment inventoriés : oiseaux, plantes supérieures, mammifères, libellules et papillons. Les ENS servent à améliorer la connaissance scientifique et chorologique sur des groupes peu étudiés et indicateurs de valeur et d'état de conservation des habitats. 5 espèces de coléoptères ont été identifiées sur le site.

But :

Disposer d'une liste la plus exhaustive possible des espèces de coléoptères saproxyliques du site et faire le lien avec les enjeux du site et la gestion.

Description :

Plusieurs techniques d'inventaire seront appliquées avec la méthode active qui correspond à une prospection à vue ainsi que par la méthode passive avec attractifs via des pièges-vitres multidirectionnels (modèle Polytrap) et des pièges à fosses enterrées. Les prospections auront lieu durant la période d'activité maximale soit de mai à juillet avec des relevés tous les 15 jours. Les déterminations seront réalisées sur le terrain et en laboratoire. L'inventaire fera l'objet d'une synthèse.

Matériel :

GPS, guides d'identification, pièges-vitres multidirectionnels, piège à fosse, filet de capture, cartes, loupe binoculaire, boîte de collecte.

Indicateur de réalisation :

Réalisation de l'inventaire, rapport de synthèse, nombre de jours de relevés.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Boisements de la zone d'observation
soit 4,5ha

Date :

Mai à juillet 2026

Durée :

7 1/2 journée de prospection, 3
journées de détermination en
laboratoire et 1,5 journée de
rédaction

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association
de protection de la nature, ONF, OPIE

Coûts : 4000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
			4000	

Photo :



Fiche opération n° 31

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 31	Inventaire des éphéméroptères, tricoptères et plécoptères
RE	

Contexte :

Le site présente un réseau de cours d'eau, de résurgences et de ruisseaux phréatiques d'enjeu majeur. Ces espaces présentent des intérêts paysagers évidents et jouent un rôle important en terme de corridors tout en accueillant une partie de la biodiversité du site. La biocénose de l'ENS est bien connue et suivie depuis de nombreuses années. 575 espèces y sont inventoriées, mais l'on remarque que cette connaissance est principalement liée aux groupes floristiques et faunistiques les plus couramment inventoriés : oiseaux, plantes supérieures, mammifères, libellules et papillons. Les ENS servent à améliorer la connaissance scientifique et chorologique sur des groupes peu étudiés et indicateurs de valeur et d'état de conservation des habitats. Aucune espèce d'éphéméroptères, de tricoptères et de plécoptères n'a été identifiée sur le site mais nous savons que ces 3 taxons sont présents. Ces taxons sont d'excellents bio-indicateurs.

But :

Disposer d'une liste la plus exhaustive possible des espèces d'éphéméroptères, de tricoptères et de plécoptères du site et faire le lien avec les enjeux du site et la gestion.

Description :

La technique d'inventaire appliquée est la collecte ciblée d'insectes matures dans une logique d'inventaire qualitatif à l'échelle du site. Des filets suber et une tour entomologique avec tube actinique seront utilisés pour une chasse nocturne et une sélection des invertébrés collectés. Les données récoltées alimenteront les bases de données nationales de l'OPIE. Les prospections auront lieu durant la période d'activité maximale soit au printemps, d'avril à juin, avec des relevés sur 2 jours consécutifs. Les déterminations seront réalisées sur le terrain et en laboratoire. L'inventaire fera l'objet d'une synthèse.

Matériel :

GPS, guides d'identification, filet suber, filet entomologique, tour entomologique avec tube actinique, cartes, loupe binoculaire, boîte de collecte.

Indicateur de réalisation :

Réalisation de l'inventaire, rapport de synthèse, nombre de jours de relevés.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Cours d'eau de la zone d'observation

Date :

Avril à juillet 2025

Durée :

2 journées et 1 nuit de prospection, 2 journées de détermination en laboratoire et 1 journée de rédaction

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature, ONF, OPIE

Coûts : 3000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
		3000		

Photo :



Fiche opération n° 32

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 32	Animations nature pour les scolaires et le grand public
PI	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Cette fréquentation se limite essentiellement aux riverains et l'ENS semble encore assez méconnu des habitants d'Estrablin et du pays Viennois. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires notamment grâce à l'outil financier « à la découverte des ENS » du Département. 37 sorties pédagogiques ont eu lieu sur l'ENS de la Merlière sur la période 2011-2017 avec 11 établissements différents. Le Conseil départemental possède une exposition présentant la politique ENS et le réseau constitué. Les habitants de la commune doivent être les premiers sensibilisés à ses enjeux écologiques afin de connaître, de respecter l'environnement et comprendre les actions de gestion conduites par la commune.

But :

Informier et sensibiliser les scolaires et le grand public sur les intérêts et rôles du site ENS.

Description :

Sur la durée du plan de gestion, il sera réalisé une animation semestrielle grand public dont les thématiques seront variables selon les saisons et les années. Il sera proposé des sorties de terrain thématiques (botanique, papillons, amphibiens, oiseaux...), des soirées débats et diaporamas ou des expositions. Les animations pour les scolaires seront conduites essentiellement dans le cadre de l'action « en chemin sur les ENS » financée par le Conseil départemental. Une limitation à 2 classes en même temps sur le site sera appliquée ainsi qu'un maximum de 2 jours d'animation par semaine. Les sorties en groupe feront l'objet d'autorisation par la commune qui mettra en place un tableau de suivi des animations.

Matériel :

Informatique, salle de conférence, matériel de projection et d'animation.

Indicateur de réalisation :

Nombre d'animations, de participants, nombre de classes.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Parcelles publiques de la zone d'intervention, secteur dédié à la pédagogie, environ 4ha

Date :

Tous les ans

Durée :

2 animations par an pour le grand public, 5 à 10 animations par an pour les scolaires

Opérateurs potentiels :

Associations, ONF, accompagnateurs

Coûts : 5000 €/HT

Animation, diaporama: 250€

En chemin sur les ENS: 0€

2018	2019	2020	2021	2022
500	500	500	500	500
2023	2024	2025	2026	2027
500	500	500	500	500

Photo :



Fiche opération n° 33

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 33	Créer une plaquette d'information
PI	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Cette fréquentation se limite essentiellement aux riverains et l'ENS semble encore assez méconnu des habitants d'Estrablin et du pays Viennois. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires notamment grâce à l'outil financier « à la découverte des ENS » du Département. Les habitants de la commune doivent être les premiers sensibilisés à ses enjeux écologiques afin de connaître, de respecter l'environnement et comprendre les actions de gestion conduites par la commune. Un livret du visiteur du site a été créé en 2010 sur l'ancienne zone d'intervention. Au format A5, 8 pages présentent des informations pour bien visiter le site, quelques éléments de contexte général puis 4 zooms sur des spécificités du site. En lien avec ces zooms, 4 bornes numérotées se trouvent le long du sentier. Les pages intérieures du livret sont en noir et blanc.

But :

Faire connaître le site, ses enjeux et la gestion conduite.

Description :

Une plaquette couleur d'information sera créée de manière à localiser le site, présenter ses enjeux et les actions de gestion qui sont conduites. Une plaquette pour les enfants pourra être créée dans le cadre d'un projet pédagogique avec l'école communale. Ces plaquettes seront mises à disposition en mairie et présentées lors des manifestations communales ainsi que proposées en téléchargement sur différents sites Internet.

Matériel :

Informatique, appareil photographique.

Indicateur de réalisation :

Réalisation de l'outil de communication, distribution et utilisation.

Localisation :

Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha

Date :

2023

Durée :

Conception sur l'année avec rédaction des textes, illustration, infographie, concertation et impression

Opérateurs potentiels :

Lycée Agrotec, mairie, bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature, ONF, école

Coûts : 1500 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
1500				

Photo :



Fiche opération n° 34

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 34	Implanter des panneaux directionnels
TU	depuis la D502

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Cette fréquentation se limite essentiellement aux riverains et l'ENS semble encore assez méconnu des habitants d'Estrablin et du pays Viennois. L'ENS est peu visible au niveau paysager car situé en plaine, pour partie caché des bâtiments de la zone d'activité, en dehors des axes routiers communaux et sans signalétique importante au niveau de l'entrée du site et du parking. Les habitants de la commune doivent être les premiers sensibilisés à ses enjeux écologiques afin de connaître, de respecter l'environnement et comprendre les actions de gestion conduites par la commune.

But :

Améliorer la visibilité du site.

Description :

Des panneaux directionnels seront installés depuis la route Départementale D502 au niveau de l'embranchement de Tabourette ainsi qu'au niveau du rond point de Logis Neuf. Une signalétique sera également installée sur la route de la Bougie afin d'indiquer l'entrée du site. Les panneaux mentionneront le logo des ENS. La réalisation sera assurée par les structures respectives responsables des routes soit le Département, Vienne Agglo et la commune d'Estrablin.

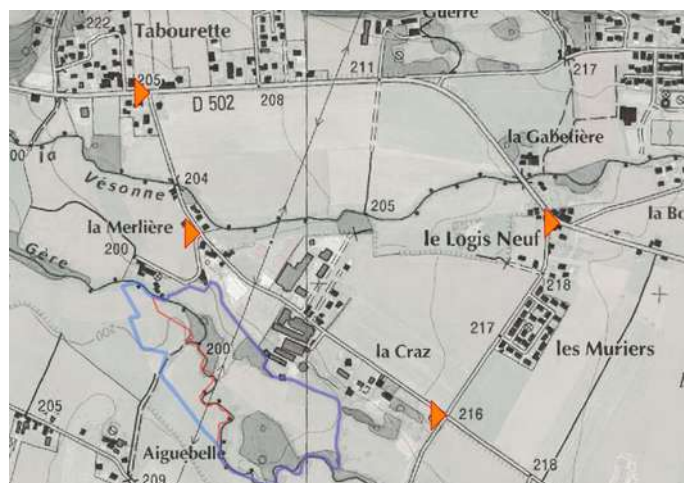
Matériel :

Panneaux directionnels.

Indicateur de réalisation :

Nombre de panneaux implantés, accès au site bien visible.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

4 à 6 panneaux

Date :

2020

Durée :

Réalisation durant l'année

Opérateurs potentiels :

La Mairie et le gestionnaire en lien avec Vienne agglo et le Département

Coûts : 0 €/HT

La dépense sera prise en charge par les services des routes du Département, de Vienne Agglo et de la Mairie.

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 35

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 35	Aménager un parking et une zone d'accueil
TU	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Cette fréquentation se limite essentiellement aux riverains et l'ENS semble encore assez méconnu des habitants d'Estrablin et du pays Viennois. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires. L'ENS est peu visible au niveau paysager car situé en plaine, pour partie caché des bâtiments de la zone d'activité, en dehors des axes routiers communaux et sans signalétique importante au niveau de l'entrée du site et du parking. Les habitants de la commune doivent être les premiers sensibilisés à ses enjeux écologiques afin de connaître, de respecter l'environnement et comprendre les actions de gestion conduites par la commune.

But :

Améliorer l'accueil des visiteurs et la visibilité du site.

Description :

Un parking pouvant accueillir environ 3 véhicules de tourisme ainsi qu'un parcage 2 roues (vélo/moto) sera matérialisé à l'entrée du site. Au préalable, il sera précisé les limites de l'emprise communale liée à l'impasse de la Merlière. Une concertation avec les propriétaires riverains sera également conduite pour préciser les limites et présenter le projet de parking. L'aménagement sera simple avec des barrières basses en bois et lisses semi-enterrées. Un râtelier sera installé pour les vélos. Le panneau d'entrée de site sera remonté au niveau du parking pour gagner en visibilité. Enfin, la barrière amovible "ONF" sera déplacée avant le pont et laissera une place à un passage piéton bien visible sur le côté. En fonction de leur état les barrières de protections situées sur le pont seront remplacées.

Matériel :

Barrière en bois, lisses en bois, râtelier.

Indicateur de réalisation :

Nombre de places de parking distinctes, visibilité du parking et de la zone d'accueil.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Parking et espace d'accueil d'environ 150m²

Date :

2020

Durée :

1 semaine durant l'année

Opérateurs potentiels :

Paysagiste, entreprise spécialisée dans le mobilier bois

Coûts : 2500 €/HT

Mobilier: 1500€

Pose: 1000€

2018	2019	2020	2021	2022
		2500		
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 36

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 36	Etudier la connexion piétonne de l'ENS avec le site de loisirs de Gemens et le PDIPR
PI	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires. L'ENS n'est pas connecté au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) qui passe au niveau de Gemens et de Tabourette. Il n'est pas non plus accessible depuis le secteur de Gemens qui se trouve 700m en aval du site et qui concentre le centre de loisirs de Vienne, une salle des fêtes ainsi que le centre de loisirs d'Estrablin, dont 2 vastes parcs et les captages d'eau. Les centres de loisirs sont utilisés pour les classes vertes.

But :

Réfléchir à l'opportunité d'une liaison du site ENS avec le site de Gemens.

Description :

L'opération consiste à mener une étude d'opportunité et de faisabilité sur la connexion de l'ENS avec le site de Gemens et le PDIPR. Outre les aspects fonciers, les aménagements nécessaires, l'entretien courant, il sera conduit une concertation avec les acteurs du site de Gemens, les centre de loisirs et les communes de Vienne et d'Estrablin. Un ou plusieurs scénarios de cheminements seront proposés avec un chiffrage des travaux et des aménagements. Ces scénarios seront présentés aux différents acteurs. L'étude sera rendue sous forme de rapport qui conclura sur l'opportunité et la faisabilité de la connexion.

Matériel :

Carte, cadastre, SIG, vidéoprojecteur.

Indicateur de réalisation :

Nombre de partenaires contactés et de réunions. Rapport écrit.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Rayon de 2km autour de la zone d'observation de 18ha

Date :

2025

Durée :

Travail sur l'année, repérage de terrain, entretien, réunion, SIG, rédaction d'un rapport

Opérateurs potentiels :

Gestionnaire du site, bureau d'étude spécialisé

Coûts : 2000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
		2000		

Photo :



Fiche opération n° 37

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 37	Entretien des panneaux pédagogiques
TE	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Les habitants de la commune doivent être les premiers sensibilisés à ses enjeux écologiques afin de connaître, de respecter l'environnement et comprendre les actions de gestion conduites par la commune. Un panneau de présentation de l'ENS (format paysage), avec vitrine, permet d'accueillir les visiteurs juste après la barrière d'entrée de site. Le sentier pédagogique s'étend sur environ 400 mètres le long des cours des d'eau et est agrémenté de 4 bornes numérotées en lien avec le livret du visiteur. Un deuxième panneau plus petit (format portrait) est implanté au niveau de la résurgence centrale et présente ce milieu particulier. Les informations sont en partie obsolètes du fait du changement de statut du site et de son zonage.

But :

Informier et sensibiliser les habitants et les visiteurs du site.

Description :

Les panneaux seront mis à jour et remplacés dans le courant du plan de gestion en fonction de l'état des panneaux actuels et du besoin d'apporter une information plus à jour. La charte graphique du Département sera utilisée. Des balises avec pictogrammes expliquant les règles à respecter sur le site seront installés.

Matériel :

Panneaux d'information, balises.

Indicateur de réalisation :

Nombre de panneaux et de balises en bon état et à jour.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

2 panneaux, 4 bornes et 2-3 balises

Date :

2023

Durée :

Réalisation sur l'année

Opérateurs potentiels :

Département, Mairie, Gestionnaire du site

Coûts : 2000 €/HT

Les dépenses pour la fourniture et la pose des panneaux et balises sont prises en charge par le Département à travers un marché spécifique mais pas le panneau spécifique de la résurgence

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027
2000				

Photo :



Fiche opération n° 38

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 38	Entretien la zone d'accueil et le chemin
TE	piétons

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires. Les habitants de la commune doivent être les premiers sensibilisés à ses enjeux écologiques afin de connaître, de respecter l'environnement et comprendre les actions de gestion conduites par la commune. Le sentier pédagogique s'étend sur environ 400 mètres le long des cours des d'eau et est agrémenté de 4 bornes numérotées en lien avec le livret du visiteur. L'opération OP35 programme l'aménagement d'un parking et d'une zone d'accueil en 2020 qui nécessitera un entretien. Le chemin piétons du site nécessite un entretien régulier pour permettre de canaliser la fréquentation.

But :

Accueillir, faciliter l'accès et canaliser les visiteurs.

Description :

Le cheminement actuel longeant les cours d'eau et permettant l'accès aux 4 bornes sera tracé et entretenu par simple fauche sur une largeur de 1m. La zone d'accueil au niveau du parking, du pont et juste après le pont fera l'objet d'un entretien similaire. Une vigilance sera portée sur le bon accès aux 4 bornes, au panneau de la résurgence ainsi qu'au point de vue sur le seuil de la Merlière. En fonction du développement de la végétation une première fauche aura lieu au mois d'avril et devra être répétée toutes les 3 semaines environ jusqu'en septembre mais une pose d'entretien aura lieu au moment de la fauche de la prairie (OP11). L'entretien comprendra également la taille de branches.

Matériel :

Débroussailleuse, tondeuse, gyrobroyeur, sécateur de force, tronçonneuse d'élagage.

Indicateur de réalisation :

Nombre d'entretiens annuels, linéaire entretenu.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Espace d'accueil de 150m² et chemin de 400m linéaire

Date :

Tous les ans.

Durée :

1/2 journée par une petite équipe toutes les 3 semaines de mi-avril à mi-septembre soit 8 passages.

Opérateurs potentiels :

Paysagiste, association d'insertion

Coûts : 37800 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
3780	3780	3780	3780	3780
2023	2024	2025	2026	2027
3780	3780	3780	3780	3780

Photo :



Fiche opération n° 39

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 39	Restaurer la passerelle en bois
TE	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Le sentier pédagogique s'étend sur environ 400 mètres le long des cours d'eau. A l'extrémité est du sentier se trouve une passerelle en bois permettant de traverser le canal de la Craz et d'accéder aux autres prairies. Le sentier ne sera pas étendu au-delà de cette passerelle en bois pour des raisons de sensibilité écologique. Toutefois, cette passerelle doit être conservée pour des raisons d'accès et pour des visites spécifiques. La passerelle est dangereuse car la berge a été en partie érodée, elle n'est pas de niveau et son plancher est relativement glissant.

But :

Conserver cet aménagement en améliorant sa sécurité.

Description :

L'opération consistera à replacer la passerelle sur une partie de berge plus stable et perpendiculairement au canal de la Craz. Les planches du plancher seront équipées d'un grillage fin pour être moins glissantes. Des renforts seront apportés en différents points de la passerelle dans une optique d'entretien. Un système simple de barrière sera installé pour empêcher l'utilisation de la passerelle par les visiteurs.

Matériel :

Tracteur, planches, chevrons, liteaux, grillage à poule, scies...

Indicateur de réalisation :

Bon état de la passerelle et mise en sécurité.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Passerelle de 10m x 1,20m

Date :

2018

Durée :

2 jours au printemps

Opérateurs potentiels :

Mairie, agriculteurs, paysagiste, entreprise de menuiserie

Coûts : 500 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
500				
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 40

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 40	Aménager un ponton sur la résurgence centrale
TU	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires. Les habitants de la commune doivent être les premiers sensibilisés à ses enjeux écologiques afin de connaître, de respecter l'environnement et comprendre les actions de gestion conduites par la commune. Le sentier pédagogique s'étend sur environ 400 mètres le long des cours d'eau. Les résurgences, ruisseaux phréatiques et les herbiers aquatiques sont des enjeux majeurs du site. Le phénomène des résurgences est très original et intéressant au niveau pédagogique. Des "bulles" d'eau sont bien visibles dans la résurgence centrale.

But :

Permettre aux visiteurs d'accéder à une résurgence, à des herbiers aquatiques et à l'observation des "bulles" d'eau.

Description :

Un ponton en bois d'environ 5m de long part 1,3m de large sera implanté longitudinalement en bord de berge et au raz de l'eau (+0,2m) de manière à être au plus prêt de l'eau, des herbiers et des "bulles" d'eau. Les planches de bois seront rainurées pour éviter tout risque de glissade. Une barrière basse de 0,2m équipera les bordures du ponton. Le bois utilisé sera adapté à l'eau comme le châtaignier. La réalisation de cette opération sera dépendante des niveaux d'eau de la nappe phréatique et de la remise en eau de la résurgence qui est à sec en 2017.

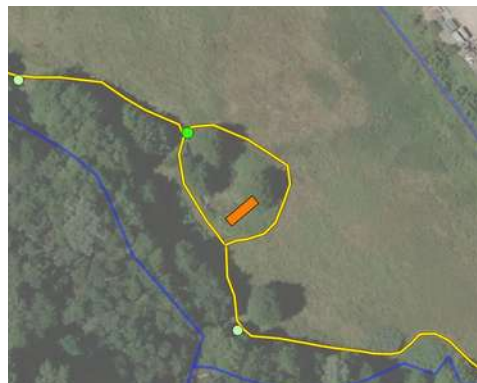
Matériel :

Chevrons, planche en bois.

Indicateur de réalisation :

Ponton implanté et fonctionnel.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Ponton de 5m x 1,3m

Date :

2021

Durée :

Pose au printemps ou été

Opérateurs potentiels :

Paysagiste, entreprise de menuiserie

Coûts : 3000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
			3000	
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 41

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 41	Créer une mare pédagogique
TU	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires. Le sentier pédagogique s'étend le long des cours d'eau. Les mares sont des milieux en forte régression. Il s'agit de milieux riches en biodiversité en étant les lieux de vies préférentiels pour un grand nombre d'espèces d'amphibiens, de libellules et de plantes. La création de mare sans poisson est le moyen le plus efficace pour favoriser ces espèces. Actuellement aucune mare n'est présente sur le site. Les mares sont d'excellents terrains d'apprentissage et de découverte de la nature pour les plus jeunes comme pour le grand public. Les animations sur des mares pédagogiques sont très appréciées et recherchées pour la diversité des thématiques pouvant être abordées et le nombre d'espèces pouvant être observées.

But :

Diversifier les aménagements pédagogiques et favoriser la biodiversité des mares.

Description :

La mare sera créée à l'extrémité est du sentier de découverte au niveau de la zone "refuge" qui est la plus humide entre le canal de la Craz et les murs de la Dauphinoise. La mare fera entre 15 et 25m² avec des bords sinueux de manière à augmenter la surface terre/eau. L'humidité du sol, la proximité de la nappe et le caractère argileux de la terre permettront une alimentation en eau avec un point bas (à -1m ou -1,2m de profondeur). Une pente douce sera recherchée avec ou sans marches d'escaliers (hauteur de 0,4m). La réalisation sera assurée préférentiellement dans le cadre d'un chantier pédagogique avec un établissement scolaire, un lycée spécialisé, une entreprise d'insertion ou dans le cadre d'une animation grand public avec éventuellement des associations. Les travaux sont à conduire en automne.

Matériel :

Pelles, pioches, brouettes ou Mini-pelle mécanique.

Indicateur de réalisation :

Une mare pédagogique créée et fonctionnelle.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

15 à 25m²

Date :

Automne 2019

Durée :

1 à 2 journées de travail

Opérateurs potentiels :

Etablissement scolaire, Lycée Agrotec, entreprise d'insertion, associations (ACCA, AEPE), paysagiste

Coûts : 1500 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
	1500			
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



Fiche opération n° 42

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 42	Implanter un écomètre
TU	

Contexte :

L'ENS est ouvert au public depuis sa création. Il est bien accessible et ses équipements pédagogiques permettent une fréquentation par le grand public. Le site est utilisé de manière régulière par les scolaires. Dans l'objectif d'accueillir un public qui soit sensibilisé, un entretien et une augmentation des aménagements pour l'accueil du public sont programmés dans ce plan de gestion (OP33 à 41). Il est intéressant de suivre la fréquentation du site et de bénéficier d'un retour sur les éventuelles modifications de fréquentation sur les 10 années du programme d'actions. Cela permet aussi de caractériser la fréquentation (horaires de passages, jours de la semaine, période de l'année, nombre de personnes).

But :

Obtenir une chronique précise du nombre de passages sur le site et pouvoir comparer la fréquentation inter-annuellement et en fonction du contexte (nouvel aménagement, etc.).

Description :

Un compteur piétons automatique avec enregistreur sera implanté en entrée de site. Il s'agira préférentiellement d'un système sur dalle (plaques) enterrées pour sa discrétion. Une ou plusieurs dalles sensibles à des micro-variations de pression seront enterrées à une profondeur de 5cm et détecteront les pas. Le compteur sera implanté en début de plan de gestion et si possible dès le premier trimestre.

Matériel :

Compteur piétons à dalle sensible, PC portable, logiciel d'exploitation, pelles, pioche.

Indicateur de réalisation :

Compteur implanté, nombre de relevés disponibles et de passages dénombrés.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

1 écomètre

Date :

1^{er} trimestre 2018

Durée :

Pose sur 1/2 journée

Opérateurs potentiels :

Entreprise spécialisée

Coûts : 3000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
3000				
2023	2024	2025	2026	2027

Photo :



ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 43	Mettre en place une animation foncière sur la ZI
AD	

Contexte :

La maîtrise d'usage est une composante nécessaire pour la bonne mise en œuvre des opérations du plan de gestion. Actuellement la commune possède foncièrement 49% de la ZI et 36% de la ZO. Le plan de gestion et la cartographie des habitats ont identifié des parcelles stratégiques au niveau des boisements, des ripisylves, des peupleraies et des prairies. La commune a une bonne connaissance des propriétaires et des usagers des différentes parcelles. La commune a fait le choix de déléguer la gestion de son site à une structure extérieure spécialisée.

But :

Augmenter la surface en maîtrise d'usage, soit par la signature de conventions soit par l'achat de parcelles.

Description :

La commune, en lien avec le gestionnaire, va poursuivre son travail de connaissance et de bonne entente avec les propriétaires et les usagers à l'échelle de la ZI et de la ZO afin de présenter le nouveau plan de gestion et faire des propositions de convention et d'acquisition. Des réunions d'information et diaporamas pourront être organisés. Dans le cadre de la politique départementale ENS, le Département apporte une aide financière pour l'acquisition des terrains ainsi que sur les "frais de notaire".

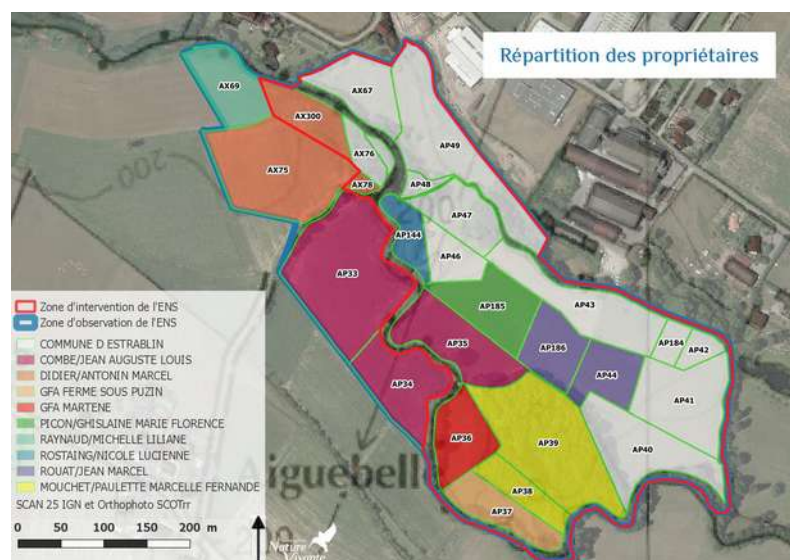
Matériel :

SIG, cadastre.

Indicateur de réalisation :

Evolution de la surface en maîtrise d'usage.

Localisation :



Programmation :

[illegible]

Surface :

Zone d'observation de 18ha

Date : _____

Tous les ans

Durée :

1 à 3 jours par an

Opérateurs potentiels :

Commune, gestionnaire

Coûts : 0 €/HT

Les dépenses sont prises en charges par le forfait de fonctionnement et l'OP45

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027

Fiche opération n° 44

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 44	Effectuer des visites régulières sur le site
AD	

Contexte :

Le site ne présente pas de réels problèmes de fréquentation (dépôts de déchets, véhicules tous terrains, dégradation des aménagements...). La commune a fait le choix de déléguer la gestion de son site à une structure extérieure spécialisée. Une présence et un passage régulier sont assurés de manière informelle par différents acteurs du site (riverains, pêcheurs, associations, animateurs nature...). Cette présence joue un rôle préventif. Il est important que ce réseau de personnes sentinelles poursuive sa présence sur le terrain afin de prévenir toutes dégradations.

But :

S'assurer qu'il n'y a pas d'infraction à la réglementation et de dégradation. La sécurité du site sera également surveillée.

Description :

Cette opération en place depuis plusieurs années consiste à organiser et animer un réseau de personnes sentinelles pour que des visites soient conduites régulièrement sur l'ensemble de zone d'observation tout au long des années du plan de gestion. Il est demandé aux différentes personnes de noter et faire remonter les informations à la commune et au gestionnaire. Annuellement, le gestionnaire assurera également plusieurs visites aléatoires sur le site. Les comités de site annuels serviront de bilan et de lieu d'échange sur les problèmes rencontrés.

Matériel :

Appareil photo, jumelles, bottes, cartes.

Indicateur de réalisation :

Nombre de dégradations, d'infractions recensées, débats lors des comité de site.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha

Date :

Tous les ans

Durée :

2 1/2 journées par mois

Opérateurs potentiels :

Associations, riverains, usagers, pêcheurs, Mairie, gestionnaire.

Coûts : 0 €/HT

Les dépenses sont prises en charges par le forfait de fonctionnement et l'OP45

2018	2019	2020	2021	2022

Fiche opération n° 45

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 45	Animer le plan de gestion et la vie du site
AD	

Contexte :

La gestion de l'ENS nécessite des temps administratifs, financiers, techniques ainsi qu'un travail de coordination essentiel à la bonne réalisation des opérations du plan de gestion. Plusieurs opérations nécessitent la rédaction du cahier des charges, la consultation d'entreprises puis le suivi des travaux et des études. La commune a fait le choix de déléguer la gestion de son site à une structure extérieure spécialisée. Le Syndicat de Rivière des 4 vallées qui assurait la gestion du site ne le fera pas sur ce plan de gestion.

But :

Mettre en œuvre et promouvoir le présent plan de gestion.

Description :

Sur la base du présent plan de gestion la commune déléguera la gestion de son site à une structure extérieure spécialisée dans ce domaine et si possible d'implantation locale. Les aspects administratifs avec les demandes de subventions, les délibérations et la validation des devis resteront du domaine de la commune. Le gestionnaire assurera la bonne application du présent plan de gestion avec la mise en œuvre du programme d'actions. Un appui technique et un partenariat étroit seront poursuivis avec le service patrimoine naturel du Département. Il organisera, planifiera et suivra les opérations et travaux de gestion du site : rédaction des cahiers des charges, demandes des devis, suivi de la bonne réalisation des opérations... Il gèrera les partenariats administratifs, financiers et le budget de l'ENS. Il animera le comité de site annuel de l'ENS avec la commune.

Matériel :

Matériel informatique et technique.

Indicateur de réalisation :

Taux de réalisation des opérations, nombre de comités de site.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha, 47 opérations

Date :

Tous les ans

Durée :

1,5 jour par mois en moyenne

Opérateurs potentiels :

Bureau d'étude spécialisé, association de protection de la nature, consultant

Coûts : 60000 €/HT

2018	2019	2020	2021	2022
6000	6000	6000	6000	6000
2023	2024	2025	2026	2027
6000	6000	6000	6000	6000

Fiche opération n° 46

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 46	Rédiger un rapport d'activité annuel
AD	

Contexte :

La gestion de l'ENS nécessite des temps administratifs, financiers, techniques ainsi qu'un travail de coordination essentiel à la bonne réalisation des opérations du plan de gestion. La commune a fait le choix de déléguer la gestion de son site à une structure extérieure spécialisée. Un bilan écrit des opérations conduites, reportées ou abandonnées est à réaliser annuellement pour rendre compte auprès des partenaires et préparer l'évaluation de la gestion du site.

But :

Rendre compte des opérations conduites ou abandonnées et préparer l'évaluation de la gestion.

Description :

Le gestionnaire rédigera ce rapport d'activité annuel avec la commune. Ce bilan détaillera l'ensemble des opérations programmées dans l'année en précisant l'état d'avancement, les éventuels reports ou abandons. Un bilan financier annuel sera également joint.

Matériel :

Matériel informatique.

Indicateur de réalisation :

Production du rapport complet annuellement.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha, 47 opérations

Date :

Tous les ans

Durée :

1 à 2 jours par an en moyenne

Opérateurs potentiels :

Gestionnaire et commune

Coûts : 0 €/HT

Les dépenses sont prises en charges par le forfait de fonctionnement et l'OP45

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027

Fiche opération n° 47

ENS de la Zone humide de la Merlière

OP 47	Evaluer le plan de gestion et rédiger le suivant
-------	--

Contexte :

Le présent plan de gestion porte sur une durée de 10 ans au bout desquels il convient d'évaluer le niveau d'application des opérations prescrites. Cette évaluation servira de base de travail pour la rédaction du 4ème plan de gestion sur la période 2028-2037. Il fixera à son tour les objectifs du plan pour les 10 années suivantes, ainsi que les actions à mettre en place sur cette même durée.

But :

Evaluer le travail réalisé au cours du présent plan de gestion, mesurer les résultats suivant les différents indicateurs de résultats et de réalisation. Disposer d'un nouveau plan de gestion dans la continuité.

Description :

Cette opération consiste à compiler différents documents dont les rapports d'activité annuels, les factures, devis, résultats d'études... nécessaires pour l'évaluation et la rédaction de celle-ci. Cela comprend l'évaluation des opérations menées, le taux de réussite des opérations, les réponses apportées aux objectifs du plan et aux objectifs à long terme. Les différents indicateurs de résultats et de réalisation seront également mobilisés. Dans un second temps, le 4ème plan de gestion sera rédigé en concertation avec les acteurs du site avec mise à jour du diagnostic et, si nécessaire, modification des objectifs à long terme, définition des nouveaux objectifs du plan suivant le nouvel état des connaissances et du diagnostic établis. Les opérations à conduire de 2028 à 2037 seront ensuite rédigées.

Matériel :

Matériel informatique, de réunion et de prospections naturalistes.

Indicateur de réalisation :

Production d'une évaluation et d'un nouveau plan de gestion.

Localisation :



Programmation :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2018												
2019												
2020												
2021												
2022												
2023												
2024												
2025												
2026												
2027												

Surface :

Zone d'observation de 18ha, 47 opérations

Date :

2017

Durée :

Travail sur 1 an

Opérateurs potentiels :

Associations ou Bureaux d'études

Coûts :

2018	2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026	2027

2.4 Tableau de synthèse des opérations

n°	Code	Opérations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
1	SE	Etudier la fonctionnalité du canal de la Gère en rivière de contournement des seuils						8 000					8 000
2	TU	Aménager le canal en rivière de contournement							5 000	5 000			10 000
3	SE	Suivi piscicole			2 500					2 500			5 000
4	SE	Indice Biologique Macrophytique en Rivière		3 000							3 000		6 000
5	TE	Arrachage des pieds de Renouée du Japon	200	200	200		200		200		200		1 200
6	AD	Participer au contrat de rivière et à la politique de l'eau											0
7	TU	Implantation d'une station piézométrique automatique	5 000										5 000
8	TE	Bûcheronnage et débroussaillage ponctuels des berges	2 100		2 100		700		700		700		6 300
9	SE	Suivi des libellules	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
10	SE	Suivi des herbiers aquatiques	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000
11	TE	Fauche des prairies											0
12	TE	Broyage des ronciers	2 200	2 200	2 200	1 500	1 500	1 500	750	750	750	400	13 750
13	TE	Entretien et restauration des clôtures		5 500	500	500	500	500	5 500	500	500	500	14 500
14	TE	Pâturage automnal des prairies											0
15	SE	Suivi des papillons	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	15 000
16	TU	Conversion des terres arables en prairies			200	400	400	400	400	400	400	400	3 000
17	TE	Elagage et broyage périodique des haies et ourlets		700			700			700			2 100
18	TU	Plantation de haies					3 500						3 500
19	TE	Elagage des arbres "têtards"	1 200				1 800		1 200		1 800		6 000
20	SE	Suivi des arbres « têtards »											0
21	TU	Plantation d'arbres formés en "têtards"					1 000						1 000
22	TU	Libre évolution des boisements naturels humides											0
23	TE	Cerclage localisé des peupliers				1 000	500	500					2 000
24	TE	Écorcer les Robiniers faux-acacias				2 500	1 000	1 000					4 500
25	SE	Suivi de la restauration de l'Aulnaie-frênaie			1 250			1 250			1 250		3 750
26	SE	Mettre à jour la cartographie des habitats naturels										3 500	3 500

n°	Code	Opérations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
27	SE	Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750	7 500
28	SE	Inventaire des reptiles								2 000	2 000		4 000
29	SE	Transect floristique des prairies		1 500			1 500			1 500			4 500
30	RE	Inventaire des coléoptères saproxyliques									4 000		4 000
31	RE	Inventaire des éphéméroptères, tricoptères et plécoptères								3 000			3 000
32	PI	Animations nature pour les scolaires et le grand public	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000
33	PI	Créer une plaquette d'information						1 500					1 500
34	TU	Implanter des panneaux directionnels depuis la D502											0
35	TU	Aménager un parking et une zone d'accueil			2 500								2 500
36	PI	Etudier la connexion piétonne de l'ENS avec le site de loisirs de Gemens et le PDIPR								2 000			2 000
37	TE	Entretien des panneaux pédagogiques						2 000					2 000
38	TE	Entretien la zone d'accueil et le chemin piétons	3 780	3 780	3 780	3 780	3 780	3 780	3 780	3 780	3 780	3 780	37 800
39	TE	Restaurer la passerelle en bois	500										500
40	TU	Aménager un ponton sur la résurgence centrale				3 000							3 000
41	TU	Créer une mare pédagogique		1 500									1 500
42	TU	Implanter un écomètre	3 000										3 000
43	AD	Mettre en place une animation foncière sur la ZI											0
44	AD	Effectuer des visites régulières sur le site											0
45	AD	Animer le plan de gestion et la vie du site	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	60 000
46	AD	Rédiger un rapport d'activité annuel											0
47	AD	Evaluer le plan de gestion et rédiger le suivant											0
272925		Total (€)	28 230	28 630	25 480	22 930	27 330	30 680	27 780	34 405	28 630	18 830	270 900

Annexes

Liste des espèces faunistiques

Classes de rareté sur le site à dire d'expert :

RR : très rare ; R : rare ; AR : Assez rare ; PC : peu commun ; C : commun ; CC : très commun ; DD: Insuffisamment documenté ; D:Disparu.

Mammifères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen, Chevreuril	C	20140314
Lepus europaeus Pallas, 1778	Lièvre d'Europe	PC	20170520
Martes foina (Erxleben, 1777)	Fouine	PC	20170601
Microtus agrestis (Linnaeus, 1761)	Campagnol agreste	C	20120313
Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ragondin	C	20170601
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	PC	20110615
Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	PC	20110615
Myotis sp	Murin sp (Murin de petite taille)	PC	20110615
Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	CC	20170601
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	PC	20110615
Pipistrellus sp cf kuhlii / nathusii	Pipistrelle sp cf de Kuhl / de Nathusius	PC	20110615
Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758	Écureuil roux	PC	20170520
Sus scrofa Linnaeus, 1758	Sanglier	C	20060712
Talpa europaea Linnaeus, 1758	Taupe d'Europe	C	20060514
Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux	PC	20170601

Amphibiens

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	PC	20170711
Pelophylax Fitzinger, 1843	Pélophylax / Grenouille verte sp.	C	20170608
Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Grenouille commune	C	20110627
Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	R	20170608

Reptiles

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Hierophis viridiflavus (Lacépède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	C	20170728
Natrix maura (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine	PC	20170523
Natrix natrix (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier	PC	20170802
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	PC	20110722
Vipera aspis (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	PC	20090423

Oiseaux

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	AR	20140114
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	C	20170918
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	C	20170711
Anas platyrhynchos Linnaeus, 1757	Canard colvert	CC	20170412
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	C	20170608

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	C	20170711
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	C	20170711
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	C	20170711
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	C	20170711
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	C	20170520
<i>Cinclus cinclus</i> (Linnaeus, 1758)	Cincla plongeur	PC	20170608
<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc	RR	20090625
<i>Columba livia</i> f. <i>urbana</i>	Pigeon biset domestique	CC	20170412
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1748	Pigeon ramier	CC	20170520
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1750	Corneille noire	CC	20170520
<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758	Corbeau freux	AR	20060512
<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1754	Choucas des tours	CC	20170918
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	C	20150519
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	CC	20170520
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	CC	20170608
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	PC	20100622
<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus, 1758	Bruant zizi	C	20140411
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	CC	20170412
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	CC	20170608
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	CC	20170524
<i>Gallinula chloropus pyrrhorrhoa</i> Newton, 1861	Gallinule poule-d'eau	PC	20170608
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	CC	20170608
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	PC	20140527
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	CC	20170711
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1825	Rossignol philomèle	CC	20170520
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	C	20170524
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	C	20170608
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	C	20160906
<i>Motacilla flava beema</i> (Sykes, 1832)		RR	20060416
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune	CC	20170608
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	CC	20170608
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	CC	20170711
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	AR	20170608
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1756	Faisan de Colchide	CC	20170412
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	CC	20170711
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	PC	20160518
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	C	20090625
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	C	20170524
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	CC	20170918
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	PC	20170520
<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Bécasse des bois	RR	20090423
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	CC	20170608
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	PC	20140527
<i>Streptopelia decaocto</i> (Fridvaldszky, 1838)	Tourterelle turque	CC	20170711
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	R	20170608
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	CC	20170524
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	CC	20170711
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	AR	20160518
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	AC	20120411
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	CC	20170608
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	CC	20170711
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1826	Grive musicienne	CC	20170412

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine	R	20110211
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Chouette effraie, Effraie des clochers	RR	20110523

Poissons

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
<i>Barbatula barbatula</i> (Linnaeus, 1758)	Loche franche	C	20160602
<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Chabot, Chabot commun	CC	20160602
<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Goujon	C	20160602
<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	Vairon	C	20160602
<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	Gardon	PC	20160602
<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758	Truite de rivière	PC	20170608
<i>Squalius cephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevaine	PC	20160602
<i>Telestes souffia</i> (Risso, 1827)	Blageon	CC	20160602

Crustacés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
<i>Gammarus</i> sp.		C	20170608
<i>Orconectes limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Écrevisse américaine (L')	PC	20160602

Papillons

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
<i>Acontia trabealis</i> (Scopoli, 1763)	Arlequinette jaune	PC	20150827
<i>Aedia leucomelas</i> (Linnaeus, 1758)	Clair-obscur	PC	20150827
<i>Agapeta hamana</i> (Linnaeus, 1758)		PC	20150629
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le)	PC	20150710
<i>Aglossa caprealis</i> (Hübner, 1809)		PC	20150728
<i>Agriphila straminella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		PC	20150728
<i>Agriphila tristella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		PC	20150827
<i>Agrotis exclamatoris</i> (Linnaeus, 1758)	Point d'Exclamation	PC	20150827
<i>Agrotis segetum</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle des Moissons	PC	20150728
<i>Anania verbascalis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		PC	20150728
<i>Angerona prunaria</i> (Linnaeus, 1758)	Angéronie du Prunier	PC	20150629
<i>Apamea scolopacina</i> (Esper, 1788)	Noctuelle mignonne	PC	20150629
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	PC	20150827
<i>Apeira syringaria</i> (Linnaeus, 1758)	Ennomos du Lilas	PC	20150728
<i>Apoda limacodes</i> (Hufnagel, 1766)	Tortue	PC	20150728
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La), Jaspé (Le)	CC	20170711
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')	C	20170711
<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma	C	20150827
<i>Axyia putris</i> (Linnaeus, 1761)	Noctuelle putride	C	20150827
<i>Biston betularia</i> (Linnaeus, 1758)	Phalène du Bouleau	PC	20150629
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Ronce (Le), Grande Violette (La)	C	20110627
<i>Cabera exanthemata</i> (Scopoli, 1763)	Cabère pustulée	PC	20150728
<i>Cabera pusaria</i> (Linnaeus, 1758)	Cabère virginale	PC	20150728
<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Bruns des Pélargonium	PC	20150827
<i>Calamotropha paludella</i> (Hübner, 1824)		PC	20150728
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L')	C	20170703
<i>Carcina quercana</i> (Hübner, 1796)		PC	20150827
<i>Cataglyphis lemnae</i> (Linnaeus, 1758)	Hydrocampe de la lentille-d'eau	PC	20150827

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Catarhoe cuculata (Hufnagel, 1767)	Eubolie sinuée	PC	20150827
Catoptria falsella (Denis & Schiffermüller, 1775)		PC	20150827
Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L')	CC	20110627
Celypha striana (Denis & Schiffermüller, 1775)		PC	20150827
Chiasmia clathrata (Linnaeus, 1758)	Géomètre à barreaux	C	20150827
Chrysoteuchia culmella (Linnaeus, 1758)		PC	20150827
Cilix glaucata (Scopoli, 1763)	Petite Epine	PC	20150728
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Pamphile (Le)	CC	20170918
Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)	C	20170809
Colias PC (hyale / alfariensis) #complexe	Complexe Soufré/Fluoré	PC	20170918
Colocasia coryli (Linnaeus, 1758)	Noctuelle du Coudrier	PC	20150728
Conisania luteago (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle limoneuse	PC	20150629
Crambus pascuella (Linnaeus, 1758)		PC	20150827
Crambus perlellus (Scopoli, 1763)		C	20150827
Craniophora ligustri (Denis & Schiffermüller, 1775)	Troënière	PC	20150827
Cupido alcetas (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la Faucille (L'), Azuré frêle (L')	CC	20110627
Cupido argiades (Pallas, 1771)	Azuré du Trèfle (L'), Petit Porte-Queue (Le),	C	20170809
Cyaniris semiargus (Rottemburg, 1775)	Demi-Argus	PC	20150728
Cyclophora annularia (Fabricius, 1775)	Ephyre omicron	PC	20150728
Cydalima perspectalis (Walker, 1859)		C	20150827
Deilephila porcellus (Linnaeus, 1758)	Petit Sphinx de la Vigne	PC	20150728
Deltote pygarga (Hufnagel, 1767)	Albule	PC	20150728
Diacrisia sannio (Linnaeus, 1758)	Bordure ensanglantée	PC	20150728
Drepana falcatoria (Linnaeus, 1758)	Faucille	PC	20150827
Dypterygia scabriuscula (Linnaeus, 1758)	Noctuelle hérissée	PC	20150728
Earias clorana (Linnaeus, 1761)	Halias du Saule	PC	20150728
Ectopis crepuscularia (Denis & Schiffermüller, 1775)	Boarmie crépusculaire	PC	20150728
Eilema depressa (Esper, 1787)	Lithosie ocre	PC	20150827
Eilema griseola (Hübner, 1803)	Lithosie grise	PC	20150728
Eilema lurideola (Zincken, 1817)	Lithosie complanule	PC	20150629
Elaphria venustula (Hübner, 1790)	Erastrie gracieuse	PC	20150728
Elophila nymphaeata (Linnaeus, 1758)	Hydrocampe du Potamot	PC	20150629
Ematurga atomaria (Linnaeus, 1758)	Phalène picotée	CC	20150827
Emmelina monodactyla (Linnaeus, 1758)	Ptérophore commun	PC	20150827
Ennomos alniaria (Linnaeus, 1758)	Ennomos du Tilleul	PC	20150728
Epiblema foenella (Linnaeus, 1758)		PC	20150827
Epirrhoe alternata (O. F. Müller, 1764)	Alternée	PC	20150629
Euchoeca nebulata (Scopoli, 1763)	Cidarie de l'Aulne	PC	20150629
Euclidia glyphica (Linnaeus, 1758)	Doublure jaune	C	20150827
Eupithecia icterata (Villers, 1789)	Eupithécie frappée	PC	20150827
Eupithecia selinata Herrich-Schäffer, 1861	Eupithécie du Persil	PC	20150728
Eupithecia virgaureata Doubleday, 1861	Eupithécie de la Verge d'Or	PC	20150827
Euplexia lucipara (Linnaeus, 1758)	Luisante	PC	20150629
Eurrhpara hortulata (Linnaeus, 1758)	Pyrale de l'ortie	PC	20150629
Evergestis forficalis (Linnaeus, 1758)		PC	20150827
Evergestis limbata (Linnaeus, 1767)		PC	20150728
Galleria mellonella (Linnaeus, 1758)	Fausse teigne de la cire	PC	20150728
Gluphisia crenata (Esper, 1785)	Crénelée	PC	20150728
Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	C	20150710
Gymnoscelis rufifasciata (Haworth, 1809)	Fausse-Eupithécie	PC	20150728
Habrosyne pyritoides (Hufnagel, 1766)	Râtissée	C	20150827
Hadula trifolii (Hufnagel, 1766)	Noctuelle de l'Ansérine	PC	20150827

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
<i>Helicoverpa armigera</i> (Hübner, 1808)	Armigère	PC	20150827
<i>Hemistola chrysoprasaria</i> (Esper, 1795)	Phalène printanière	PC	20150728
<i>Hemitea aestivaria</i> (Hübner, 1789)	Phalène sillonnée	PC	20150629
<i>Herminia tarsicrinalis</i> (Knoch, 1782)	Herminie de la Ronce	PC	20150728
<i>Horisme tersata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Horisme élégant	PC	20150827
<i>Hydraecia micacea</i> (Esper, 1789)	Noctuelle de la Pomme de Terre	PC	20150629
<i>Hypena proboscidalis</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle à museau	C	20150827
<i>Hypomecis punctinalis</i> (Scopoli, 1763)	Boarmie pointillée	PC	20150728
<i>Hypomecis roboraria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Boarmie du Chêne	PC	20150629
<i>Hypsopygia costalis</i> (Fabricius, 1775)	Pyrle du fourrage	PC	20150827
<i>Idaea aversata</i> (Linnaeus, 1758)	Acidalie détournée	PC	20150728
<i>Idaea biselata</i> (Hufnagel, 1767)	Truie	PC	20150827
<i>Idaea degeneraria</i> (Hübner, 1799)	Acidalie dégénérée	PC	20150827
<i>Idaea dimidiata</i> (Hufnagel, 1767)	Acidalie écussonnée	PC	20150827
<i>Idaea filicata</i> (Hübner, 1799)	Phalène rustique du Midi	PC	20150827
<i>Idaea rusticata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Phalène rustique	PC	20150629
<i>Idaea subsericeata</i> (Haworth, 1809)	Acidalie blanchâtre	PC	20150827
<i>Iphiclide podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	C	20150629
<i>Ipimorpha retusa</i> (Linnaeus, 1761)	Cosmie rétuse	PC	20150629
<i>Ipimorpha subtusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Soumise	PC	20150629
<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Nacré	C	20150728
<i>Lacanobia oleracea</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle des Potagers	PC	20150827
<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx du Chêne	PC	20150728
<i>Laspeyria flexula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Crochet	PC	20150827
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Lotier (La), Piérade de la Moutarde (La)	C	20170809
<i>Leucania loreyi</i> (Duponchel, 1827)	Leucanie irisée	PC	20150827
<i>Leucania obsoleta</i> (Hübner, 1803)	Leucanie obsolète	PC	20150728
<i>Ligdia adustata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Phalène du Fusain	C	20150827
<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré	PC	20150728
<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	Lithosie quadrille	PC	20150827
<i>Lomaspilis marginata</i> (Linnaeus, 1758)	Bordure entrecoupée	PC	20150728
<i>Lomographa temerata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Phalène satinée	PC	20150728
<i>Luperina testacea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Lupérine testacée	PC	20150827
<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais (Le), Lycène disparate (Le)	CC	20170918
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)	CC	20170918
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux (Le), Argus myope (L')	CC	20110523
<i>Lymantria dispar</i> (Linnaeus, 1758)	Disparate	PC	20150728
<i>Lythria purpuraria</i> (Linnaeus, 1758)	Ensanglantée des Renouées	PC	20150827
<i>Macaria alternata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Philobie alternée	C	20150827
<i>Macdunnoughia confusa</i> (Stephens, 1850)	Confuse	PC	20150728
<i>Macrochilo cribrumalis</i> (Hübner, 1793)	Herminie pointillée	PC	20150629
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)	CC	20170809
<i>Mamestra brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Brassicaire	PC	20150827
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	CC	20170918
<i>Meganola albula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nole blanchâtre	PC	20150827
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L')	CC	20110627
<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	Mélitée du Mélampyre (La), Damier Athalie (Le)	C	20170807
<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain	C	20150728
<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée	C	20150728
<i>Melitaea helvetica</i> Rühl, 1888	Mélitée de Fruhstorfer	C	20150728
<i>Melitaea parthenoides</i> Keferstein, 1851	Mélitée de la Lancéole (La), Mélitée des	C	20170807

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
	Scabieuses (La)		
Mesapamea didyma (Esper, 1788)	Noctuelle didyme	PC	20150827
Mesoleuca albicillata (Linnaeus, 1758)	Phalène de la Ronce	PC	20150728
Mesoligia furuncula (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle furoncule	PC	20150827
Miltochrista miniata (Forster, 1771)	Rosette	PC	20150728
Mimas tiliae (Linnaeus, 1758)	Sphinx du Tilleul	PC	20150728
Minoa murinata (Scopoli, 1763)	Phalène de l'Euphorbe	PC	20150629
Monopis monachella (Hübner, 1796)		PC	20150728
Mythimna albipuncta (Denis & Schiffermüller, 1775)	Point blanc	C	20150827
Mythimna impura (Hübner, 1808)	Leucanie souillée	PC	20150629
Mythimna pallens (Linnaeus, 1758)	Leucanie blafarde	PC	20150827
Mythimna riparia (Rambur, 1829)	Leucanie riveraine	PC	20150827
Mythimna vitellina (Hübner, 1808)	Leucanie vitelline	PC	20150827
Noctua janthe (Borkhausen, 1792)	Collier soufré	PC	20150629
Noctua janthina Denis & Schiffermüller, 1775	Casque	PC	20150728
Nomophila noctuella (Denis & Schiffermüller, 1775)		C	20150827
Notocelia uddmanniana (Linnaeus, 1758)		PC	20150728
Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La)	PC	20060527
Ochlodes sylvanus (Esper, 1777)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	CC	20110627
Ochropacha duplaris (Linnaeus, 1761)	Bipoint	PC	20150827
Ochropleura plecta (Linnaeus, 1761)	Cordon blanc	PC	20150728
Oncocera semirubella (Scopoli, 1763)		C	20150827
Opisthograptis luteolata (Linnaeus, 1758)	Citronnelle rouillée	PC	20150827
Ostrinia nubilalis (Hübner, 1796)	Pyrale du maïs	C	20150827
Papilio machaon Linnaeus, 1758	Machaon	PC	20150728
Parapoynx stratiotata (Linnaeus, 1758)		PC	20150827
Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	CC	20170828
Peribatodes rhomboidaria (Denis & Schiffermüller, 1775)	Boarmie rhomboïdale	C	20150827
Peridroma saucia (Hübner, 1808)	Noctuelle blessée	PC	20150728
Perizoma lugdunaria (Herrich-Schäffer, 1855)	Phalène du Cucubale	PC	20150629
Pheosia tremula (Clerck, 1759)	Porcelaine	PC	20150827
Phlyctaenia coronata (Hufnagel, 1767)		PC	20150728
Phragmatobia fuliginosa (Linnaeus, 1758)	Ecaille cramoisie	PC	20150827
Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La)	C	20110627
Pieris mannii (Mayer, 1851)	Piérade de l'Ibérade	PC	20150827
Pieris napi (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	CC	20110627
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le)	CC	20170918
Pleuroptya ruralis (Scopoli, 1763)	Pyrale du houblon	PC	20150827
Plusia festucae (Linnaeus, 1758)	Plusie de la Fétuque	PC	20150827
Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le)	CC	20170608
Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L')	CC	20170809
Proxenus hospes (Freyer, 1831)	Hydrille domestique	C	20150827
Pseudeustrotia candidula (Denis & Schiffermüller, 1775)	Eustrotie claire	PC	20150827
Pseudoips prasinana (Linnaeus, 1758)		PC	20150827
Pterophorus pentadactylus (Linnaeus, 1758)	Ptérophore blanc	C	20150728
Pyrausta aurata (Scopoli, 1763)		PC	20150728
Pyrausta despicata (Scopoli, 1763)		PC	20150827
Pyrausta purpuralis (Linnaeus, 1758)		PC	20150728
Pyrgus malvoides (Elwes & Edwards, 1897)	Hespérie de l'Aigremoine	C	20150728
Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)	CC	20170807
Pyropteron chrysidiforme (Esper, 1782)	Sésie de l'Oseille	PC	20150629

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Rhodometra sacraria (Linnaeus, 1767)	Phalène sacrée	PC	20150827
Rivula sericealis (Scopoli, 1763)	Soyeuse	C	20150827
Scopula imitaria (Hübner, 1799)	Acidalie fausse-Timandre	PC	20150728
Scopula immorata (Linnaeus, 1758)	Phalène hardie	C	20150827
Scopula immutata (Linnaeus, 1758)	Acidalie invariable	C	20150827
Scopula ornata (Scopoli, 1763)	Phalène ornée	PC	20150827
Scopula virgulata (Denis & Schiffermüller, 1775)	Acidalie striée	PC	20150728
Sphinx pinastri Linnaeus, 1758	Sphinx du Pin	PC	20150827
Spilarctia lutea (Hufnagel, 1766)	Ecaille Lièvre	PC	20150827
Spiris striata (Linnaeus, 1758)	Ecaille striée	C	20150728
Spodoptera exigua (Hübner, 1808)	Noctuelle exiguë	PC	20150827
Stegania trimaculata (Villers, 1789)	Stéganie du peuplier	PC	20150827
Synanthedon formicaeformis (Esper, 1783)	Sésie-fourmi	PC	20150629
Synapse antennalis (Fabricius, 1794)		PC	20150827
Synopsia sociaria (Hübner, 1799)	Boarmie compagne	PC	20150728
Tephronia sepiaria (Hufnagel, 1767)	Gymnospile commune	C	20150827
Thalophila matura (Hufnagel, 1766)	Noctuelle cythérée	PC	20150827
Thymelicus lineola (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle (L'), Ligné (Le)	C	20170807
Timandra comae Schmidt, 1931	Timandre aimée	C	20150827
Trichoplusia ni (Hübner, 1803)	Ni	PC	20150728
Triodia sylvina (Linnaeus, 1761)	Sylvine	PC	20150827
Udea ferrugalis (Hübner, 1796)		PC	20150728
Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La)	CC	20170828
Watsonalla binaria (Hufnagel, 1767)	Hameçon	PC	20150827
Xanthorhoe ferrugata (Clerck, 1759)	Rouillée	PC	20150827
Xestia c-nigrum (Linnaeus, 1758)	C-noir	PC	20150827
Yponomeuta evonymella (Linnaeus, 1758)	Hyponomeute du Putiet	PC	20150827
Yponomeuta padella (Linnaeus, 1758)	Hyponomeute du Cerisier	PC	20150728

Libellules

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Aeshna cyanea (O.F. Müller, 1764)	Aeschne bleue	PC	20160906
Anax imperator Leach, 1815	Anax empereur	PC	20140612
Boyeria irene (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible	AR	20150812
Calopteryx haemorrhoidalis (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx méditerranéen	RR	20130830
Calopteryx splendens (Harris, 1780)	Caloptéryx splendide	C	20170711
Calopteryx virgo meridionalis Selys, 1873	Caloptéryx vierge	CC	20170828
Chalcolestes viridis (Vander Linden, 1825)	Leste vert	PC	20170828
Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	PC	20170711
Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	PC	20140612
Cordulegaster boltonii boltonii (Donovan, 1807)	Cordulégaster annelé	C	20170828
Erythromma viridulum (Charpentier, 1840)	Naiade au corps vert	AR	20140612
Gomphus vulgatissimus (Linnaeus, 1758)	Gomphe vulgaire	AR	20070101
Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	C	20160717
Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)	Agrion nain	PC	20150812
Libellula depressa Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	C	20170711
Onychogomphus forcipatus forcipatus (Linnaeus, 1758)	Gomphus à pinces	C	20170711
Orthetrum brunneum (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthetrum brun	C	20170711
Orthetrum coerulescens (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant	PC	20150812

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Platynemius pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes	CC	20170711
Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)	Nymphe au corps de feu	CC	20170608
Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)	Brunette hivernale	AR	20140409
Sympetrum meridionale (Selys, 1841)	Sympétrum méridionale	RR	20050909
Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum de Fonscolombe	PC	20110906
Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)	Sympétrum à côté strié	CC	20160906

Orthoptères

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée	C	20170828
Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot	C	20110627
Decticus albifrons (Fabricius, 1775)	Dectique à front blanc, Sauterelle à front blanc	PC	20150710
Euchorthippus declivus (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes	C	20110627
Gomphocerippus rufus (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère	C	20170918
Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs,	C	20110523
Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Barbitiste très ponctué	C	20170711
Mecostethus parapleurus (Hagenbach, 1822)	Criquet des Roseaux, Parapleure alliacé	CC	20170918
Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)	Grillon des bois, Grillon forestier	CC	20170807
Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène	C	20170918
Pezotettix giornae (Rossi, 1794)	Criquet pansu	C	20170918
Phaneroptera falcata (Poda, 1761)	Phanéoptère commun, Phanéoptère porte-faux	C	20170918
Phaneroptera nana Fieber, 1853	Phanéoptère méridional	C	20170918
Roeseliana roeselii roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne	C	20170918
Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire	C	20170918
Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte	C	20110627

Autres espèces faunistiques

Taxon	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Dernière observation
Arachnides	Agelenatea redii (Scopoli, 1763)	Épeire de velours	DD	20110523
Arachnides	Araneus alsine Walckenaer, 1802	Épeire alsine	DD	20170918
Arachnides	Argiope bruennichi (Scopoli, 1772)	Épeire frelon	C	20170918
Blattes, Mantres, Termites (Dictyoptera)	Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	C	20170918
Coléoptères	Coccinella septempunctata Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu	C	20110627
Coléoptères	Harmonia axyridis (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la)	C	20110627
Coléoptères	Hoplia coerulea (Drury, 1773)	Hoplie bleue (L')	C	20170608
Coléoptères	Oxythyrea funesta (Poda, 1761)	drap mortuaire (le)	PC	20110523
Coléoptères	Rutpela maculata (Poda, 1761)		PC	20110523
Hémiptères	Graphosoma italicum (O.F. Müller, 1766)		C	20110523
Hémiptères	Nepa cinerea Linnaeus, 1758	Nèpe cendrée	C	20110523
Mollusques (Mollusca)	Arion rufus (Linnaeus, 1758)	Grande loche	C	20170918

Liste des espèces floristiques

Classes de rareté sur le site :

CC : Très commun, plus de 20 observations ; AC : Assez commun, entre 10 et 20 observations ; C : Commun, entre 5 et 10 observations ; PC : Peu commun, moins de 5 observations ; AR : Assez rare, une seule observation.

Liste Rouge Rhône-Alpes :

LC : taxon non menacé ; DD : données insuffisantes ; NI : taxon non indigène

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Liste Rouge RA	Dernière observation
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre	PC	LC	03/07/2017
Acer platanoides L., 1753	Érable plane	AR	LC	12/04/2017
Adoxa moschatellina L., 1753	Moschatelline	PC	LC	31/05/2017
Aegopodium podagraria L., 1753	Égopode podagraire	C	LC	03/07/2017
Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde	AR	NI	12/04/2017
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	AR	LC	31/05/2017
Agrostis stolonifera L., 1753	Agrostide stolonifère	AR	LC	03/07/2017
Ajuga reptans L., 1753	Bugle rampant	PC	LC	03/07/2017
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire officinale	C	LC	03/07/2017
Allium ursinum L., 1753	Ail des ours	PC	LC	12/04/2017
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	AC	LC	03/07/2017
Alopecurus pratensis L., 1753	Vulpin des prés	AR	LC	31/05/2017
Ambrosia artemisiifolia L., 1753	Ambroisie à feuilles d'Armoise	C	NI	14/06/2017
Anemone nemorosa L., 1753	Anémone des bois	AR	LC	12/04/2017
Angelica sylvestris L., 1753	Angélique des bois	AC	LC	31/05/2017
Anisantha rigida (Roth) Hyl., 1945	Brome raide	PC	LC	31/05/2017
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	AC	LC	31/05/2017
Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante	PC	LC	12/04/2017
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	AR	LC	31/05/2017
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	AR	LC	31/05/2017
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	AR	LC	08/09/2006
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromentale élevée	CC	LC	03/07/2017
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune	PC	LC	03/07/2017
Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie	AC	LC	03/07/2017
Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre	PC	LC	31/05/2017
Barbarea vulgaris W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune	PC	LC	12/04/2017
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette	PC	LC	12/04/2017
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé	AR	NI	08/09/2006
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	AC	LC	03/07/2017
Bromus commutatus Schrad., 1806	Brome variable	CC	LC	03/07/2017
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	C	LC	03/07/2017
Bryonia cretica L.	Bryone dioïque	PC	LC	14/06/2017
Caltha palustris L., 1753	Populage des marais	C	LC	31/05/2017
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse à Pasteur	PC	LC	12/04/2017
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée	AR	LC	17/05/2006

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Liste Rouge RA	Dernière observation
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés	AR	LC	01/06/2010
Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laïche des marais	C	LC	03/07/2017
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée	AR	LC	17/05/2006
Carex hirta L., 1753	Laïche hérissée	CC	LC	03/07/2017
Carex pairae F.W.Schultz, 1868	Laïche de Paira	AR	LC	31/05/2017
Carex pendula Huds., 1762	Laïche pendante	C	LC	31/05/2017
Carex remota L., 1755	Laïche espacée	AR	LC	14/06/2017
Carex sylvatica Huds., 1762	Laïche des bois	AR	LC	17/05/2006
Carpinus betulus L., 1753	Charme commun	AR	LC	12/04/2017
Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commun	PC	LC	03/07/2017
Chaenorrhinum minus (L.) Lange, 1870	Petite linaire	AR	LC	17/05/2006
Chaerophyllum temulum L., 1753	Chérophylle penché	PC	LC	14/06/2017
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine	PC	LC	14/06/2017
Circaea lutetiana L., 1753	Circée de Paris	PC	LC	31/05/2017
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	AC	LC	03/07/2017
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	C	LC	14/06/2017
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	PC	LC	31/05/2017
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	CC	LC	31/05/2017
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	C	LC	03/07/2017
Corylus avellana L., 1753	Noisetier	AC	LC	03/07/2017
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	C	LC	03/07/2017
Crepis biennis L., 1753	Crépide bisannuelle	AR	LC	17/05/2006
Cynosurus cristatus L., 1753	Crételle des prés	AR	LC	17/05/2006
Cyperus fuscus L., 1753	Souchet brun	AR	LC	08/09/2006
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré	CC	LC	03/07/2017
Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse	AR	LC	31/05/2017
Dipsacus fullonum L., 1753	Grande cardère	PC	LC	08/09/2006
Draba verna L., 1753	Drave printanière	AR	LC	12/04/2017
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	PC	LC	31/05/2017
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendant rampant	CC	LC	03/07/2017
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	C	LC	31/05/2017
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à tige carrée	C	LC	28/05/2014
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	PC	LC	16/05/2012
Equisetum telmateia Ehrh., 1783	Grande prêle	PC	LC	03/07/2017
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	PC	NI	03/07/2017
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	PC	NI	08/09/2006
Euonymus europaeus L., 1753	Fusain d'Europe	C	LC	03/07/2017
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire chanvrine	AC	LC	14/06/2017
Euphorbia amygdaloides L., 1753	Euphorbe des bois	PC	LC	14/06/2017
Fallopia dumetorum (L.) Holub, 1971	Renouée des haies	AR	LC	08/09/2006
Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge	AC	LC	03/07/2017
Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire	C	LC	12/04/2017
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	C	LC	03/07/2017
Fragaria vesca L., 1753	Fraise des bois	AR	LC	31/05/2017
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé	CC	LC	03/07/2017

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Liste Rouge RA	Dernière observation
Galeopsis tetrahit L., 1753	Galéopsis tetrahit	AR	LC	08/09/2006
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron	CC	LC	03/07/2017
Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun	AC	LC	03/07/2017
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	CC	LC	03/07/2017
Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	AR	LC	16/06/2006
Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert	AC	LC	03/07/2017
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes	AR	LC	17/05/2006
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	AC	LC	03/07/2017
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre	CC	LC	03/07/2017
Glyceria notata Chevall., 1827	Glycérie pliée	AR	LC	17/05/2006
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	AC	LC	03/07/2017
Helianthus tuberosus L., 1753	Topinambour	C	NI	03/07/2017
Helleborus foetidus L., 1753	Héllébore fétide	PC	LC	03/07/2017
Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours	CC	LC	03/07/2017
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse	CC	LC	03/07/2017
Humulus lupulus L., 1753	Houblon	CC	LC	03/07/2017
Impatiens balfouri Hook.f., 1903	Impatience de Balfour	C	NI	03/07/2017
Iris pseudacorus L., 1753	Iris des marais	AC	LC	03/07/2017
Juglans regia L., 1753	Noyer commun	PC	NI	03/07/2017
Juncus inflexus L., 1753	Jonc glauque	PC	LC	12/04/2017
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariote	PC	LC	03/07/2017
Lamium galeobdolon (L.) L., 1759	Lamier jaune	C	LC	31/05/2017
Lamium maculatum (L.) L., 1763	Lamier maculé	PC	LC	12/04/2017
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre	PC	LC	12/04/2017
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune	C	LC	14/06/2017
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	AR	LC	31/05/2017
Lemna minor L., 1753	Petite lentille d'eau	PC	LC	12/04/2017
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène	PC	LC	31/05/2017
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	AR	LC	08/09/2006
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	PC	LC	03/07/2017
Loncomelos pyrenaicus (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées	PC	LC	31/05/2017
Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies	PC	LC	31/05/2017
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	PC	LC	03/07/2017
Lychnis flos-cuculi L., 1753	Oeil-de-perdrix	AR	LC	17/05/2006
Lycopus europaeus L., 1753	Lycopée d'Europe	PC	LC	08/09/2006
Lysimachia vulgaris L., 1753	Grand lysimaque	AR	LC	01/06/2009
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune	CC	LC	14/06/2017
Malva sylvestris L., 1753	Mauve des bois	PC	LC	14/06/2017
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	PC	LC	12/04/2017
Melica uniflora Retz., 1779	Mélique uniflore	AR	LC	17/05/2006
Mentha longifolia (L.) Huds., 1762	Menthe à longues feuilles	AR	LC	12/04/2017
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe feuilles rondes	CC	LC	03/07/2017
Mercurialis perennis L., 1753	Mercuriale vivace	AR	LC	12/04/2017
Morus nigra L., 1753	Mûrier noir	AR	NI	12/04/2017
Myosotis arvensis Hill, 1764	Myosotis des champs	AR	LC	31/05/2017

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Liste Rouge RA	Dernière observation
Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines	PC	LC	12/04/2017
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle	PC	NI	31/05/2017
Orobanche hederæ Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre	AR	LC	14/06/2017
Panicum capillare L., 1753	Panic capillaire	AR	NI	08/09/2006
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	PC	LC	03/07/2017
Parietaria officinalis L., 1753	Pariétaire officinale	PC	LC	03/07/2017
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne vierge commune	AR	NI	31/05/2017
Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau	AR	LC	08/09/2006
Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux roseau	PC	LC	03/07/2017
Phleum pratense L., 1753	Phléole des prés	AR	LC	03/07/2017
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun	AC	LC	03/07/2017
Picris hieracioides L., 1753	Picride épervière	AR	LC	01/06/2009
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	PC	LC	31/05/2017
Plantago major L., 1753	Plantain majeur	AR	LC	17/05/2006
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	AR	LC	31/05/2017
Poa nemoralis L., 1753	Pâturin des bois	PC	LC	16/06/2006
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	C	LC	31/05/2017
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun	CC	LC	03/07/2017
Populus cultivar	Peuplier cultivé	PC	NI	03/07/2017
Populus nigra L., 1753	Peuplier noir	PC	LC	03/07/2017
Potentilla indica (Andrews) Th.Wolf, 1904	Fraisier d'Inde	AR	NI	12/04/2017
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante	C	LC	03/07/2017
Primula vulgaris Huds., 1762	Primevère acaule	PC	LC	12/04/2017
Prunus avium (L.) L.	Merisier vrai	PC	LC	12/04/2017
Prunus domestica L., 1753	Prunier	AR	NI	12/04/2017
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier palme	PC	NI	03/07/2017
Prunus serotina Ehrh., 1784	Cerisier noir	AR	NI	16/06/2006
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier	PC	LC	31/05/2011
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	PC	LC	08/09/2006
Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé	C	LC	03/07/2017
Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or	C	LC	12/04/2017
Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse	AR	LC	12/04/2017
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	AC	LC	03/07/2017
Reynoutria x bohemica Chrtk & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême	PC	NI	03/07/2017
Rhamnus cathartica L., 1753	Nerprun purgatif	AR	LC	31/05/2017
Ribes rubrum L., 1753	Groseiller rouge	C	LC	03/07/2017
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	C	NI	03/07/2017
Rubus caesius L., 1753	Rosier bleu	CC	LC	03/07/2017
Rubus fruticosus L. aggr.	Ronce commune	AR	DD	03/07/2017
Rubus idaeus L., 1753	Framboisier	AR	LC	12/04/2017
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés	AC	LC	14/06/2017
Rumex conglomeratus Murray, 1770	Oseille agglomérée	C	LC	31/05/2017
Rumex crispus L., 1753	Oseille crépue	PC	LC	31/05/2017
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses	C	LC	31/05/2017
Salix alba L., 1753	Saule blanc	PC	LC	31/05/2017

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Liste Rouge RA	Dernière observation
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	PC	LC	03/07/2017
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	AR	LC	14/06/2017
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Osier blanc	AR	LC	03/07/2017
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble	AR	LC	31/05/2017
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	AC	LC	03/07/2017
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Grande sanguisorbe	PC	LC	03/07/2017
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale	PC	LC	03/07/2017
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque roseau	PC	LC	31/05/2017
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	PC	LC	03/07/2017
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois	AR	LC	14/06/2017
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrophulaire à oreillettes	PC	LC	31/05/2017
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	AR	LC	03/07/2017
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	AR	LC	14/06/2017
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	AR	LC	17/05/2006
<i>Serratula tinctoria</i> L., 1753	Serratule des teinturiers	AR	LC	14/06/2017
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge	AR	LC	31/05/2017
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	PC	LC	03/07/2017
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé	AR	LC	28/05/2014
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs	AR	LC	17/05/2006
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	PC	LC	31/05/2017
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	AR	NI	14/06/2017
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Grand solidage	AC	NI	03/07/2017
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	C	LC	31/05/2017
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	PC	LC	28/05/2014
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais	C	LC	31/05/2017
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois	PC	LC	03/07/2017
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	PC	LC	12/04/2017
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	AR	LC	03/07/2017
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale	AC	LC	14/06/2017
<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753	Consoude à tubercules	AR	LC	12/04/2017
<i>Taraxacum officinale</i> gr. F.H.Wigg.	Pissenlit	C	LC	31/05/2017
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles	AR	LC	12/04/2017
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	PC	LC	03/07/2017
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	PC	LC	03/07/2017
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisète commune	AR	LC	17/05/2006
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Pas-d'âne	AR	LC	17/05/2006
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	CC	LC	03/07/2017
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc	AR	LC	08/09/2006
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	AR	LC	17/05/2006
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval	AR	LC	16/06/2006
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chène	PC	LC	03/07/2017
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	PC	LC	12/04/2017
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	PC	NI	12/04/2017
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	AR	LC	30/05/2008
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	PC	LC	31/05/2017

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté sur le site	Liste Rouge RA	Dernière observation
<i>Vicia angustifolia</i> L., 1759	Vesce à feuilles aiguës	AC	LC	31/05/2017
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	PC	LC	14/06/2017
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	AC	LC	31/05/2017
<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	PC	LC	31/05/2017
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	PC	LC	31/05/2017
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Vilette odorante	PC	LC	03/07/2017
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois	AR	LC	16/06/2006